



# Nature 2030

## Une nature, un future

**PROJET**

**Programme de l'UICN**  
2026–2029

## Table des matières

<b>Résumé analytique</b> .....	<b>3</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>6</b>
<b>Section 1 : L'aggravation de la crise planétaire et ses facteurs déterminants</b> .....	<b>9</b>
1.1 La perte de biodiversité .....	10
1.2 Lien entre nature et changements planétaires.....	12
1.3 Les causes premières d'inégalité et de mauvaise gouvernance .....	14
<b>Section 2 : Un changement transformateur pour la nature, la planète et l'humanité ..</b>	<b>16</b>
2.1 Un changement transformateur pour la biodiversité : transposer la conservation à grande échelle 17	
2.2 Un changement transformateur à l'interface nature-changements planétaires .....	18
2.3 Un changement transformateur pour lutter contre l'iniquité, l'illégalité et l'injustice dans l'utilisation des ressources naturelles.....	19
<b>Section 3 : Nature 2030 : une Union en action</b> .....	<b>21</b>
3.1 Les sphères d'intérêt, d'influence et d'action de l'UICN .....	21
3.2 Les rôles de catalyseur de l'UICN .....	22
<b>Section 4 : Une feuille de route pour un changement transformateur</b> .....	<b>26</b>
4.1 Les Impacts du programme .....	26
4.2 Les Réalisations du Programme – les voies vers le changement.....	28
4.3 Les Produits du Programme – la contribution de l'Union au cours de la période 2026-2029 .....	39
4.4 L'action de l'Union .....	62
<b>Section 5 : Partenaires</b> .....	<b>66</b>
<b>Section 6 : Responsabilité vis-à-vis du Programme</b> .....	<b>68</b>
6.1 Principes sous-tendant le dispositif d'application du principe de responsabilité .....	68
6.2 Reddition de comptes sur les Réalisations .....	70
6.3 Reddition de comptes sur les Produits .....	71
6.4 Reddition de comptes sur les rôles de catalyseur .....	72
6.5 Reddition de comptes sur les Résolutions et les Recommandations .....	73
6.6 Reddition de comptes sur les contributions pour la nature .....	74
6.7 Évolution du dispositif d'application du principe de responsabilité.....	74
<b>Annexe 1 Théorie du changement</b> .....	<b>75</b>
.....	75
<b>Annexe 2 Indicateurs clés – Programme de l'UICN 2026-2029</b> .....	<b>80</b>
<b>Annexe 3 Modèles de participation des composantes au Programme de l'UICN 2026-2029</b> .....	<b>88</b>
<b>Annexe 4 Glossaire</b> .....	<b>107</b>

## Résumé analytique

Dans une forêt tropicale humide malgache, le grand hapalémur – que l'on croyait disparu – saute d'arbre en arbre, en sécurité dans des massifs forestiers conservés avec l'aide de la population locale. Dans les eaux bleues de Palau, des pêcheuses gèrent quatre élevages de bénitiers géants, ce qui leur assure un revenu régulier tout en permettant aux récifs locaux de ne pas être soumis à la pêche traditionnelle. À Bruxelles, au sein des instances décisionnaires, l'Union européenne vote l'adoption d'objectifs juridiquement contraignants visant à restaurer les écosystèmes dégradés à un rythme jamais atteint auparavant.

Bien que géographiquement éloignées, ces histoires ont en commun le fait de résulter du soutien, du plaidoyer et de l'action directe des Membres de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en faveur de ces résultats. Alors que nous vivons une époque marquée par des crises planétaires sans précédent, notamment la perte de biodiversité, le changement climatique et l'utilisation inéquitable, illégale et non durable de la nature, l'engagement de l'UICN en faveur de l'action repose sur notre conviction que ce n'est qu'en travaillant ensemble en tant qu'Union, à la croisée des connaissances, des politiques et des actions, que nous pouvons relever certains des défis les plus complexes auxquels notre planète est confrontée et obtenir un résultat significatif en matière de conservation.

Depuis 75 ans, l'UICN joue un rôle moteur dans les domaines des sciences et de la conservation. En tant qu'union d'organisations gouvernementales et de la société civile comptant plus de 1400 membres, l'UICN met à profit les compétences et les ressources de ces derniers pour évaluer la nature, démontrer l'efficacité des mesures de conservation et influencer sur les politiques pour la préserver et l'utiliser de manière rationnelle. Cette mise à jour de **Nature 2030** pour 2026-2029, qui constitue le plan de travail de l'UICN pour la présente décennie, intègre des contributions clés de la Vision stratégique sur 20 ans<sup>1</sup> impulsées par les Membres, qui guidera l'Union jusqu'au milieu des années 2040. Elle renforce ainsi la détermination de l'Union à intégrer systématiquement la nature dans les transformations sociétales clés qui sont nécessaires de toute urgence pour garantir un avenir durable et une planète vivable, tout en conservant la biodiversité à grande échelle. Au cours des dernières décennies, nous avons vu la communauté mondiale de la conservation se développer et collaborer plus efficacement avec d'autres mouvements sociaux. Nous avons établi des partenariats à tous les niveaux de gouvernement et vu les dirigeants mondiaux adopter des objectifs de plus en plus ambitieux pour lutter contre les menaces qui pèsent sur la nature. Parallèlement, les projets de conservation menés au sein de notre réseau montrent que ces interventions portent véritablement leurs fruits. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nos recherches montrent que sans mesures de conservation, le risque global d'extinction des espèces aurait été supérieur d'au moins 20 % au cours des 30 dernières années, et que les taux d'extinction réels des oiseaux et des mammifères auraient été trois à quatre fois plus élevés. Notre travail en matière d'orientations politiques et avec nos Membres que sont les États, les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de peuples autochtones a permis d'étendre la couverture des aires protégées et conservées et des autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCEZ) de 4 millions de km<sup>2</sup> en 1950 à 23,6 millions de km<sup>2</sup> aujourd'hui – soit une multiplication par six.

Nos actions de conservation pour 2026-2029 s'articulent autour de deux impératifs majeurs : transposer à plus grande échelle la conservation inclusive et socialement juste des terres, de l'eau

---

<sup>1</sup> « Unis pour la nature » vers 2045: une Vision stratégique à 20 ans pour l'Union constitue un guide pour l'Union vers sa vision à long terme d'un monde juste qui valorise et conserve la nature.

douce et des océans, et contribuer à cette transposition en soutenant directement les transformations dans huit secteurs clés qui ont actuellement des effets néfastes majeurs sur la biodiversité. Cette approche reconnaît que la crise que traverse la nature n'est pas simplement un problème abstrait : les écosystèmes que nous cherchons à protéger sont les moyens d'existence, les lieux de vie et le patrimoine naturel de l'humanité. Pour protéger ces lieux, nous devons respecter et accueillir les points de vue des personnes qui les connaissent le mieux et dont la vie est liée à la santé de ces espaces. Cela implique une collaboration plus étroite avec les peuples autochtones et les communautés locales, les femmes et les filles, ainsi que la jeunesse mondiale, mais aussi la protection des personnes qui défendent l'environnement et les droits humains, qui sont plus que jamais menacés.

Notre approche pour les années à venir reconnaît que, même si nous avons réalisé de grands progrès dans la protection et la conservation de zones importantes, nous ne parvenons toujours pas à garantir que ces zones atteignent les résultats dont la nature et les personnes ont besoin à l'échelle des paysages terrestres et marins. Ces zones doivent être mieux intégrées dans des paysages terrestres et marins interconnectés, en interface avec les secteurs du développement. Dans les océans, par exemple, la conservation des écosystèmes essentiels permet de préserver les espèces et les processus écosystémiques, de soutenir la pêche, les systèmes de production, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, et doit également respecter et protéger les droits des personnes qui y travaillent et y vivent. Dans certains cas, les problèmes rencontrés dans un écosystème peuvent involontairement créer des défis dans un autre. Par exemple, tandis que l'aquaculture, en plein essor, peut réduire les pressions exercées sur les stocks de poissons sauvages, elle peut aussi conduire à la perte des terres ou à la dégradation des écosystèmes d'eau douce. Ces corrélations négatives soulignent la nécessité d'une planification intégrée et intersectorielle qui tienne pleinement compte de l'interdépendance des écosystèmes et des multiples résultats qu'ils entraînent.

Le Programme de l'UICN 2026-2029 se concentre également sur huit domaines de transformation qui sont les principaux facteurs mondiaux de perte de la nature, mais qui, grâce à l'intégration des principes et des pratiques de conservation, ont le potentiel de transformer la relation de l'humanité à la nature. Notre engagement en faveur de l'approche « **Une seule santé** » reconnaît que la santé des êtres humains, des espèces sauvages et des écosystèmes est liée. Nous cherchons à **mettre en concordance les systèmes financiers et économiques** pour refléter la façon dont la richesse et la prospérité humaines dépendent d'une **nature** limitée – nous ne pouvons pas simplement prendre et continuer à attendre des retours. Nous encouragerons des **systèmes alimentaires et agricoles durables**, tant terrestres que marins, qui soient positifs pour la nature plutôt qu'extractifs. En intégrant la nature dans les zones urbaines, le Programme facilite les processus de **villes durables**, en améliorant simultanément le bien-être des habitants et en réduisant les effets néfastes des villes. Il tient compte du fait que **la sécurité de l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau** doivent être inscrites dans les politiques locales et mondiales, de même que les solutions fondées sur la nature doivent faire partie des plans d'**adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets** à tous les niveaux. Reconnaissant que les océans sont à la fois essentiels à la santé de la planète et une ressource importante pour les communautés côtières, nous encouragerons le développement d'une **économie bleue régénérative**, qui protège les espèces marines et guide l'humanité pour qu'elle utilise ses ressources de manière durable. Enfin, notre communauté mondiale étant en retard sur les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, nous plaiderons en faveur d'une **transition énergétique verte et juste** à la fois bénéfique pour la nature et équitable pour l'humanité.

Pour aboutir à tous ces résultats, il faut s'attaquer à la fois aux problèmes locaux et aux pressions

qui s'exercent sur l'ensemble du système, et l'UICN est bien placée pour y parvenir. Pour la première fois, le Programme de l'UICN ne se contente pas de décrire la manière dont il propose de mettre en œuvre les changements nécessaires au processus de transformation et de transposition à plus grande échelle, il engage également l'ensemble de l'Union à travailler pour obtenir vingt-quatre produits spécifiques au cours des quatre prochaines années. Chacun de ces produits apportera une contribution majeure à l'ambition globale de transposition à plus grande échelle des mesures de conservation et des changements transformateurs. Ils comprennent des domaines d'action établis sur lesquels les efforts doivent être intensifiés, tels que : mettre à profit les connaissances scientifiques et les compétences de l'UICN pour **évaluer l'état de la biodiversité** ; mobiliser le leadership et l'expertise de l'Union pour **améliorer l'efficacité et l'équité des aires protégées et conservées** ; renforcer l'impératif d'une conservation inclusive et équitable par la **promotion de l'équité de genre dans ce domaine** ; et **reconnaître, respecter et promouvoir les droits, les capacités d'action et le rôle de gardien des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des personnes qui défendent l'environnement**. D'autres produits clés nécessiteront d'intensifier les efforts entrepris par certaines parties de l'Union qui ont déjà réalisé un travail préparatoire, par exemple en **facilitant l'éducation à la nature ou en prévenant et en réduisant la criminalité liée à la nature**. D'autres encore sont des domaines dans lesquels l'UICN doit être active et renforcer sa présence et ses compétences, tels que la **promotion de l'approche « Une seule santé »** ou **l'introduction des réseaux d'énergies renouvelables positifs pour la nature**. Pour toutes ces réalisations, l'UICN établira des partenariats nouveaux et dynamiques, notamment avec des organisations et des entreprises avec lesquelles elle n'a encore jamais collaboré.

Pour y parvenir, nous devons travailler ensemble en tant qu'Union. Les Membres et les Commissions seront donc de plus en plus impliqués dans la réalisation des projets du portefeuille de l'UICN, tandis que le Secrétariat continuera à apporter son soutien, à aider les partenaires à développer leurs compétences et à permettre la coopération entre les Membres et les partenaires travaillant dans les mêmes régions. Pour ce faire, nous reconnaissons également que nous devons élargir le cercle des « partenaires » au-delà des organisations de conservation pour y inclure d'autres groupes, notamment au sein du secteur privé. L'urgence de la situation implique que nous collaborions avec toutes les personnes ayant des liens étroits avec différents secteurs de la société auxquels nous n'avons pas accès ; leur compréhension de ces groupes et leur crédibilité auprès d'eux peuvent contribuer à informer et convaincre des participants inexploités.

Nous savons que ce plan est ambitieux. Il s'agit d'un projet radical et intrinsèquement mondial dans sa portée. C'est pourquoi la présente mise à jour établit également des mesures relatives au principe de responsabilité, afin d'évaluer si l'UICN remplit les objectifs qu'elle s'est fixés. L'approche comprend une reddition de compte appropriée à tous les niveaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation, des moyens de communiquer sur les résultats et des indicateurs de mesure pouvant être adaptés à différents contextes.

La période couverte par **Nature 2030** sera déterminante pour l'avenir de l'humanité, et le monde a besoin d'une Union forte, unifiée et harmonisée au cours de cette période. Pour réaliser notre vision d'un monde juste qui valorise et préserve la nature, nous devons nous appuyer sur cette notion d'« union », en tant que collectif : en reconnaissant que nous pouvons apporter des changements plus importants en travaillant ensemble que n'importe quel groupe agissant seul.

## *Introduction*

### *Le Programme de l'UICN – le pouls de l'Union*

Depuis plus de 75 ans, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) œuvre à la sauvegarde de notre monde naturel et d'une planète saine et équitable pour l'humanité et la nature. Notre vision nous guide : **un monde juste qui valorise et conserve la nature**. L'UICN rassemble une grande partie de la communauté mondiale de la conservation, des États, des agences gouvernementales, des peuples autochtones, des juridictions infranationales et des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales, ainsi que des milliers de scientifiques et de spécialistes bénévoles, autour d'un engagement commun en faveur d'un changement urgent et transformateur pour lutter contre la crise de la conservation et les crises connexes auxquelles notre planète fait face.

En 2021, les Membres de l'UICN ont approuvé **Nature 2030**, le Programme de l'UICN établissant un cadre d'action décennal pour mobiliser l'ensemble de l'Union. Depuis son adoption, l'Union :

- a joué un rôle de premier plan dans la promotion des politiques, en aidant les gouvernements à adopter et à mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, ainsi qu'à renforcer d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) ;
- a défendu, conseillé et soutenu les gouvernements pour qu'ils donnent la priorité à une action coordonnée en matière de conservation ;
- a soutenu et renforcé la reconnaissance de l'interdépendance des crises mondiales auxquelles nous sommes actuellement confrontés, en tant que première étape vers des transformations plus intégrées, à l'échelle de la société tout entière ;
- a noué des alliances avec les peuples autochtones et les communautés locales afin de mettre en place des mécanismes innovants qui favorisent et permettent leur accès direct à la prise de décision et au financement de la conservation ;
- a défendu et obtenu la reconnaissance de solutions fondées sur la nature (SfN) en tant qu'instrument clé de mise en œuvre dans les trois conventions de Rio ;
- a comblé les lacunes importantes en matière d'informations et de connaissances sur les questions de genre dans les secteurs et thèmes environnementaux, avec le renforcement des capacités des décideurs en matière d'environnement et l'adoption de politiques améliorées ;
- a enregistré 13 000 utilisateurs au sein de l'Académie de l'UICN, dont près de 10 000 inscrits à des formations de l'Académie ou les ayant déjà terminées ;
- a certifié plus de 100 aires protégées comme efficaces selon la norme de la Liste verte de l'UICN ;
- a facilité la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, en maintenant l'intégrité des sites naturels et mixtes inscrits au patrimoine mondial ;
- a fourni environ 56 000 évaluations pour la Liste rouge ;
- a établi un système de classification définitif pour les écosystèmes du monde, la Typologie mondiale des écosystèmes, et a fourni la première évaluation systématique de l'état de conservation d'un groupe fonctionnel d'écosystèmes majeurs (les mangroves) ;
- a généré la documentation de plus de 10 000 contributions à la conservation et à la restauration provenant de l'ensemble des Membres de l'UICN, dans la nouvelle Plateforme des Contributions de l'UICN à la Nature ; et

- a mis en œuvre des dizaines de milliers d'actions individuelles ciblées pour protéger et restaurer les espèces menacées et les écosystèmes en déclin.

À mi-parcours de cette décennie, l'UICN réaffirme son engagement à veiller à ce que le monde reste sur la bonne voie en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord de Paris. Toutefois, cette mise à jour du Programme a aussi été façonnée et améliorée par les enseignements tirés depuis 2021 ainsi que par les nouveaux développements apparus au sein de l'Union et au-delà.

Cette mise à jour de **Nature 2030** pour 2026-2029 intègre désormais les orientations clés de la Vision stratégique sur 20 ans impulsées par les Membres, renforçant ainsi la détermination de l'Union à intégrer systématiquement la nature dans les transformations sociétales clés qui sont nécessaires de toute urgence pour garantir un avenir durable et une planète vivable, tout en conservant la biodiversité à grande échelle. Pour y parvenir, l'UICN s'attachera davantage à optimiser son rôle de catalyseur afin de mettre en œuvre cet ambitieux programme de changement, en réaffirmant les objectifs statutaires de l'Union, à savoir rassembler et faciliter la mise en réseau, générer et diffuser des connaissances, des sciences et des données, permettre et promouvoir des changements efficaces dans les politiques et les lois, et renforcer les capacités nécessaires à tous les niveaux. Cela signifie que 2026-2029 sera non seulement une période de continuité programmatique, mais aussi de transition programmatique, marquée par quatre réalisations de transposition à plus grande échelle en faveur d'une conservation socialement inclusive des terres, de l'eau douce et des océans, et huit réalisations de transformation visant à intégrer la nature dans d'autres secteurs clés. Ainsi, même si les nouveaux éléments de la Vision stratégique sur 20 ans sont intégrés et mis en avant, en particulier en ce qui concerne les Réalisations, il est toujours possible de les rattacher aux domaines prioritaires programmatiques établis en 2021. Cela signifie qu'en 2030, l'UICN sera en mesure de rendre compte rétrospectivement des efforts qu'elle aura déployés au cours de la dernière décennie, tout en définissant une ligne d'action claire pour l'avenir.

Sur cette base, l'attention de l'UICN pour la prochaine période quadriennale sera caractérisée par trois objectifs principaux. Premièrement, l'Union recentrera ses efforts sur sa mission fondamentale de conservation en **transposant à plus grande échelle les actions qui protègent et restaurent les espèces et les écosystèmes** d'une manière équitable et inclusive. Deuxièmement, l'UICN mettra davantage l'accent sur le **lien étroit entre la nature et les changements planétaires afin de trouver des solutions mutuellement bénéfiques** pour la planète. Et troisièmement, l'UICN **agira en faveur de la justice, de l'équité et des droits**, démontrant ainsi qu'une conservation efficace est un vecteur de justice sociale, et reconnaissant que l'équité et la justice sont les pierres angulaires d'une conservation durable.

L'examen externe du Programme 2021-2024 de l'UICN a également grandement contribué à ce Programme actualisé. L'une des principales conclusions de cette évaluation est la recommandation selon laquelle le Programme devrait être moins descriptif, en mettant moins l'accent sur ce que l'UICN fait, et plus directif, en donnant des orientations claires sur la manière dont l'UICN devrait déployer ses rôles de catalyseur pour favoriser le changement. En d'autres termes, même si l'UICN est complexe, il est encore possible de renforcer l'harmonisation à l'échelle de l'Union et de rendre compte plus clairement des impacts et des progrès réalisés. L'examen recommande que la révision 2026-2029 intègre une solide théorie du changement, recalibre certains des domaines prioritaires du Programme, comprenne un mécanisme permettant de rendre le Programme opérationnel pour toutes les composantes de l'UICN et renforce la communication des produits et réalisations.

La période couverte par **Nature 2030** sera déterminante pour l'avenir de l'humanité. L'UICN peut choisir de s'engager à mettre en œuvre les transformations sociétales nécessaires pour une planète viable, ou peut choisir d'affronter une accélération de l'imprévisibilité, de l'instabilité et du déclin qui

laissera l'humanité et la nature dans une situation pire encore. Ce que l'UICN ne peut pas se permettre, c'est de tergiverser et procrastiner sans qu'il y ait de conséquences. Plus que jamais, le monde a besoin d'une Union forte, unifiée et harmonisée, capable de façonner et d'impulser des transformations mondiales et de transposer à plus grande échelle les impacts de la conservation grâce à des approches qui intègrent et facilitent des solutions impliquant l'ensemble de la société. Par conséquent, si cette mise à jour de **Nature 2030** pour 2026-2029 s'appuie sur ce qui a été réalisé au cours des quatre dernières années, elle intensifiera et étendra ses efforts pour faire face aux crises mondiales interdépendantes, notamment la perte de biodiversité, l'urgence climatique et les pandémies, en tirant parti des rôles respectifs, des capacités et des caractéristiques uniques des composantes de l'Union – nos Membres, nos Commissions, nos Comités nationaux et régionaux et notre Secrétariat.

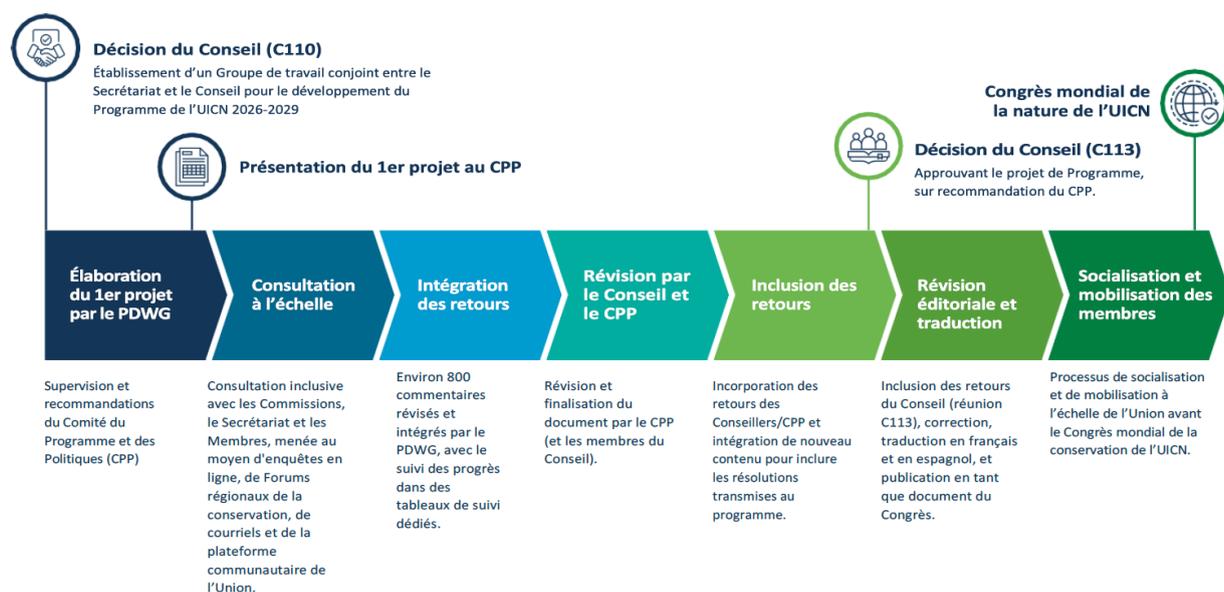


Figure 1. Un processus d'élaboration du Programme à large assise

## Section 1 : L'aggravation de la crise planétaire et ses facteurs déterminants

La planète fait face à une crise de plus en plus grave due à la perte de biodiversité, au changement climatique, à la dégradation des sols, à l'utilisation inéquitable, illégale et non durable des ressources naturelles, à la mauvaise gouvernance, aux guerres et aux conflits, ainsi qu'à l'augmentation des risques sanitaires et pandémiques. Les chances d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 et d'autres objectifs des AME s'amenuisent d'année en année. L'analyse des tendances actuelles fait apparaître trois défis mondiaux particulièrement préoccupants. Premièrement, la perte catastrophique d'espèces, de diversité génétique et d'écosystèmes – notre nature vivante et notre patrimoine mondial – se poursuit à un rythme soutenu. Deuxièmement, cette perte de biodiversité est aggravée par les conséquences croissantes du changement climatique et autres processus de changements planétaires nuisibles, dont les effets synergiques renforcent l'importance. De même, les solutions résident dans une approche plus intégrée de la perte de biodiversité et des effets d'autres processus de changement. Troisièmement, les inégalités dans la manière dont l'humanité partage et utilise la nature s'accroissent, non seulement entre les pays et au sein de ceux-ci, mais aussi au cours du temps, érodant l'équité intergénérationnelle et les progrès vers l'équité de genre actuellement en régression. Les mesures en faveur de la biodiversité doivent s'inscrire dans une perspective de changements planétaires, les mesures visant à lutter contre ces changements planétaires dans une perspective de biodiversité, et l'ensemble de ces mesures doivent par ailleurs s'inscrire dans une perspective d'inclusion sociale et de prise en compte de l'approche « Une seule santé ». Plusieurs facteurs particuliers ayant été identifiés contribuent de manière significative au rythme et à l'orientation de ces trois défis mondiaux (figure 2), en notant que la prévalence relative de ces facteurs varie à des échelles régionales. Prises ensemble, ces tendances et leurs interactions rendent la vision de l'UICN – un monde juste qui valorise et conserve la nature – plus urgente et plus difficile à atteindre que jamais.

DÉFI MONDIAL	FACTEURS SPÉCIFIQUES NÉCESSITANT UNE RÉPONSE PROGRAMMÉE
<p><b>Perte de biodiversité (incluant la perte d'espèces, d'écosystèmes et de diversité génétique)</b></p>	<p><b>UTILISATION NON DURABLE ET ILLÉGALE DE LA BIODIVERSITÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation, changement d'utilisation, conversion et dégradation des terres et de l'eau</li> <li>• Utilisation non durable et illégale des espèces et des écosystèmes</li> <li>• Production agricole non durable (incluant l'élevage)</li> <li>• Absence de prise en compte des questions de genre et d'inclusion sociale dans les droits fonciers et de sécurité foncière, ainsi que dans la gestion de la biodiversité et des écosystèmes</li> </ul> <p><b>PROPAGATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, PROPAGATION DE PATHOGÈNES ET DE ZOONOSES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Espèces exotiques envahissantes</li> <li>• Transmission d'agents pathogènes</li> <li>• Zoonoses</li> <li>• Incidences différenciées sur la santé des écosystèmes, des plantes et des animaux et sur la santé humaine</li> </ul> <p><b>URBANISATION ET INFRASTRUCTURE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Industries extractives, production et consommation, pollution et incidences différenciées</li> </ul>

<p><b>Lien entre nature et changements planétaires (effets synergiques négatifs de la perte de biodiversité, du changement climatique, de la dégradation des terres, etc.)</b></p>	<p><b>PROCESSUS DE CHANGEMENTS PLANÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conséquences du changement climatique sur la biodiversité, notamment en ce qui concerne la température, l'hydrologie, les conditions météorologiques, les incendies, les risques de catastrophe, etc.</li> <li>• Les pratiques d'utilisation des terres non durables ont dégradé près de 40 % de la surface terrestre</li> <li>• Réchauffement des océans, élévation du niveau de la mer, désoxygénation et acidification des océans</li> <li>• 78 % de la surface terrestre devient de plus en plus aride</li> </ul> <p><b>RÉPONSES SECTORIELLES AUX PROCESSUS DE CHANGEMENTS PLANÉTAIRES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Géoingénierie</li> <li>• Réponses sectorielles non coordonnées ayant des répercussions sur la biodiversité</li> <li>• Prise de décision inéquitable et obstacles à la justice climatique</li> </ul>
<p><b>Iniquité et faible gouvernance (ayant des conséquences préjudiciables pour la nature et l'humanité)</b></p>	<p><b>SYSTÈMES FINANCIERS, POLITIQUES, JURIDIQUES ET ÉCONOMIQUES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes financiers, économiques, juridiques, commerciaux et d'investissement induisant la perte de biodiversité, la surexploitation et les répercussions sur les groupes vulnérables</li> <li>• Répartition inéquitable des coûts et des avantages</li> <li>• Répercussions sur la santé et le bien-être</li> <li>• Conséquences des changements planétaires différenciées selon le genre, sur les droits des femmes, leur santé, leur leadership et leurs rôles en matière d'environnement, et exacerbation de la violence sexiste</li> </ul> <p><b>DISPOSITIONS RELATIVES AU POUVOIR ET À LA GOUVERNANCE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application insuffisante ou inexistante de l'état de droit ; injustice procédurale</li> <li>• Reconnaissance insuffisante ou inexistante des droits, faiblesse de la gouvernance et des systèmes de connaissance</li> <li>• Corruption</li> <li>• Guerre et conflits</li> <li>• Criminalité, commerce illégal, utilisation non réglementée et illégale</li> </ul>

**Figure 2.** Défis mondiaux et facteurs spécifiques de la crise planétaire à laquelle sont confrontées la nature et l'humanité.

### 1.1 La perte de biodiversité

Au cours des dernières années, le déclin global des composantes vivantes et non vivantes de la nature a été de mieux en mieux compris et largement reconnu, et sa gravité est devenue de plus en plus évidente. Plus d'un quart des 157 190 espèces dont le risque d'extinction a été évalué dans le cadre de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ font face à un risque élevé d'extinction à moyen terme<sup>2</sup>. La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), qui a extrapolé ce chiffre pour inclure les espèces non décrites, a estimé qu'un million d'espèces pourraient être menacées d'extinction<sup>3</sup>, tandis que des recherches

<sup>2</sup> UICN. (11 décembre 2023). Les poissons d'eau douce illustrent l'escalade des impacts climatiques sur les espèces - Liste rouge de l'UICN. [Communiqué de presse]. <https://iucn.org/fr/communiqu%C3%A9-de-presse/202312/les-poissons-deau-douce-illustrent-lescalade-des-impacts-climatiques>

<sup>3</sup> IPBES. (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat.

ultérieures de l'UICN suggèrent que ce chiffre serait plutôt de deux millions<sup>4</sup>. La Liste rouge des écosystèmes de l'UICN complète de plus en plus ce dispositif en évaluant le risque d'effondrement des écosystèmes dans le monde et montre que près de la moitié des 2 810 écosystèmes considérés sont menacés<sup>5</sup>. Le rapport Global Land Outlook (Perspectives mondiales des terres) révèle que 20 à 40 % de la surface terrestre mondiale est dégradée ou en voie de dégradation<sup>6</sup>, les Perspectives mondiales des zones humides constatent une diminution de 35 % depuis 1970 de l'étendue des zones humides<sup>7</sup>, et le rapport *World Ocean Assessment* (Évaluation mondiale des océans) montre que de nombreuses zones océaniques ont été gravement dégradées<sup>8</sup>. Ces pertes nuisent non seulement à la valeur intrinsèque de la nature, mais aussi aux avantages qu'elle procure à l'humanité, notamment son rôle fondamental dans le maintien de la santé des espèces sauvages (y compris des animaux, des plantes et des champignons), des êtres humains et des écosystèmes, ainsi qu'à la stabilité des processus géologiques et planétaires ; l'IPBES signale que 14 des 18 catégories de ces avantages sont en train de se détériorer<sup>9</sup>.

Les moteurs de la crise qui touche la nature sont désormais clairs, la prévalence relative des différents moteurs apparaissant dans les évaluations du risque d'extinction sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées<sup>10</sup> (figure 3 à la page suivante). La combinaison des **changements dans l'utilisation des terres et de l'eau et la surexploitation des espèces et des écosystèmes** est la plus grave. À un niveau plus fin, la **production agricole non durable** est le facteur le plus important de perte de biodiversité sur les terres, les **cultures et l'élevage** étant à l'origine d'au moins un tiers de l'appauvrissement de la biodiversité terrestre. L'**utilisation non durable des espèces sauvages**, comprenant notamment l'exploitation des forêts naturelles ainsi que la pêche et la chasse des animaux sauvages, est à l'origine d'environ un quart de toutes les pertes. En ce qui concerne le milieu marin, le principal facteur est la **surpêche et la surexploitation des ressources aquatiques**, à la fois intentionnelles et illicites, non déclarées et non réglementées, qui touchent 68 % des espèces marines menacées. Parmi les autres facteurs importants qui ont des effets sur plus de 50 % des espèces marines, on peut citer le **changement climatique et la pollution**, notamment celle causée par les effluents. Dans les systèmes d'eau douce, près de 50 % des espèces menacées sont touchées par la pollution (principalement les effluents). On peut citer d'autres facteurs importants dans les milieux d'eau douce : l'**expansion agricole, la surpêche et la surexploitation** (environ 40 % des espèces menacées) et les **effets des espèces envahissantes** (29 % des espèces menacées). Pour l'ensemble des milieux, les **espèces exotiques envahissantes (EEE)** ainsi que l'**urbanisation et les infrastructures non durables** sont également des facteurs déterminants très répandus, tandis que le changement climatique constitue une menace supplémentaire dont la prévalence et les conséquences ne cessent de croître. Parallèlement, l'insuffisance de l'intégration des questions de genre et d'inclusion sociale empêche une conservation équitable et efficace de la nature. Bien que leur prévalence varie entre les différents milieux, tous ces facteurs ont des répercussions tant sur les terres que dans l'eau. Les évaluations récentes de l'IPBES ont permis de mieux définir ces répercussions, y compris en ce qui concerne l'utilisation d'espèces sauvages<sup>11</sup>, les EEE<sup>12</sup>, et

<sup>4</sup> Hochkirch, A., Bilz, M., Ferreira, C. C., Danielczak, A., Allen, D., Nieto, A., ... Thomas, Z.-K. (2023). A multi-taxon analysis of European Red Lists reveals major threats to biodiversity. *PLoS ONE* 18(11): e0293083. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0293083>

<sup>5</sup> Bland, L. M., Nicholson, E., Miller, R. M., Andrade, A., Carré, A., Etter, A. ... Keith, D. A. (2019). Impacts of the IUCN Red List of Ecosystems on conservation policy and practice. *Conservation Letters*. 2019, 12:e12666. <https://doi.org/10.1111/conl.12666>

<sup>6</sup> Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). (2022). *Perspectives foncières mondiales, 2e édition*. <https://www.unccd.int/resources/global-land-outlook/glo2>

<sup>7</sup> Convention sur les zones humides. (2021). *Perspectives mondiales des zones humides, Édition spéciale 2021*. <https://www.global-wetland-outlook.ramsar.org>

<sup>8</sup> Nations Unies. (2021). *World Ocean Assessment II*. United Nations. <https://www.un.org/regularprocess/woa2launch>

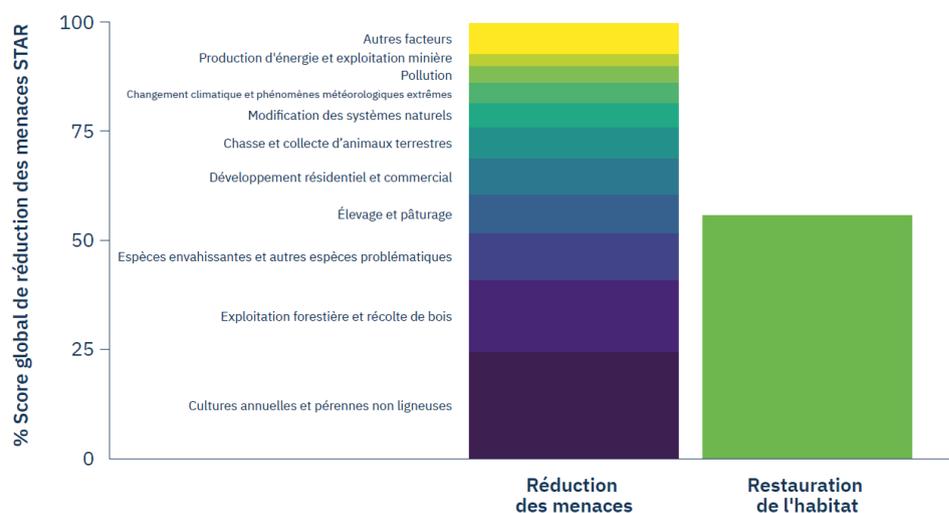
<sup>9</sup> IPBES. (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES Secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

<sup>10</sup> UICN (n.d.) *The Species Threat Abatement and Restoration (STAR) Metric*. Retrieved on 10 June 2025 from <https://www.iucnredlist.org/assessment/star>

<sup>11</sup> IPBES. (2022). *Thematic assessment report on the sustainable use of wild species of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6448567>

<sup>12</sup> IPBES. (2023). *Thematic assessment report on invasive alien species and their control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430682>

l'interaction complexe des demandes en matière de nourriture, d'eau et de santé<sup>13</sup>.



**Figure 3.** Prévalence relative des facteurs de perte de biodiversité, sur la base de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées<sup>14</sup>.

## 1.2 Lien entre nature et changements planétaires

Il est de plus en plus évident que l'accélération de la perte de biodiversité est profondément liée aux effets des processus de changements planétaires nuisibles tels que le changement climatique, l'acidification des océans et la dégradation des sols. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) signale que les émissions anthropiques de gaz à effet de serre ont provoqué un réchauffement de la planète de 1,2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, avec des effets néfastes généralisés, et précise que les émissions nettes de CO<sub>2</sub> devront être nulles d'ici à 2050 et rester négatives par la suite pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C<sup>15</sup>. Pour rester en dessous de ce seuil, des changements sans précédent seront nécessaires dans tous les secteurs. L'humanité doit de toute urgence rechercher des voies vers une transition juste loin des sources d'énergie fossiles<sup>16</sup>.

Sans changements positifs concernant le lien entre la nature et le climat, le risque d'un changement climatique dangereux dépassant l'objectif de l'Accord de Paris de « poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels » continuera d'augmenter, avec de nombreuses conséquences accélérant la perte de biodiversité (figure 4 à la page suivante).

Cinq aspects de ce lien sont particulièrement importants pour la biodiversité. Tout d'abord, la biodiversité (en particulier celle qui présente une grande intégrité écologique) contribuant à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, la conversion des écosystèmes naturels et de la gestion non durable des terres et de l'eau jouent un rôle majeur dans les émissions

<sup>13</sup> IPBES. (2024). Summary for policymakers of the *thematic assessment report on the interlinkages among biodiversity, water, food and health of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://zenodo.org/records/13850289>

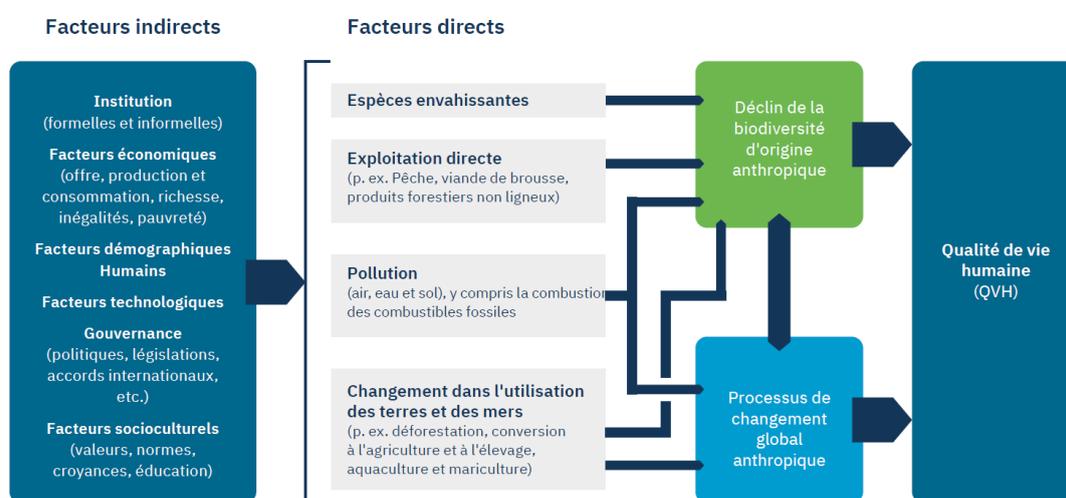
<sup>14</sup> Mair, L., Bennun, L. A., Brooks, T. M., Butchart, S. H. M., Bolam, F. C., Burgess, N. D. ... McGowan, P. J. K. (2021). A metric for spatially explicit contributions to science-based species targets. *Nat Ecol Evol* 5, 836–844 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41559-021-01432-0>

<sup>15</sup> IPCC. (2023). *Climate change 2023: Synthesis report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. IPCC. <https://www.ipcc.ch/report/ar6/syr>

<sup>16</sup> Décision 1/CMA.5 FCCC/PA/CMA/2023/16/Add.1, 15 mars 2024. [https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023\\_16a01F.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2023_16a01F.pdf)

de gaz à effet de serre, représentant près d'un quart du total<sup>17</sup>. Deuxièmement, les processus de changements planétaires ont des effets directs sur la biodiversité, comme le soulignent l'IPBES et le GIEC<sup>18</sup>, en entraînant une restructuration des communautés écologiques à mesure que les espèces s'adaptent, se déplacent ou disparaissent, et ont des effets directs et indirects sur la santé et le bien-être humains.

Troisièmement, les changements mondiaux tels que l'augmentation des concentrations atmosphériques des gaz à effet de serre, l'acidification des océans et la désertification ont de nombreuses conséquences indirectes sur les processus écologiques, dont les plus graves sont peut-être l'intensité et l'étendue accrues des incendies, la modification des cycles hydrologiques et l'évolution des océans<sup>19</sup>, comme le montrent les rapports de l'UICN sur le réchauffement<sup>20</sup> et sur la désoxygénation des océans.<sup>21</sup> Quatrièmement, les réponses apportées par l'humanité aux processus de changements planétaires risquent d'aggraver encore la perte de biodiversité en raison de **mesures sectorielles non coordonnées et mal planifiées**, par exemple des infrastructures d'énergie renouvelable mal conçues et mal implantées, une exploitation non durable de la bioénergie avec capture et stockage du carbone, des plantations forestières avec des espèces nouvelles et/ou envahissantes, des migrations humaines induites par le changement climatique ou des approches potentielles de géoingénierie. Cinquièmement, des approches inéquitables pour traiter ces processus de changements planétaires peuvent entraver les efforts visant à mettre fin aux conséquences différenciées du changement climatique sur les populations et à les orienter vers des voies menant à l'équité sociale. Il est difficile de traiter systématiquement ces questions interdépendantes en raison de l'approche très fragmentée et sectorielle qui caractérise la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et des lois, en particulier des accords multilatéraux, au cours des dernières décennies. Il est urgent d'adopter une approche plus intégrée, à l'échelle de l'ensemble de la société, pour s'attaquer à ces facteurs.



**Figure 4.** Facteurs indirects et directs de la perte de biodiversité et des processus de changements planétaires dus aux activités humaines<sup>22</sup>.

<sup>17</sup> IPCC. (2019). *Climate change and land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009157988>

<sup>18</sup> Pörtner, H. O., Scholes, R. J., Agard, J., Archer, E., Arneeth, A., Bai, X. ... Ngo, H.T. (2021). *IPBES-IPCC co-sponsored workshop report on biodiversity and climate change*. IPBES and IPCC. <https://doi.org/10.5281/zenodo.4659158>

<sup>19</sup> IPCC. (2019). IPCC. (2019). *IPCC special report on the ocean and cryosphere in a changing climate*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/9781009157964>

<sup>20</sup> Laffoley, D., & Baxter, J. M. (eds). (2016). *Explaining ocean warming: Causes, scale, effects and consequences*. IUCN. <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.CH.2016.08.en>

<sup>21</sup> Laffoley, D., & Baxter, J. M. (eds.). (2019). *Ocean deoxygenation: Everyone's problem - causes, impacts, consequences and solutions*. IUCN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2019.13.en>

<sup>22</sup> IPBES. (2019). *Global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

### 1.3 Les causes premières d'inégalité et de mauvaise gouvernance

Si plus d'un milliard de personnes sont sorties de la pauvreté au cours des 25 dernières années, une personne sur dix souffre encore d'extrême pauvreté, la pandémie de COVID-19 ayant fait augmenter les niveaux de pauvreté pour la première fois au XXI<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup>. De plus, la prospérité mondiale est répartie de manière inégale en raison de nos **systèmes financiers, économiques, politiques, juridiques et commerciaux** existants, et a un coût élevé pour la nature et le climat. L'utilisation des ressources naturelles est profondément inéquitable et non durable, et une grande partie de cette utilisation est contraire au droit national, infranational, régional ou international. Cette situation est aggravée par une quantification insuffisante de l'ensemble des valeurs environnementales, économiques, sociales et culturelles des services écosystémiques, des avantages et des pertes, y compris des externalités environnementales, dans le cadre des décisions relatives à l'utilisation des ressources. À l'échelle mondiale, près de la moitié de la population humaine dépend directement des ressources naturelles pour sa subsistance, et bon nombre des personnes les plus vulnérables dépendent directement de la biodiversité pour satisfaire leurs besoins quotidiens. Ces inégalités exacerbent à leur tour les tensions géopolitiques, mettant en évidence la relation entre la dégradation de l'environnement et les conflits civils documentés dans le premier rapport phare de l'UICN intitulé « Conflit et conservation »<sup>24</sup>.

Les inégalités et **déséquilibres répandus en matière de pouvoir et de gouvernance** sont des obstacles à la conservation et à l'utilisation durable de la nature. De nombreux groupes de personnes restent sous-représentés dans la prise de décision en général, et dans la gouvernance des ressources naturelles en particulier. Dans divers cas, les droits, les systèmes de gouvernance, les connaissances traditionnelles et les moyens d'existence des peuples autochtones ou des communautés locales sont menacés. Cela inclut le non-respect ou la mauvaise application des droits, les activités illégales (souvent perpétrées par des acteurs extérieurs et motivées par des facteurs économiques externes), la faiblesse de la gouvernance, la corruption ainsi que d'autres facteurs. Les déséquilibres particulièrement flagrants sont liés au genre, les femmes étant toujours sous-représentées dans les processus décisionnels liés à la nature et subissant de plein fouet les répercussions de la perte de biodiversité et des crises liées aux autres changements planétaires, notamment à travers la violence environnementale basée sur le genre<sup>25</sup>. S'agissant de la santé, où la biodiversité, la santé des écosystèmes, la santé animale et végétale, ainsi que la santé et le bien-être humains sont étroitement liés, les disparités en matière d'accès à un environnement sain, à l'alimentation, à l'eau et aux services de santé, ainsi que l'exposition accrue et la vulnérabilité aux agents pathogènes et à d'autres problèmes de santé touchent de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les groupes marginalisés. Les peuples autochtones et les communautés locales détiennent des droits coutumiers (bien que souvent non reconnus) sur environ un quart des terres émergées de la planète et sont donc en première ligne pour lutter contre la perte de biodiversité. Toutefois, ils en subissent les conséquences dans de nombreux cas, avec, chaque année, près de 200 personnes défendant l'environnement assassinées au cours des dernières années<sup>26</sup>. Ces droits doivent être pleinement respectés et protégés, et rien dans le présent Programme ne doit être interprété comme diminuant ou affectant les droits que les peuples autochtones détiennent actuellement ou pourraient acquérir à l'avenir.

À l'échelle nationale, il existe des disparités dans les causes et les effets de la perte de nature, les

<sup>23</sup> Nations Unies. (2023). Rapport sur les objectifs de développement durable <https://unstats.un.org/sdgs/report/2023>

<sup>24</sup> UICN. (2021). Conflit et conservation. La nature dans un monde globalisé, n° 1. <https://portals.iucn.org/library/node/49851>

<sup>25</sup> Castañeda Camey, I., Sabater, L., Owren, C., and Boyer, A. E. (2020). *Gender-based violence and environment linkages: The violence of inequality*. IUCN. <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2020.03.en>

<sup>26</sup> Global Witness. (2023). *Standing firm: The land and environmental defenders on the frontlines of the climate crisis*. <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/standing-firm>

effets néfastes dans le Sud étant induits par le commerce et la consommation dans le Nord, et responsables d'au moins un tiers ou plus de la perte de biodiversité<sup>27</sup>. Les plus difficiles à quantifier, mais peut-être les plus fondamentales, sont les conséquences des crises liées aux changements planétaires sur les inégalités intergénérationnelles qui privent les enfants et les jeunes d'aujourd'hui, ainsi que les générations futures, de ressources et d'opportunités d'assurer leur propre prospérité et leur bien-être.

---

<sup>27</sup> Cabernard, L., Pfister, S., & Hellweg, S. (2024). Biodiversity impacts of recent land-use change driven by increases in agri-food imports. *Nature Sustainability* 7, 1512–1524 (2024). <https://doi.org/10.1038/s41893-024-01433-4>



## 2.1 Un changement transformateur pour la biodiversité : transposer la conservation à grande échelle

Ces dernières années, la perte de biodiversité a pris une importance sans précédent aux yeux du public avec l'adoption, au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>30</sup>. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal s'articule autour de 23 cibles orientées vers l'action (dont huit spécifiquement axées sur l'atténuation des menaces qui pèsent sur la biodiversité), élaborées pour atteindre quatre objectifs axés sur les réalisations. Le Cadre appelle toutes les Parties à la CDB à réviser leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB). Il s'agit également d'un cadre s'appliquant explicitement à l'ensemble de la société, dans lequel les Parties à la CDB (c.-à-d. les gouvernements nationaux) sont directement responsables de la mise en œuvre de ses objectifs et cibles, et qui est intégré aux travaux des autres conventions liées à la biodiversité, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention du patrimoine mondial et la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale. Pour les océans, ces conventions sont désormais complétées par le nouvel accord conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer relatif à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ). Ces AME se reflètent à leur tour au plus haut niveau de la gouvernance mondiale dans les ODD 14 (Vie aquatique) et 15 (Vie terrestre). Elles sont également amplifiées par l'émergence de nouvelles méthodes pour fixer des objectifs (telles que l'approche Positive pour la Nature<sup>31</sup>) et de cadres de communication d'informations (tels que le Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD)<sup>32</sup>) à appliquer au niveau de chaque organisation ou entreprise.

Toutefois, ces engagements internationaux ambitieux n'auront d'effet sur la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité que s'ils sont mis en œuvre et respectés efficacement à l'échelle nationale. Ces dernières années, les données factuelles sur les effets des mesures de conservation se sont considérablement enrichies. Elles montrent que les interventions en faveur de la conservation ont généralement des effets positifs, mais qu'elles doivent être intensifiées pour être suffisantes pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité. Par exemple, la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées révèle que sans mesures de conservation, les tendances en matière de risque d'extinction des espèces auraient été au moins 20 % plus défavorables, et que les taux d'extinction réels des oiseaux et des mammifères au cours des trois dernières décennies auraient été trois à quatre fois plus élevés<sup>33</sup>. Une méta-analyse récente publiée dans la revue scientifique de renom *Science* révèle les effets positifs significatifs des mesures de conservation, y compris celles qui ciblent les facteurs responsables de la perte de biodiversité, dans de multiples dimensions de la biodiversité<sup>34</sup>. Le défi de faire advenir le changement transformateur nécessaire pour infléchir la courbe de la perte de biodiversité et renforcer l'intégrité écologique consiste donc à mettre en œuvre ces mesures à grande échelle, grâce à des politiques, lois et réglementations environnementales efficaces et équitables, appliquées, respectées, contrôlées et suffisamment financées. À titre d'exemple, malgré la croissance rapide des aires protégées, les 303 374 sites répertoriés dans la Base de données mondiale sur les aires protégées<sup>35</sup> ne couvrent toujours que 44 % des 16 589 sites répertoriés en

<sup>30</sup> Decision 15/4 Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework. (CBD/COP/DEC/15/4). <https://www.cbd.int/gbf>

<sup>31</sup> IUCN. (8 décembre 2023). Positif pour la Nature. <https://iucn.org/fr/our-work/biodiversity/nature-positive>

<sup>32</sup> TNFD. (2023). *Recommendations of the Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*. Available at: <https://tnfd.global/>

<sup>33</sup> Bolam, F.C., Mair, L., Angelico, M., Brooks T. M., Burgman, M., Hermes, C. ... Butchart, S. H. M. (2020). How many bird and mammal extinctions has recent conservation action prevented? *Conservation Letters*. 2020, 14:e12762. <https://doi.org/10.1111/conl.12762>

<sup>34</sup> Langhammer, P. F., Bull, J. W., Bicknell, J. E., Oakley, J. L., Brown, M. H., Bruford, M. W. ... Brooks, T. M. (2024). The positive impact of conservation action. *Science* 384(6694) pp. 453–458. <https://doi.org/10.1126/science.adj6598>

<sup>35</sup> Data as of June 16, 2025. For current data on protected areas, see <https://www.protectedplanet.net/en>

moyenne dans la Base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité<sup>36</sup> et il reste encore beaucoup à faire pour assurer leur maintien. L'UICN, avec la diversité de ses Membres qui comprennent des États et des agences gouvernementales, des gouvernements infranationaux, des ONG et des organisations de peuples autochtones, ainsi que des Commissions de spécialistes, est bien placée non seulement pour influencer sur l'adoption des objectifs et des cibles qui permettront de réaliser la vision 2050 de la CDB d'un monde vivant en harmonie avec la nature, mais aussi pour catalyser l'atteinte des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Une contribution clé pour préparer 2030 sera le Congrès mondial des aires protégées et conservées de l'UICN 2027, qui commencera à définir la prochaine phase du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

## 2.2 Un changement transformateur à l'interface nature-changements planétaires

Comme pour la perte de biodiversité, l'attention portée par les gouvernements et les organisations intergouvernementales aux processus de changements planétaires interdépendants a atteint des niveaux sans précédent. On peut par exemple citer l'adoption de l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses objectifs de haut niveau visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C, à accroître les financements pour l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et pour les initiatives consistant à aligner les flux financiers sur une trajectoire compatible avec un niveau faible d'émissions et un développement résilient au changement climatique<sup>37</sup>. L'urgence nécessaire de s'attaquer aux processus de changements planétaires néfastes se reflète également dans les ODD et est amplifiée aux niveaux institutionnel et national par des mécanismes de fixation d'objectifs (tels que la *Science-Based Targets Initiative*<sup>38</sup>), des cibles nationales volontaires concernant la neutralité en matière de dégradation des terres et des cadres de communication d'informations pour le secteur privé (tels que le Groupe de travail sur les informations financières relatives au climat<sup>39</sup>). Toutefois, comme il a été mis en évidence dans l'évaluation Nexus de l'IPBES, se concentrer sur un seul élément de l'interface au détriment des autres aura des répercussions négatives tant pour les êtres humains que pour la planète<sup>40</sup>.

Malheureusement, malgré ces engagements et ces mécanismes, le discours politique actuel continue à se montrer insuffisant pour définir et adopter des voies concrètes pour traiter de manière systématique le lien entre la nature et les changements planétaires, notamment par une plus grande cohérence et une meilleure intégration des politiques et des législations.

Concernant la mise en œuvre pratique, les SfN<sup>41</sup> peuvent contribuer de manière importante à traiter les processus de changements planétaires, tels que l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci, la sécurité alimentaire et la sécurité de l'approvisionnement en eau, la neutralité en matière de dégradation des terres, la réduction de la pauvreté, la diminution du risque de pandémies futures et la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé ». Cependant, la mise en œuvre d'un changement transformateur relatif au lien entre la nature et les changements planétaires va bien au-delà des SfN. Il est impératif que les mesures de conservation soient évaluées et transposées à plus grande échelle dans le contexte des futures conséquences potentielles des processus de changements planétaires ainsi que ceux qui sont déjà « inévitables ». En ce qui concerne la transition énergétique mondiale, par exemple, des normes, des incitations et des

<sup>36</sup> Data as of June 16, 2025. For current data on key biodiversity areas, see <https://www.keybiodiversityareas.org/kba-data>

<sup>37</sup> CCNUCC. (2015). L'Accord de Paris. <https://unfccc.int/fr/a-propos-des-ndcs/l-accord-de-paris>

<sup>38</sup> Science-Based Targets Initiative. (n.d.). *Science based targets*. <https://sciencebasedtargets.org>

<sup>39</sup> Task Force on Climate-related Financial Disclosures. (2017). *Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures*. <https://www.fsb-tcfd.org/publications/>

<sup>40</sup> IPBES. (2024). *Summary for policymakers of the thematic assessment report on the interlinkages among biodiversity, water, food and health of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://zenodo.org/records/13850289>

<sup>41</sup> UICN. (2020). Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature. <https://portals.iucn.org/library/node/4907>

réglementations seront nécessaires pour orienter la manière dont les nouvelles sources d'énergie verte et leurs réseaux de distribution peuvent être mis en place à grande échelle tout en étant positifs pour la nature. Une plus forte clarté et un accord plus large au sein des pays et entre eux seront nécessaires pour définir concrètement ce que sera une transition énergétique accélérée et comment garantir qu'elle soit juste et équitable, compte tenu des spécificités des circonstances et des contextes nationaux. Les pays pauvres disposant de réserves de combustibles fossiles et ayant une faible empreinte carbone historique doivent-ils laisser ces ressources inexploitées ? La demande croissante en métaux et minéraux nécessaires à la transition énergétique peut-elle être satisfaite sans avoir des conséquences préjudiciables pour la biodiversité marine, terrestre et d'eau douce ? Comment les pertes et dommages non économiques, tels que les moyens d'existence détruits par l'effondrement des écosystèmes locaux, seront-ils indemnisés ?

Enfin, de nouveaux outils, incluant des approches par scénarios, seront essentiels pour évaluer les propositions non conventionnelles visant à faire face aux processus de changements planétaires, telles que la géoingénierie, afin de s'assurer que les avantages, les risques et les impacts environnementaux, sociaux et économiques sont soigneusement pris en compte et qu'une approche de précaution est correctement appliquée dans toute phase pilote.

### 2.3 Un changement transformateur pour lutter contre l'iniquité, l'illégalité et l'injustice dans l'utilisation des ressources naturelles

Pour faire face à la perte de biodiversité et aux autres crises liées aux changements planétaires, il est nécessaire d'élargir la boîte à outils de la conservation et d'aller au-delà de changements progressifs afin de catalyser les changements transformationnels et systémiques. Pour assurer un avenir sûr et juste, les interventions doivent chercher à s'attaquer aux principaux facteurs sociétaux des changements environnementaux, en soutenant les politiques et pratiques économiques, de gouvernance, réglementaires et sociales qui contribuent à l'équité et à la justice, en soutenant les dialogues collaboratifs et multiacteurs entre les gouvernements, les peuples autochtones, les communautés locales et d'autres acteurs concernés. Cela comprend les partenariats conçus, élaborés et dirigés conjointement avec les peuples autochtones et les communautés locales qui sont essentiels pour obtenir des résultats efficaces, inclusifs et équitables en matière de conservation et de climat, fondés sur des processus de gouvernance transparents et des approches basées sur les droits humains, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Une telle approche rend les interventions plus efficaces pour faire progresser les objectifs du cadre des ODD, du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'Accord de Paris.

Ces processus doivent inclure le déploiement d'une gamme d'outils juridiques efficaces et justes, l'application d'approches fondées sur les droits humains, le lancement d'examen des modes de consommation non durables et de l'accès non éthique à la propriété intellectuelle autochtone, de l'accès aux ressources, ainsi que des investissements et modes commerciaux qui entraînent une dégradation de l'environnement et une exploitation sociale, et des mesures visant à prévenir la criminalité et à traduire les contrevenants en justice. L'UICN doit reconnaître, respecter, protéger et intégrer les connaissances traditionnelles, les systèmes de gouvernance et les enseignements tirés des modes de vie des peuples autochtones et des communautés locales, les territoires autochtones abritant d'importants écosystèmes à forte biodiversité qui sont protégés, conservés et respectés grâce à leurs valeurs traditionnelles et à leurs pratiques culturelles. À cet égard, rien dans le Programme de l'UICN 2026-2029 ne peut être interprété comme diminuant ou supprimant les droits que les peuples autochtones ont actuellement ou qu'ils pourraient acquérir à l'avenir.

La taille et la diversité croissantes des acteurs de la conservation, qui englobent de vastes mouvements sociaux, des femmes et des filles, des jeunes, de nouveaux partenaires, des villes et

des gouvernements locaux, ainsi que de nombreuses entreprises du secteur privé, sont une source d'optimisme sur la capacité de l'humanité à atteindre un avenir juste et durable. Il existe une reconnaissance croissante de la nécessité d'un plus grand engagement à rendre des comptes vis-à-vis des lois et des réglementations, d'une plus grande importance accordée au changement des comportements et à l'utilisation de la criminalistique, du fait que la criminalité liée à la nature n'est pas une criminalité sans victimes. En outre, il reconnaît davantage que le bien-être humain ne doit pas se faire au détriment de la nature. De nombreux pays s'efforcent d'inclure les avantages de la nature pour les personnes dans leur comptabilité économique nationale, voire de reconnaître les droits de la nature. La conservation de la nature en général et les aires protégées et conservées en particulier jouent également un rôle essentiel pour limiter l'émergence de maladies infectieuses et réduire la prévalence et l'effet des maladies non infectieuses, protégeant ainsi les moyens d'existence contre les pertes économiques dans des domaines tels que le tourisme. L'approche « Une seule santé », qui vise à équilibrer et à optimiser de manière durable la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, constitue un cadre approprié pour réunir ces différents aspects. Elle reconnaît que la santé des êtres humains et celles des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement au sens large (incluant les écosystèmes) sont étroitement liées et interdépendantes. Cette approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société afin qu'ils travaillent ensemble pour favoriser le bien-être et lutter contre les menaces qui pèsent sur la santé et les écosystèmes, tout en répondant aux besoins collectifs en matière d'eau potable, d'énergie propre et d'air sain, d'alimentation sûre et nutritive, en prenant des mesures contre le changement climatique et en contribuant au développement durable<sup>42</sup>.

L'intersection entre l'agriculture et la conservation est particulièrement fondamentale, le degré de durabilité qui pourra être atteint dans l'agriculture étant central à la fois pour préserver la nature et pour nourrir l'humanité, comme le souligne le deuxième rapport phare de l'UICN<sup>43</sup>. La *Global Commission on the Economy and Climate* a montré qu'un passage à des formes d'agriculture plus durables, associé à une protection et à une réglementation strictes des forêts, pourrait générer des avantages économiques de plus de 2 000 milliards d'USD par an, tandis qu'une croissance à faible intensité de carbone pourrait générer des avantages économiques de 26 000 milliards d'USD d'ici à 2030<sup>44</sup>. À long terme, la production et la consommation durables ainsi que la croissance verte exigent de dissocier l'économie de ses effets néfastes sur la nature. Cela nécessite de calculer le coût des externalités environnementales, de supprimer les subventions aux effets pervers qui nuisent à la nature et d'utiliser des incitations en faveur de la nature pour modifier les comportements des entreprises et de la société. Cela implique également d'appliquer strictement les réglementations et de lutter contre les utilisations illégales en renforçant la responsabilité des autorités et des communautés, depuis la prévention de la criminalité à la source jusqu'au contrôle de l'application des lois tout au long de la chaîne du commerce. En tant qu'initiatrice du Standard mondial pour les solutions fondées sur la nature et grâce à un portefeuille de cas d'utilisations reposant sur des bases concrètes et impliquant les secteurs concernés, l'UICN est bien placée pour améliorer la compréhension scientifique de ces questions relatives aux liens entre la nature et les différents secteurs, et pour proposer des réponses efficaces et sûres de l'échelle locale à l'échelle mondiale.

---

<sup>42</sup> L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). (2022). Plan d'action conjoint « Une seule santé » (2022-2026). Travailler ensemble pour des êtres humains, des animaux, des végétaux et un environnement en bonne santé. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc2289fr>

<sup>43</sup> IUCN. (2024). *Agriculture & Conservation Flagship Report* <https://doi.org/10.2305/AMHX3737>

<sup>44</sup> Global Commission on the Economy and Climate. (2018). *Unlocking the inclusive growth story of the 21st century*. <https://newclimateeconomy.net/content/unlocking-inclusive-growth-story-21st-century>

## Section 3 : Nature 2030 : une Union en action

Compte tenu de l'urgence de relever les multiples défis liés à la perte des écosystèmes et des espèces, à l'exploitation et à la consommation illégales et non durables des ressources, aux inégalités et injustices sociales, à la dégradation des terres, ainsi qu'aux changements climatiques, le présent Programme marque un repositionnement délibéré des sphères d'action, d'influence et d'intérêt de l'UICN<sup>45</sup>. L'UICN est particulièrement bien placée pour s'appuyer sur ses approches et mesures de conservation éprouvées pour intégrer des stratégies innovantes et transformatrices conçues pour mieux lutter contre les facteurs de perte de biodiversité, les lacunes en matière de gouvernance des ressources naturelles et d'équité, et les obstacles à une action synergique efficace à la croisée de la nature et des changements planétaires. Cela implique de collaborer avec un large éventail de secteurs et de parties prenantes, d'avoir une influence sur les décisions politiques et économiques et de favoriser une meilleure compréhension des interdépendances complexes entre les activités humaines, les écosystèmes naturels, la santé et le changement climatique. L'objectif de l'UICN est de catalyser un changement transformateur, en tirant parti de son expertise et de son réseau pour promouvoir des solutions efficaces et durables qui concilient la santé écologique avec la santé et le bien-être humains.

La présente section décrit la manière dont nous prévoyons que les réalisations et l'impact du Programme se concrétisent. Il s'agit d'un simple guide sur le mode de fonctionnement actuel et futur de l'UICN pour obtenir les résultats présentés à la section 4 et progresser dans cette voie. À ce titre, cette section précise comment le Programme 2026-2029 entend conduire le changement avec le soutien des partenaires (voir section 5) pour s'attaquer aux moteurs de perte de biodiversité. Il donne un aperçu rapide des sphères d'intérêt, d'influence et d'action de l'UICN, des rôles de catalyseur de l'Union (tels que décrits dans la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN) et des principales voies par lesquelles le changement se produira.

### 3.1 Les sphères d'intérêt, d'influence et d'action de l'UICN

La **sphère d'intérêt** désigne les domaines plus larges qui sont pertinents pour le mandat, la mission et les objectifs de l'UICN, mais qui ne relèvent pas de son contrôle direct ou indirect. Elle comprend les tendances, les évolutions et les facteurs externes que l'UICN suit et qui pourraient avoir une incidence sur sa planification stratégique, sur le fonctionnement du Programme et, à terme, sur l'ampleur des résultats obtenus.

Dans sa **sphère d'influence**, l'UICN cherche à mobiliser les parties prenantes et à leur donner les moyens d'adopter une approche et des connaissances fondées sur des données scientifiques, afin de les aider à catalyser des changements transformateurs dans leurs comportements et leurs actions en faveur d'un avenir plus durable et plus équitable. Cette sphère englobe l'impact indirect de l'UICN sur le monde, ainsi que les impacts directs de ses partenaires. Ce point est examiné plus en détail dans la section 5, qui décrit l'éventail des partenaires avec lesquels l'Union travaille et continuera de travailler.

Dans le cadre de sa **sphère d'action**, l'UICN fournit aux organisations publiques, privées et non gouvernementales/de la société civile les connaissances et les outils qui rendent possible les politiques, les programmes et les projets de conservation de la nature et les soutiennent. C'est sur cette sphère que l'UICN a un contrôle direct sur les opérations et le processus décisionnel.

---

<sup>45</sup> S'inspirant des travaux du Centre de recherches pour le développement international (CRDI) sur la planification, le suivi et l'évaluation du changement social, et notamment sur la Cartographie des résultats. Voir Earl, S., Carden, F., & Smutylo, T. (2001). *Outcome mapping: Building, learning and reflection into development programs*. IDRC. <https://idrc-crdi.ca/en/books/outcome-mapping-building-learning-and-reflection-development-programs>

Dans la plupart des cas, le pouvoir d'apporter des changements dans la sphère d'influence incombe aux partenaires. En travaillant avec ses partenaires, l'UICN s'efforce de les inciter à changer en suivant notamment les voies de changement suivantes :

- Élaborer et avoir une influence sur des politiques, des lois et des mécanismes de gouvernance reposant sur des bases concrètes aux plans local, national et international. L'approche de l'UICN en matière de conservation et de lutte contre les facteurs de perte de biodiversité s'appuie sur l'élaboration de cadres politiques et juridiques solides, la fourniture de données scientifiques actualisées et le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles. L'UICN joue un rôle central dans l'organisation de forums de spécialistes et de discussions entre les parties prenantes, en facilitant le dialogue et la recherche de consensus entre différents secteurs. Cela permet de garantir que les politiques et les lois sont non seulement respectueuses de l'environnement, mais aussi socialement équitables et adaptées d'un point de vue culturel.
- Informer et avoir une influence sur l'adoption et la mise en place de pratiques inclusives, équitables et durables par les sociétés, les gouvernements, les entreprises, les villes et les communautés. Dans ce domaine, l'UICN s'efforce de mettre en avant le rôle des différentes parties prenantes dans l'adoption de mesures et de pratiques de conservation, en veillant à ce que les interventions soient positives pour la nature, socialement justes, sensibles aux questions de genre et durables sur le plan environnemental. Grâce à cette approche, l'UICN favorise une culture de gestion responsable au sein des communautés, des gouvernements et des entreprises, et inspire et guide la mise en œuvre de pratiques durables. Cela nécessite une mobilisation efficace de l'Union à différents niveaux, des communautés locales aux instances décisionnelles mondiales.

Générer, gérer et diffuser des connaissances et des outils de pointe pour informer et guider les efforts de conservation et lutter contre les facteurs de déclin et de perte de biodiversité. Dans le cadre de ses efforts pour lutter contre le déclin et la perte de biodiversité, l'UICN s'engage à donner à tous les secteurs les moyens d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à une conservation efficace. Les vastes initiatives de recherche et de collecte de données de l'UICN constituent la base des ressources qui guident les efforts de conservation dans le monde entier. En garantissant une large participation aux efforts de conservation scientifiquement fondés, l'UICN comble le fossé entre la science, les politiques et la pratique, permettant ainsi aux praticiens, aux décideurs et aux communautés de prendre des décisions éclairées, de mener des actions efficaces et de partager leurs enseignements.

### 3.2 Les rôles de catalyseur de l'UICN

La présente section résume la proposition de valeur et les compétences clés de l'UICN pour mettre en œuvre le Programme. Elle complète les voies de l'UICN vers le changement, décrites ci-dessus, en précisant comment l'UICN tire parti de ses rôles de catalyseur pour mieux influencer sur le monde. La puissance de l'Union réside dans sa force collective et la diversité de ses perspectives, qui lui permettent de transformer les nombreuses voix en une force formidable. En unissant ses composantes autour de notre défi mondial en matière de conservation, l'UICN amplifie la prise de conscience et la compréhension, veillant à ce que les préoccupations ne soient pas seulement entendues, mais aussi profondément comprises par un public plus large. L'Union sert également d'incubateur et de plateforme pour favoriser l'échange d'idées et d'expériences, contribuant ainsi aux efforts de mobilisation et menant à des solutions innovantes et évolutives.

L'Union joue un rôle transformateur en ayant une influence sur les perspectives mondiales et en

soutenant les changements de comportement. En tirant parti de sa voix collective, l'Union peut contribuer à faire évoluer le discours public et à façonner les politiques, influençant ainsi les parties prenantes au-delà de son réseau immédiat. S'inspirant de la méthode de cartographie des incidences<sup>46</sup>, les changements de comportement sont définis comme des changements dans le comportement, les relations, les activités ou les actions des personnes, des groupes et des organisations avec lesquels l'UICN interagit et travaille directement.

Pour mettre en œuvre le Programme, l'UICN s'appuiera sur ses activités principales et les rôles qu'elle joue, tout en les orientant et les ajustant afin de contribuer aux réalisations et aux impacts identifiés. Ses rôles de catalyseur sont notamment les suivants :

- **Rassemblement et mise en réseau** : Réunir un large éventail d'acteurs pour dialoguer, discuter et débattre afin d'identifier les changements transformationnels nécessaires à long terme, d'en convenir et de les entreprendre

Rassembler et mettre en réseau consiste à réunir divers acteurs afin qu'ils partagent leurs connaissances, collaborent et forment des partenariats pour mener à bien des actions de conservation. Cela favorise la collaboration et la synergie entre les différents acteurs, renforçant ainsi l'impact des initiatives de conservation grâce au partage de compétences et de ressources, tout en mettant l'accent sur l'égalité et l'équité intersectionnelles entre les différents groupes en tant que priorité. La capacité à réunir divers acteurs et à fournir les données scientifiques les plus récentes, des recommandations objectives et une expertise locale et de terrain est le moteur de la mission de l'UICN, qui consiste à informer et à renforcer les capacités à déployer des efforts de conservation dans le monde entier. Nous offrons un forum neutre où les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les entreprises, les communautés locales, les groupes autochtones, les femmes, les jeunes et d'autres parties prenantes peuvent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des solutions aux défis environnementaux.

- **Connaissances, sciences et données** : Orienter la conservation à l'aide de connaissances scientifiques, de données et d'éléments transdisciplinaires fiables

Les connaissances, les sciences et les données englobent la recherche, les informations et les données sur la biodiversité et les écosystèmes, ainsi que sur les incidences des activités humaines. Les connaissances et les données scientifiques sont essentielles pour comprendre l'état de la biodiversité, les causes de sa perte et l'efficacité des stratégies de conservation. L'UICN est bien placée pour combler le fossé important qui existe entre les connaissances, les sciences et les données d'une part, et la prise de décision et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles d'autre part. En outre, la combinaison des données scientifiques les plus récentes et des connaissances des peuples autochtones et des communautés locales – si possible différenciées selon le genre – peut contribuer à produire une mine de données et d'informations qui alimentent la capacité d'analyse de l'UICN pour protéger les espèces et les zones importantes pour la biodiversité (y compris les zones clés pour la biodiversité), mettre fin à la perte d'habitats, restaurer les écosystèmes et améliorer le bien-être humain. Pour y parvenir, les savoirs des peuples autochtones et des communautés locales, incluant les savoirs traditionnels associés à la biodiversité, les innovations, les visions du monde, les valeurs et les pratiques, doivent être respectés, documentés et préservés avec leur consentement libre, préalable et éclairé. Il est tout aussi important de créer un espace de dialogue entre les différents systèmes de connaissances, en incluant les systèmes de savoirs autochtones et traditionnels. Cela facilitera l'élaboration d'indicateurs spécifiques pour garantir l'intégration de toutes les formes de connaissances dans les

---

<sup>46</sup> Outcome Mapping Learning Community. (2021). *20 years of Outcome Mapping: Evolving practices for transformative change*. <https://www.outcomemapping.org/resources/20-years-of-outcome-mapping-evolving-practices-for-transformative-change>

évaluations des progrès réalisés aux échelles mondiale et nationale.

- **Politiques et plaidoyer** : *Avoir la capacité d'induire des changements en faveur de la nature, de l'échelle locale à l'échelle mondiale*

Les politiques et les activités de plaidoyer portent sur les règles et les cadres officiels établis par les gouvernements et d'autres autorités afin de conserver et de protéger la biodiversité et les ressources naturelles. Des politiques, des lois et des structures de gouvernance efficaces sont essentielles pour fixer des normes, établir et appliquer des réglementations, et orienter les pratiques durables. Elles fournissent le fondement juridique et institutionnel nécessaire à la conservation équitable et juste des espèces sauvages et des écosystèmes. Le système unique de résolutions et de recommandations de l'UICN ainsi que sa coopération avec les instances de gouvernance multilatérales constituent un moyen particulièrement efficace de promouvoir les positions générales de l'UICN aux échelles mondiales, nationale et infranationale.

- **Renforcement des capacités** : *Renforcer le pouvoir d'action des groupes concernés et les aider à changer (en approfondissant les connaissances et les rendant plus pertinentes pour les Membres)*

Le renforcement des capacités consiste à investir dans les compétences, l'expertise et les capacités des personnes, des organisations et des communautés afin qu'elles puissent s'engager dans la conservation de la biodiversité. Il permet de garantir que les parties prenantes à tous les niveaux – en mettant l'accent sur l'équité et l'égalité de représentation – disposent des outils et des connaissances nécessaires pour mettre en œuvre et soutenir efficacement les efforts de conservation. L'UICN utilise les plateformes de partage des connaissances nouvelles et existantes (y compris l'Académie de l'UICN) pour soutenir l'apprentissage, la formation et le perfectionnement tout au long de la vie des professionnels de tous les domaines sur les questions de conservation. Le renforcement des capacités des Commissions de spécialistes indépendants de l'UICN à mettre leur expertise au service des actions de conservation menées par les Membres de l'UICN ainsi que la mobilisation conjointe de fonds à cet effet permettront d'amplifier encore le rôle de catalyseur de l'UICN.

- **Mobilisation des ressources pour des actions de conservation sur le terrain** : *Établir des partenariats avec des Membres et partenaires et par leur intermédiaire afin de soutenir des actions de conservation ciblées et innovantes*

La mobilisation des ressources pour les efforts de conservation consiste à obtenir et à utiliser efficacement les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour développer des activités de conservation efficaces et inclusives et démontrer leur faisabilité, et pour catalyser et tirer parti d'actions à plus grande échelle, par l'intermédiaire des Membres de l'UICN et au-delà, en vue d'un changement transformationnel. Nos stratégies de conservation reposent sur la tâche essentielle qui consiste à améliorer la mobilisation des ressources, en reconnaissant que leur rareté, bien qu'elle constitue un obstacle important à la mise en œuvre et au développement des efforts de conservation, n'est souvent pas une question de manque de ressources en soi, mais dépend plutôt de la manière dont les ressources existantes sont hiérarchisées et allouées, par exemple à des activités nuisibles à l'environnement plutôt qu'à celles qui pourraient être considérées comme positives pour la nature. Nous nous attachons donc à tirer parti de notre influence (auprès des gouvernements, des bailleurs de fonds multilatéraux, des mécanismes de financement et du secteur privé) pour développer et, le cas échéant, réorienter des instruments et mécanismes de financement, forger des partenariats stratégiques et mobiliser le soutien des communautés afin de codévelopper et tester des approches permettant des actions de conservation à plus grande échelle, et mobiliser le soutien nécessaire à leur mise en œuvre par l'intermédiaire des Membres de

l'UICN (notamment à travers le rôle de l'UICN en tant qu'agence du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Fonds vert pour le climat (FVC)).

Aider les Membres de l'UICN à accéder à la philanthropie et à établir des liens avec elle, par exemple par l'intermédiaire de la plateforme Contributions for Nature de l'UICN, contribuera à mettre à l'échelle cette mobilisation de ressources. De même, des efforts importants sont nécessaires pour accroître les flux de financement direct destinés à la promotion et la transposition à plus grande échelle de la conservation menée par les peuples autochtones et les communautés locales.

- ***Promotion de l'éducation et de la sensibilisation*** : *Promouvoir la sensibilisation et l'éducation pour mener des actions durables, changer les mentalités et susciter un large soutien en faveur de la conservation de la nature dans tous les secteurs de la société*

La sensibilisation et l'éducation désignent des interventions visant à améliorer la compréhension et la mobilisation du public à l'égard des questions liées à la biodiversité et à la conservation. Il est essentiel de sensibiliser et de former les personnes, les entreprises et les sociétés à l'importance de la biodiversité et aux menaces qui pèsent sur elle afin de mobiliser le soutien du public et d'encourager les comportements durables. Les efforts de sensibilisation et l'éducation formelle, non formelle et informelle doivent viser à développer les compétences, les attitudes, les capacités et les opportunités nécessaires pour mobiliser les citoyens du monde et renforcer leur participation, en soutenant une approche globale de la conservation.

## Section 4 : Une feuille de route pour un changement transformateur

Au cours des quatre prochaines années, le réseau de l'UICN, composé de plus de 1 400 Membres issus d'États, d'agences gouvernementales, d'administrations infranationales, d'organisations autochtones et d'ONG, de plus de 16 000 scientifiques et autres spécialistes, ainsi que son Secrétariat, agiront collectivement pour mettre en œuvre les transformations décrites dans la section 2, en faveur de la nature, du climat, de la santé et de l'humanité. Bien que les composantes de l'Union mobilisent une part importante des efforts collectifs mondiaux en matière de conservation, il est essentiel, pour être efficaces, que nous ayons une vision claire, que nous soyons ambitieux, mais réalistes quant à ce qui peut être réalisé et que nous nous engagions à mener des actions concrètes. Le Programme de l'UICN 2026-2029 est donc plus qu'un simple appel mondial à l'action, il définit l'orientation que prendra l'Union sur les questions particulières autour desquelles elle se mobilisera. La section suivante décrit en détail l'ambition de l'UICN en matière de changement en trois **Impacts** audacieux (section 4.1), les voies que l'Union empruntera pour façonner ce changement en douze **Réalisations** ambitieuses (section 4.2) et les actions collectives que les Membres, les Commissions et le Secrétariat s'engageront à mener en 24 ensembles de travaux concrets ou **Produits** (section 4.3).

### 4.1 Les Impacts du programme

#### *4.1.1 IMPACT 1 : La biodiversité (écosystèmes, espèces et diversité génétique) est efficacement conservée, protégée et restaurée dans les milieux terrestres, d'eau douce et marins, et intégrée dans tous les secteurs.*

La communauté internationale a adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la vision est celle d'un monde vivant en harmonie avec la nature, où la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée à bon escient, en maintenant les services écosystémiques, préservant une planète saine et procurant des avantages essentiels à l'ensemble de l'humanité. La mission pour la période allant jusqu'à 2030, alignée sur le Programme **Nature 2030** de l'UICN, consiste à prendre des mesures urgentes pour enrayer et mettre fin à la perte de biodiversité et mettre la nature sur la voie de la restauration, dans l'intérêt de l'humanité et de la planète, en conservant et en utilisant de manière durable la biodiversité et en garantissant le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en fournissant les moyens nécessaires à la mise en œuvre. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal reconnaît et prend en considération la diversité des systèmes de valeurs et des concepts, y compris, pour les pays qui les reconnaissent, les droits de la nature et les droits de la Terre nourricière, comme faisant partie intégrante de sa mise en œuvre réussie.

Pour y parvenir, l'Objectif A du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>47</sup> porte sur les facteurs sociaux et économiques de la perte de biodiversité dans les milieux terrestres, d'eau douce et marins, et s'engage à préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, enrayer et mettre fin à l'extinction de toutes les espèces menacées, et maintenir et préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et d'espèces domestiquées. Parmi les huit Cibles de l'Objectif A figure l'ambition et l'engagement de protéger et de conserver efficacement des zones d'importance particulière pour la biodiversité couvrant au moins 30 % des milieux terrestres, d'eau douce et marins, et ce, de manière inclusive et participative, en impliquant notamment les zones et territoires, ainsi que le pouvoir d'action, des peuples autochtones et des communautés locales, et en respectant les droits et les contributions des personnes de toutes générations et quel que soit leur genre.

<sup>47</sup> CBD/COP/DEC/15/4, 19 décembre 2022. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

*4.1.2 IMPACT 2 : La conservation efficace de la biodiversité et des services écosystémiques a contribué de manière significative à la prise en compte du lien entre biodiversité et changements planétaires, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature renforçant la résilience des écosystèmes et des sociétés, et réduisant les risques pour la nature liés aux réponses non durables aux crises mondiales d'origine humaine.*

La biodiversité et les processus de changements planétaires sont liés de manière inextricable. Les systèmes de régulation planétaire sont façonnés par les écosystèmes et la manière dont ils fonctionnent, notamment dans les océans, la toundra, les forêts et d'autres écosystèmes. Les écosystèmes à haute intégrité (en termes de fonctions, de structure et de composition) contribuent à la fourniture stable et prévisible des services écosystémiques, tels que la sécurité de l'approvisionnement en eau, la productivité des sols, la stabilité du climat et la protection contre les phénomènes extrêmes. Les processus de changements planétaires tels que la dégradation des terres, le changement climatique et l'acidification des océans compromettent progressivement l'intégrité des écosystèmes, des populations d'espèces et de la diversité génétique de multiples façons, notamment par des effets néfastes directs sur les espèces sauvages et en modifiant le calendrier et la saisonnalité des précipitations, les températures et la manière dont la société accède aux écosystèmes et les utilise. Si nous ne parvenons pas à faire face aux crises qui découlent des processus anthropiques de changements planétaires parallèlement à la perte de biodiversité, nous risquons, au mieux, de passer à côté d'opportunités et, au pire, d'aboutir à des résultats contre-productifs à l'échelle mondiale. Restaurer la capacité des écosystèmes naturels offre également des solutions pour restaurer la santé et la vitalité des paysages terrestres et marins, contribuant ainsi à atténuer les effets néfastes du changement climatique et à aider la société à s'adapter aux changements en cours. Elle est également tout à fait compatible avec l'approche « Une seule santé ».

Parmi les interventions appropriées figurent les programmes à grande échelle de conservation et de restauration des écosystèmes détruits ou dégradés, qui rendent les pratiques agricoles, d'élevage et de gestion des terres positives pour la nature et durables et les inscrivent dans une approche « Une seule santé », ainsi que la transition à grande échelle vers les énergies renouvelables soutenue par des infrastructures positives pour la nature. Ces mesures doivent tenir compte des processus de changements planétaires, notamment leurs effets sur la connectivité, la résilience et l'intégrité des écosystèmes naturels. Par exemple, les solutions climatiques doivent tenir compte des risques et des répercussions des solutions de géoingénierie sur la nature. Et toutes ces approches requièrent la contribution de l'ensemble de la société, en tirant parti des connaissances et du leadership des personnes, quels que soient leur âge et leur genre. La meilleure manière de respecter les engagements internationaux visant à lutter contre la perte de biodiversité et les processus de changements planétaires est de les mettre en œuvre ensemble, en s'appuyant sur des approches socialement justes et intergénérationnelles ; car aucune autre ligne de conduite ne sera suffisante.

*4.1.3 IMPACT 3 : L'utilisation équitable, légitime, légale et durable de la nature et des ressources naturelles a contribué à la fois à la conservation de la nature et à une société juste, équitable et durable.*

La planète est actuellement exploitée de manière inéquitable et souvent illégale, ainsi que de manière non durable. Une conservation efficace dépend de l'équité et de la justice au sein de la société et de l'économie et constitue un moyen d'enrayer et de mettre fin à la perte de biodiversité, ainsi qu'aux causes et effets des autres processus de changements planétaires nuisibles. L'équité et la justice sont à la fois une qualité fondamentale et une condition préalable à une bonne conservation ; la conservation des espèces et des écosystèmes devrait également contribuer à améliorer la qualité et l'inclusivité des processus décisionnels locaux et à assurer un partage plus équitable des avantages à long terme. Les principes et les pratiques d'une conservation efficace et équitable doivent être l'affaire de l'ensemble de la société.

Il est nécessaire de renforcer les dispositions relatives à l'équité sociale et à la justice dans les politiques, programmes et projets de conservation, et de faire progresser les droits des peuples autochtones et des communautés locales, de promouvoir l'équité de genre, de lutter contre la pauvreté, de traiter les questions relatives aux droits fonciers et aux droits sur les ressources naturelles, à la sécurité environnementale et à la vulnérabilité écologique. Il est également nécessaire de s'engager dans les processus politiques et réglementaires aux niveaux mondial et national afin de promouvoir l'état de droit, de réduire et mettre fin aux inégalités, à l'absence de durabilité, à l'illégalité, à la corruption et aux risques sanitaires dans l'accès et l'utilisation des ressources environnementales, ainsi que dans la participation à la prise de décisions environnementales. La reconstitution du capital naturel pour les générations futures nécessite un changement de valeurs afin d'intégrer l'équité et la durabilité écologique comme fondements du développement social et économique. Cela devrait à son tour encourager et promouvoir la transformation des facteurs directs de perte de biodiversité et les mesures visant à mettre en place des économies et des sociétés positives pour la nature et les personnes, en veillant à ce que toute utilisation de la nature et des ressources naturelles (y compris l'utilisation directe des espèces sauvages) soit équitable, légitime, légale et écologiquement durable.

## 4.2 Les Réalisations du Programme – les voies vers le changement

Les trois impacts présentés ci-dessus représentent à la fois l'ambition et les grands thèmes généraux qui façonnent le Programme de travail de l'Union pour les quatre prochaines années. Ils répondent à la vision de l'UICN d'un monde juste qui valorise et conserve la nature et favoriser la réalisation de l'objectif de renforcer la gestion responsable de la nature, telle que décrite dans la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN. Pour concrétiser cette ambition, l'Union articulera ses activités autour de douze Réalisations qui, ensemble, constituent des voies vers un changement grâce à i) la transposition à plus grande échelle des efforts de conservation équitables et justes, de manière inclusive et en impliquant l'ensemble de la société et ii) l'intégration de la nature dans les domaines clés.

### 4.2.1 Une conservation juste et équitable de la nature à grande échelle

L'UICN renforcera et étendra les interventions équitables et justes en matière de conservation dans les environnements terrestres, d'eau douce et marins, incluant la diversité géologique et le patrimoine géologique, en suivant les quatre trajectoires du changement décrites ci-dessous. À leur tour, celles-ci soutiendront les Huit transformations mondiales, chacune avec une autre voie correspondante, décrite à la section 4.2.2. Dans l'ensemble de l'Union, les principaux acteurs de ces efforts visant à protéger les espèces, à sauvegarder les sites importants et à conserver et restaurer les écosystèmes sont les gouvernements et leurs agences, les ONG et les fondations, ainsi que les organisations de peuples autochtones qui composent les Membres de l'UICN. Des rôles facilitants essentiels sont assurés par les sciences, les données et les compétences mobilisées par les Membres et les Commissions de l'UICN, les mécanismes financiers, notamment le FEM et le FVC, ainsi que l'engagement politique. Grâce au présent Programme, l'UICN suivra non seulement les résultats de ces interventions, mais évaluera également ce qui se serait passé en leur absence, pour mesurer l'impact global des mesures de conservation.

- (i) **L'HUMANITÉ** : L'équité et la justice pour une gouvernance environnementale rationnelle sont renforcées dans tous les aspects de la transposition à plus grande échelle de la conservation des terres, de l'eau douce et des océans.

**La voie vers le changement** : Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal reconnaît l'importance d'une approche impliquant l'ensemble de la société pour faire face à la crise planétaire, y compris la volonté politique et la reconnaissance au plus haut niveau des gouvernements, ainsi que l'action de tous les acteurs de la société. Il met particulièrement l'accent sur les peuples autochtones et les communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires clés de sa conservation, de

sa restauration et de son utilisation durable, en soulignant leur diversité bioculturelle unique, leurs savoirs traditionnels et leur gouvernance coutumière, comme le mentionne la Déclaration de Charm el-Cheikh sur la nature et la culture<sup>48</sup>. L'ensemble du Cadre doit être mis en œuvre au moyen d'approches fondées sur les droits humains. L'injustice généralisée, les inégalités et l'utilisation illégale et non durable de la nature compromettent les perspectives de prospérité de l'humanité et de conservation de la nature. La criminalité, la corruption et l'exploitation illégale de la nature à tous les niveaux ont des incidences sur les ressources et les populations et compromettent les efforts visant à instaurer une gouvernance transparente et inclusive.

Pour intensifier la conservation afin d'atteindre les objectifs et les cibles fixés pour 2030 par le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, il faut garantir à tous les acteurs de la société une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives, efficaces et sensibles aux questions de genre dans la prise de décision, ainsi que l'accès à la justice et à l'information relative à la biodiversité. En particulier, l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que le respect de leurs cultures et de leurs droits sur leurs terres, leurs territoires traditionnels et leurs ressources, sont nécessaires conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP). Des mesures doivent être prises pour garantir une participation et un leadership sûrs, équitables et significatifs des femmes et des jeunes, ainsi que d'autres groupes marginalisés, et pour assurer la protection totale des défenseurs des droits humains et de l'environnement. Il est nécessaire de répondre à l'appel lancé de longue date en faveur d'une diligence raisonnable effective en matière de droits humains, de mécanismes de réclamation associés, et de lutte contre les activités illégales et criminelles par le renforcement de la réglementation, de la justice pénale et de l'application de l'état de droit. La transposition des efforts de conservation des terres, de l'eau douce et des océans à plus grande échelle par l'intermédiaire des aires protégées et conservées doit prévoir des processus décisionnels équitables et inclusifs fondés sur l'état de droit, renforçant ainsi l'équité, la justice sociale et la réparation, ainsi que la participation des acteurs sociaux. Les programmes de conservation doivent à leur tour contribuer aux résultats sociaux et économiques et à la durabilité à long terme. Il convient d'en assurer le suivi et d'en rendre compte au cours du temps en utilisant des indicateurs appropriés aux échelles mondiale, nationale et locale. L'éducation et la sensibilisation seront essentielles pour réaliser ces ambitieux changements. Ainsi, l'éducation fondée sur la nature sera développée davantage en tant qu'initiative horizontale globale visant à promouvoir et à communiquer sur le rôle et l'importance de l'éducation pour la nature et l'environnement, notamment en ce qui concerne la promotion de l'équité, de la justice et de l'inclusion dans la conservation.

- (ii) **LES TERRES** : La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces terrestres sont menées à bien de manière équitable et inclusive.

**La voie vers le changement** : Les aires protégées et conservées se sont étendues pour couvrir 17,5 % de la superficie terrestre<sup>49</sup>, mais restent insuffisantes pour préserver de nombreuses zones importantes pour la biodiversité (y compris les zones clés pour la biodiversité), pour atteindre une représentativité et une connectivité écologiques, ou pour satisfaire aux normes de qualité en matière d'inclusivité et d'efficacité à long terme. Bien que les taux de destruction et de dégradation des écosystèmes forestiers et des prairies aient diminué dans certaines régions, ils ont continué d'augmenter dans d'autres, et la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats se poursuivent, entraînant un déclin des services écosystémiques dont dépendent les sociétés. La diversité et le patrimoine géologiques sont également menacés, tout comme les processus géologiques importants qui contribuent à la santé de notre planète. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'identification et la hiérarchisation des EEE en fonction

---

<sup>48</sup> CBD/COP/14/INF/46, 25 November 2018. <https://www.cbd.int/doc/c/8b76/d85e/c62f920c5fd8c4743e5193e1/cop-14-inf-46-en.pdf>

<sup>49</sup> Pour des données actualisées sur les aires protégées, voir : <https://www.protectedplanet.net/en>

des mesures de gestion, mais de nouvelles introductions se poursuivent à un rythme soutenu. Des espèces continuent de se rapprocher de l'extinction, près de 25 % des espèces évaluées étant en danger d'extinction, principalement en raison de la destruction de leurs habitats, de leur exploitation illégale et non durable, et des effets néfastes de leur utilisation à des fins alimentaires et médicinales ont été recensés.

Il est urgent de protéger et de renforcer l'intégrité écologique des écosystèmes terrestres naturels en préservant, améliorant ou restaurant la nature et la connectivité ainsi que la résilience de tous les écosystèmes. Des progrès peuvent être réalisés dans ce sens grâce à la consolidation de systèmes équitables et efficaces d'aires protégées et conservées, soutenus par les gouvernements, incluant la reconnaissance d'AMCEZ et des territoires autochtones et traditionnels, pour couvrir au moins 30 % des écosystèmes terrestres d'ici à 2030, en utilisant des approches participatives et en mettant en place des mécanismes de plainte et de recours, le cas échéant. Cela peut également être favorisé en assurant la connectivité dans le paysage au sens large et par des mesures visant à garantir l'utilisation durable des paysages de production. Les gouvernements doivent être soutenus dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs SPANB, incluant des objectifs nationaux alignés sur les objectifs mondiaux convenus, des plans d'action nationaux pour les espèces et des plans de rétablissement des espèces et visant à prévenir et mettre fin aux conflits entre la faune sauvage et la présence humaine. Les écosystèmes endommagés et dégradés doivent être restaurés afin de renforcer leur intégrité, y compris leurs fonctions et services dans des mosaïques de paysages multifonctionnels, sur la base d'une planification intégrée de l'utilisation des terres et de la participation diversifiée des parties prenantes de multiples secteurs.

- (iii) **L'EAU** : La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces terrestres sont menées à bien de manière équitable et inclusive.

**La voie vers le changement** : La vie dans les écosystèmes d'eau douce reste en crise. Les écosystèmes et les espèces disparaissent ou déclinent trois fois plus vite que les forêts et les espèces forestières<sup>50</sup>, et leurs modes d'utilisation entraînent une dégradation et une fragmentation des écosystèmes, compromettant les perspectives de rétablissement. Ceci a des effets néfastes sur les moyens d'existence, la santé et le bien-être des populations humaines, en particulier des communautés vulnérables, des femmes et des enfants. Parmi les facteurs à l'origine de cette situation figurent la pollution par les nutriments, les pesticides et les déchets, ainsi que la surexploitation des espèces et l'incidence des EEE. Le prélèvement et l'utilisation non durables des ressources en eau douce, notamment les transferts entre bassins pour l'agriculture, l'industrie et le développement urbain, ainsi que l'utilisation directe, non durable et parfois illégale de l'eau, des espèces d'eau douce et des écosystèmes conduisent vers l'extinction. Parallèlement, l'essor rapide de l'aquaculture et d'autres changements dans l'utilisation des terres transforment et détruisent les habitats d'eau douce.

Les gouvernements et les autres autorités doivent être soutenus, notamment par des SPANB actualisés afin de conserver des zones clés pour la biodiversité et d'autres zones importantes pour la biodiversité couvrant au moins 30 % des écosystèmes d'eau douce d'ici à 2030, en maintenant, améliorant ou restaurant leur intégrité, leur connectivité et leur résilience, et en élargissant la protection grâce à de nouvelles aires protégées et AMCEZ. Il est nécessaire d'empêcher la surexploitation des espèces d'eau douce, grâce à de meilleures évaluations biologiques, à une gestion scientifiquement fondée, à l'élaboration de plans d'action pour la pêche en eau douce, ainsi qu'à la lutte contre les EEE et la pollution. Il est également nécessaire d'améliorer la gestion et les investissements afin de garantir un accès équitable à l'eau douce pour les populations. Une approche intégrée est requise pour garantir les flux d'eau douce nécessaires à la nature et à l'humanité, améliorer la qualité de l'eau douce et préserver la connectivité afin de permettre la restauration des écosystèmes d'eau douce.

---

<sup>50</sup> Gardner, R. C., & Finlayson, C. (2018). *Global Wetland Outlook: State of the world's wetlands and their services to people*. Ramsar Convention Secretariat. <https://ssrn.com/abstract=3261606>

- (iv) **LES OCÉANS** : La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces océaniques sont menées à bien de manière équitable et inclusive afin d'atteindre les cibles mondiales.

**La voie vers le changement** : Bien que les océans couvrent 70 % de la surface de la planète, ils restent insuffisamment protégés, réglementés et gérés face aux multiples facteurs de stress et à la pression extractive exercée sur les habitats, les espèces et les ressources. Moins de 3 % des océans de la planète sont exempts de pression humaine, et moins de 2 % sont protégés sous une forme ou une autre d'aire marine protégée ou conservée. Si un peu plus de 18 % des océans sous juridiction nationale sont protégés (en 2023), cette zone ne représente pas de manière adéquate la diversité des écosystèmes, des espèces ou des processus océaniques, et un élargissement est nécessaire pour inclure davantage de zones importantes pour la biodiversité marine. Il est également impératif que les aires marines protégées (AMP) soient efficaces dans l'atteinte de leurs objectifs, un défi rendu plus complexe par les systèmes de gouvernance en libre accès dans les océans et les zones côtières. Près de 10 % de toutes les espèces marines évaluées sont menacées d'extinction, et plus d'un tiers des mammifères marins, des requins et des raies, ainsi que des récifs coralliens, sont exposés à un risque élevé d'extinction.

Une gouvernance plus forte, plus efficace et plus équitable à plusieurs niveaux est nécessaire pour faire face aux menaces qui pèsent sur les océans, protéger la biodiversité et préserver les processus biogéochimiques qui régulent le climat à l'échelle mondiale. Il est urgent de mettre en place des cadres juridiques et des cadres directeurs pour la protection, la réglementation, l'atténuation des effets du changement climatique et la restauration des zones clés pour la biodiversité et d'autres zones importantes pour la biodiversité en milieu marin, tant dans les zones relevant de la juridiction nationale qu'en dehors. Il est nécessaire de mettre en place une planification spatiale marine afin de faciliter la conservation, la protection et la gestion des espèces et la protection par zonage, ainsi que la coexistence avec les technologies d'énergie propre. La pêche doit être durable (pour les espèces cibles et non cibles) et légale, répondre aux besoins en matière de moyens d'existence, d'alimentation et de santé des populations les plus dépendantes, tout en luttant contre l'illégalité dans la pêche mondiale (incluant les violations des droits humains et du travail) et en améliorant la durabilité des flottes maritimes et de la mariculture. Les habitats du carbone bleu ont besoin d'investissements financiers et du soutien du public pour garantir leur fonction écosystémique essentielle de séquestration du carbone tout en fournissant des moyens d'existence durables aux communautés. Les espèces et les écosystèmes de l'Arctique, de l'Antarctique et de l'océan Austral ont besoin d'un système représentatif d'AMP s'appuyant sur les recommandations du Groupe de travail de l'UICN sur l'Antarctique et l'océan Austral. À l'échelle mondiale, il est nécessaire de s'attaquer aux menaces et aux facteurs de stress systématiques, notamment aux effets du changement climatique sur les espèces marines, le réchauffement des océans, l'acidification et la désoxygénation, la pollution (chimique, plastique, sonore), ainsi que l'élévation du niveau marin et la perturbation des régimes météorologiques. L'intensification des activités maritimes et de défense, les épaves potentiellement polluantes, la géoingénierie, ainsi que l'exploration et l'exploitation des ressources des grands fonds marins, qui ont des répercussions sur la vie marine, la santé et le bien-être des populations humaines, ainsi que sur les moyens d'existence à l'échelle locale et mondiale, exigent une réponse programmatique.

#### *4.2.2. Les Huit transformations mondiales pour la nature et l'humanité*

L'UICN s'appuiera sur ses capacités fondamentales pour intégrer la conservation de la nature dans huit domaines de transformation en réponse aux principaux facteurs mondiaux de perte de nature décrits dans les sections 1 et 2. Les Réalisations transformationnelles énumérées ci-dessous sont ambitieuses et, bien qu'elles ne puissent être atteintes par l'Union seule, l'UICN a un rôle clé à jouer en influençant et en façonnant leur réussite au cours des quatre prochaines années. Pour ce faire, l'UICN devra travailler avec différents partenaires et différents types de réseaux et, dans certains cas, établir de nouvelles relations

avec eux. Cela impliquera également que l'UICN développe une expertise approfondie, des bases de données plus riches et de nouvelles connaissances afin de plaider en faveur du changement et de mobiliser les acteurs concernés dans des domaines qui, traditionnellement, dépassent nos compétences actuelles en matière de sciences de la conservation.

- (i) **ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS** : Les stratégies, cadres et actions nationaux et internationaux en matière de climat optimisent le rôle des solutions fondées sur la nature tout en évitant les effets préjudiciables des nouvelles technologies climatiques pour la biodiversité.

**La voie vers le changement** : Lors de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (COP26) en 2021, les gouvernements ont officiellement reconnu que le changement climatique et la perte de biodiversité sont clairement liés ; cette reconnaissance a été renforcée par l'intérêt porté à l'état de la nature dans l'Objectif mondial en matière d'adaptation élaboré à la COP28 de la CCNUCC. Si le potentiel d'intégration de solutions pour le climat et la biodiversité est considérable, les incertitudes entourant les nouvelles technologies climatiques le sont tout autant. L'indécision quant à la manière d'aborder le lien entre la nature et le climat risque d'aboutir à un scénario pervers dans lequel les options les plus prometteuses, telles que les SfN, resteraient sous-utilisées, tandis que les effets croissants du changement climatique pousseraient certains gouvernements à envisager des interventions irréversibles pouvant avoir des répercussions mondiales sur la biodiversité. L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route claire concernant le lien entre la nature et le climat constituent l'un des défis les plus importants de cette décennie en matière de conservation.

Pour éviter un tel scénario, la communauté mondiale de la conservation doit fournir une orientation claire pour travailler avec la nature afin d'atteindre non seulement des objectifs durables en matière d'atténuation et de transition juste, mais aussi pour favoriser la résilience adaptative. Il est urgent de tester, de promouvoir et de déployer à grande échelle des mécanismes visant à encourager le stockage et la séquestration du carbone issu des biomes, qui vont au-delà des transactions basées sur le marché et des discours sur la compensation carbone. Ces mécanismes doivent s'accompagner de nouveaux cadres qui reconnaissent et récompensent simultanément le maintien des stocks de carbone existants et les valeurs importantes de la biodiversité. Les coûts de transaction, en particulier ceux liés à la vérification, doivent être considérablement réduits afin qu'un plus large éventail de gestionnaires des ressources naturelles, tels que les peuples autochtones et les communautés locales, puissent plus facilement accéder aux SfN, y participer et en tirer des avantages. L'application innovante des nouvelles technologies sera essentielle dans cet effort. Les mesures de résilience climatique doivent s'inscrire dans cette perspective, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles qui intègrent les connaissances locales et traditionnelles afin de garantir que les sociétés peuvent s'adapter à un climat en mutation.

Le changement climatique ayant souvent des répercussions différenciées sur le bien-être et les droits des femmes et des filles, l'équité de genre doit être une dimension essentielle de la justice climatique. Le développement de services d'information climatique qui utilisent les données sur le climat et la biodiversité et intègrent les connaissances locales et traditionnelles offre une vision globale essentielle à une prise de décision éclairée et stratégique. Plus largement, les gouvernements devront jouer un rôle plus actif en fournissant des garanties et des protections aux communautés locales qui souhaitent mettre en œuvre la gestion et la restauration de leurs ressources naturelles à des fins d'adaptation et d'atténuation. Cette démarche devrait être soutenue par l'utilisation proactive d'instruments juridiques et de contrôles juridictionnels. Parallèlement, des efforts supplémentaires seront nécessaires pour améliorer la base de données factuelles concernant les risques et les avantages potentiels des nouvelles technologies climatiques telles que la modification du rayonnement solaire, la fertilisation et l'alcalinisation des océans, ainsi que d'autres méthodes novatrices d'élimination du dioxyde de carbone dans la lutte contre la crise climatique. Les acteurs de la conservation devront engager un dialogue constructif avec les partisans de ces approches sur les questions de risque moral, d'éthique, de consentement, d'équité et de gouvernance qui y sont associées. Les gouvernements auront besoin d'aide

pour mettre en place des cadres réglementaires efficaces, notamment l'application du principe de précaution relatif à l'expérimentation de ces nouvelles technologies.

- (ii) **ALIGNEMENT DES SYSTÈMES FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES SUR LA NATURE** : Les systèmes économiques et financiers sont réorientés afin de refléter les dépendances et les effets sur la nature (en mettant notamment l'accent sur une gestion équitable de la nature et des ressources naturelles).

**La voie vers le changement** : Nos systèmes économiques et financiers actuels ne tiennent souvent pas compte de la valeur de la nature, ce qui donne lieu à des décisions et à des activités nuisibles à la nature et à la durabilité. Au cours des dernières décennies, les décisions financières et économiques ont eu des effets extrêmement néfastes pour la nature et les personnes qui en dépendent directement, en particulier parmi les personnes marginalisées et vulnérables. Pour le XXI<sup>e</sup> siècle, il est essentiel et nécessaire d'orienter les décisions économiques et aligner les flux financiers dans un cadre qui tient compte des valeurs et du caractère irremplaçable de la nature, de reconnaître et récompenser les pratiques de gestion apportant ces avantages, de promouvoir l'égalité et l'équité, et de décourager les pratiques qui s'exercent au détriment de la nature.

Pour y parvenir, les activités économiques et les flux financiers doivent s'aligner sur la conservation et l'utilisation durable de la nature. Les gouvernements et les acteurs du secteur privé doivent mesurer, quantifier, suivre et faire état de leurs influences sur la nature et de leurs dépendances à l'égard de la nature. Les banques centrales devront comprendre les risques macroéconomiques et les conséquences découlant de la dégradation et de la perte de la nature, reconnaître les effets de la politique monétaire sur le capital naturel local et mondial et sur la conservation, et développer et déployer des outils pour faire face à ces risques. Les institutions financières devront intégrer les retombées sociales et environnementales dans leurs évaluations de projets et explorer de nouveaux instruments tels que les prêts à taux d'intérêt variable indexés sur les réalisations environnementales. Les agences de notation devront évaluer de manière plus systématique et plus efficace l'exposition des instruments de dette aux risques liés à la nature, et en tenir compte dans l'évaluation de la solvabilité de leurs clients. Les subventions néfastes dans les secteurs des combustibles fossiles, de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie devront être réformées. Les politiques d'achat des gouvernements et du secteur privé joueront un rôle déterminant dans l'évolution du comportement des marchés. Les consommateurs devront être mieux informés des incidences de leurs choix, et les systèmes judiciaires internationaux et nationaux devront être mieux équipés pour soutenir la mise en œuvre effective des accords internationaux et des réglementations nationales. Afin de créer une dynamique importante en faveur de ce type de réformes au cours des quatre prochaines années, la communauté mondiale de la conservation devra fournir des connaissances et des informations de meilleure qualité et plus facilement applicables, que les secteurs financiers et économiques pourront comprendre et adopter facilement, et collaborer à la fourniture et à l'utilisation des indicateurs, données et normes nécessaires.

- (iii) **SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICULTURE DURABLE** : La mise en place de paysages agricoles multifonctionnels, terrestres et marins, à la fois durable et positive pour la nature, a considérablement progressé et permis d'enrayer la perte de biodiversité.

**La voie vers le changement** : Les systèmes alimentaires et agricoles non durables et néfastes sont le principal facteur de perte de biodiversité à l'échelle mondiale et contribuent de manière significative à la dégradation des terres, des océans et des côtes, à la pollution de l'eau et des sols, ainsi qu'aux émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme. À l'inverse, de nombreux systèmes alimentaires et agricoles sont menacés par le changement climatique et le déclin des fonctions et services écosystémiques. Malgré l'augmentation rapide de la population urbaine, les systèmes agroalimentaires assurent la subsistance d'environ 3,8 milliards de personnes dans le monde et constituent la principale source de revenus des ménages ruraux pauvres. Avec une augmentation estimée à 70 % de la production alimentaire mondiale au cours des 25 prochaines années en raison de la croissance démographique

prévue, associée à l'augmentation de la production de fibres et de carburants issus des systèmes agricoles, l'avenir des systèmes alimentaires et agricoles est une question cruciale qui doit être traitée de toute urgence. De nouveaux systèmes de production alimentaire et d'agriculture/mariculture s'imposent de toute urgence, non seulement pour préserver la biodiversité en empêchant la poursuite de la perte des écosystèmes, mais aussi pour améliorer la sécurité alimentaire, la santé, l'intégrité des écosystèmes et les moyens d'existence locaux.

De nouvelles alliances qui partagent des objectifs communs visant à préserver la nature, les systèmes de production, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des revenus durables seront nécessaires, en particulier au niveau des paysages et des zones côtières. Des approches reposant sur des bases concrètes et des innovations qui renforcent la durabilité des systèmes de production alimentaire et agricole devront être élaborées et testées de manière inclusive avec toutes les parties prenantes clés, notamment les gouvernements, les petits et grands producteurs, les éleveurs, les peuples autochtones et les communautés locales, les entreprises, les institutions financières, les organisations de la société civile (OSC) et les universités. Une attention particulière doit être accordée à l'équité de genre et au renforcement du pouvoir d'action des femmes afin de combler les importantes disparités fondées sur le genre, car la charge des tâches domestiques relègue de nombreuses femmes à des emplois informels, non protégés et non reconnus dans les chaînes de valeur agricoles.

Les gouvernements et les ministères chargés de l'agriculture et des ressources marines devront évaluer l'efficacité et le rôle de leurs politiques, notamment les politiques alimentaires, les pratiques d'élevage, la réglementation de la mariculture et les systèmes d'incitation, et avoir pleine connaissance de leurs effets sur la biodiversité et le soutien aux communautés rurales et côtières, en vue de réorienter celles qui ont des répercussions néfastes, dans le but d'obtenir des résultats positifs tant pour la nature que pour l'humanité. Il sera important de mieux comprendre la santé des terres, des océans et des côtes, ainsi que la biodiversité des sols et des substrats dans le contexte de la réforme des politiques en matière d'agriculture, de mariculture et d'autres domaines, à l'aide d'outils, d'indicateurs et de données connexes pour soutenir les processus de changement. Il sera également nécessaire de renforcer les liens avec les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de formation. Cela devra s'étendre non seulement aux systèmes de production et de gestion des terres et des océans, mais aussi à l'amélioration de la compréhension, la transparence, la responsabilité et l'engagement des chaînes d'approvisionnement des produits de base, y compris l'élaboration de politiques d'achats publics et privés en tant que moteur d'un comportement positif pour la nature sur les marchés.

- (iv) **UNE SEULE SANTÉ** : L'intégration des secteurs de la biodiversité et de la santé est favorisée par l'approche « Une seule santé », qui ouvre la voie à une amélioration de la santé humaine, des espèces sauvages et des écosystèmes.

**La voie vers le changement** : L'approche « Une seule santé » reconnaît que la santé des êtres humains, et celle des espèces sauvages, du bétail et des écosystèmes sont fondamentalement liées et interdépendantes. Ces liens multidimensionnels signifient que des résultats néfastes dans un domaine, tels que la dégradation de l'environnement, sont susceptibles d'entraîner des résultats néfastes dans d'autres domaines, tels que l'accélération de la transmission d'agents pathogènes ou de maladies, avec des conséquences négatives pour la santé des animaux domestiques, des espèces sauvages et des êtres humains. L'inverse est également vrai : il existe un lien de causalité entre l'amélioration des conditions environnementales – comme un meilleur contrôle de la pollution des cours d'eau urbains, la gestion des déchets solides, de meilleures pratiques de manipulation et de gestion de la faune sauvage, des mesures de conservation efficaces à l'échelle locale – et la santé humaine et des écosystèmes. La pandémie de COVID-19 a mis en avant l'importance d'une compréhension systémique des liens entre l'humanité, la biodiversité et l'environnement, et l'approche « Une seule santé » offre une réelle promesse en tant que vecteur pour intégrer la nature dans un domaine majeur des politiques publiques et, par conséquent,

pour intégrer les questions de santé dans les politiques de conservation.

Bien que cette décennie ait été marquée par des progrès dans la promotion de l'approche « Une seule santé », il est maintenant impératif de mettre en place et d'intégrer de manière systématique des voies efficaces en matière de santé et de biodiversité aux niveaux communautaire, infranational, national et international, y compris en milieu urbain. Cela nécessitera la création de nouveaux réseaux entre les professionnels de la santé publique, les établissements d'enseignement supérieur et les facultés de médecine, les agriculteurs, les planificateurs, les autorités chargées des réglementations, les défenseurs de l'environnement et les peuples autochtones et les communautés locales. L'UICN considère également que la collaboration entre les bailleurs de fonds des secteurs de la santé publique et de la biodiversité est un facteur essentiel pour renforcer les approches « Une seule santé ». Les organismes chargés de la lutte contre la fraude et de la gestion des espèces sauvages devront comprendre et prendre en compte les implications et les risques pour la santé lorsqu'ils s'occupent de l'utilisation et du commerce (légaux et illégaux) des espèces sauvages, d'autres formes d'utilisation de la nature et de la criminalité liée à la nature. La sensibilisation et la création de réseaux nécessiteront une base factuelle plus solide et plus convaincante qui explique et met en évidence les multiples voies permettant d'améliorer la santé des êtres humains, du bétail, des espèces sauvages et des écosystèmes.

De nouveaux cadres directeurs gouvernementaux seront nécessaires pour prendre en compte les déterminants environnementaux de la santé humaine et des espèces sauvages, en particulier pour éviter la dégradation des écosystèmes qui affecte la santé humaine en augmentant le risque de zoonoses et de propagation et de rétroaction d'agents pathogènes. Ces politiques devront garantir que l'utilisation, la manipulation et les pratiques d'élevage des animaux sauvages réduisent et visent à éliminer le risque de propagation ou de réintroduction d'agents pathogènes. L'accès à une eau propre et à une alimentation saine et à haute valeur nutritive devrait être possible pour tous ; la pollution et la contamination, sources de maladies et de problèmes de santé, devraient être réduites ; l'accès à des loisirs de plein air favorisant des modes de vie sains et prévenant les maladies non transmissibles devrait être encouragé ; et l'accès à la nature, qui soutient les valeurs culturelles et spirituelles et améliore la santé mentale, devrait être garanti. L'équité, l'égalité et l'intersectionnalité, ainsi que l'application des connaissances autochtones et locales, seront également essentielles pour la mise en œuvre de stratégies « Une seule santé » efficaces et généralisées. De même, les populations sont déjà confrontées à des défis sanitaires résultant des modifications des systèmes écologiques découlant des effets du changement climatique. Ainsi, la prise en compte du lien étroit entre la nature, l'humanité et le climat sera essentielle pour transposer l'approche « Une seule santé » à plus grande échelle. À terme, ces changements de politique gouvernementale devront être mis en œuvre et encouragés par des mesures réglementaires et judiciaires éclairées. Au cours des quatre prochaines années, la communauté de la conservation devra jouer un rôle proactif et de premier plan pour catalyser les partenariats et générer les connaissances sur lesquelles pourront s'appuyer les changements de politiques et de comportements aux échelles mondiale, multilatérale et nationale.

- (v) TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERTE ET JUSTE** : La capacité mondiale prévue et installée de production et de distribution des énergies renouvelables est triplée dans un cadre socialement équitable et positif pour la nature.

**La voie vers le changement** : La transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables est trop lente, et le rythme actuel est loin d'être suffisant pour limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. Parallèlement, une personne sur dix n'a pas accès à l'électricité et la précarité énergétique s'est aggravée en 2022. Pour atteindre l'objectif de 1,5 °C, le monde doit tripler sa capacité installée en énergies renouvelables d'ici à 2030 et doubler chaque année le taux mondial d'amélioration de l'efficacité

énergétique<sup>51</sup>. Cela implique une intensification rapide à la fois de la capacité de production des énergies renouvelables et des réseaux de transmission efficaces qui l'accompagne.

Cette tâche monumentale comporte à la fois des risques et des opportunités. Au cours du temps, le déploiement à grande échelle d'infrastructures a eu des effets néfastes pour la biodiversité et les moyens d'existence dépendants des ressources naturelles. Le développement, l'installation et l'exploitation de systèmes d'énergie renouvelable auront des conséquences potentielles à l'échelle des paysages terrestres et marins, d'un risque de perturbation persistante des habitats due au bruit et aux vibrations, et nécessiteront une expansion des activités minières pour extraire les matières premières essentielles.

Cette transition énergétique urgente doit donc être bénéfique tant pour la nature que pour l'humanité. Cela nécessite la formation de nouvelles coalitions afin d'harmoniser les progrès technologiques en matière de production et de distribution d'énergies renouvelables avec des objectifs mondiaux ambitieux en matière de conservation et de justice sociale. Les autorités chargées des réglementations et les investisseurs auront besoin d'une nouvelle gamme d'outils d'analyse et d'aide à la décision capables de concilier la souplesse des procédures d'octroi de licences et l'efficacité des mesures de conservation. En outre, une transition énergétique verte et juste offre des voies prometteuses pour renforcer l'équité de genre et améliorer les mesures de protection fondées sur le genre. Les réseaux d'électrification et les capacités de stockage de nombreux pays devront être améliorés, étendus et rendus plus accessibles. La communauté de la conservation devra se mobiliser efficacement pour établir une nouvelle collaboration efficace avec les services publics chargés de l'énergie et les opérateurs de réseaux de transport, en comprenant leurs besoins, en renforçant leurs capacités en matière de sélection positive pour la nature, en générant de nouvelles connaissances et en les intégrant dans de nouveaux outils et normes.

**(vi) VILLES DURABLES** : Les processus de planification infranationaux intègrent la biodiversité, l'empreinte écologique et la nature dans la planification urbaine et le développement des infrastructures, ce qui se traduit par une amélioration du bien-être des citoyens et une atténuation des défis urbains.

**La voie vers le changement** : Aujourd'hui, 56 % de la population mondiale (4,5 milliards de personnes) vivent dans des villes, et ce chiffre passera à 68 % d'ici 2050 (soit potentiellement 6,7 milliards de personnes)<sup>52</sup>. Au cours du temps, l'urbanisation et les modes de consommation urbains ont eu des répercussions négatives majeures sur la biodiversité, outre la perte immédiate d'habitats pour la construction d'infrastructures. En effet, la manière dont l'urbanisation et la consommation continueront à se développer sera un facteur déterminant pour les onze autres Réalisations décrites dans la présente section. Elle peut accélérer la propagation des maladies et des EEE, augmenter la consommation de combustibles fossiles, intensifier le stress hydrique et perturber le cycle de l'eau, et augmenter la pollution. Rendre les villes durables et vivables est un défi fondamental qui se pose déjà à nous et qui devra être relevé à la fois à court terme et dans les prochaines décennies.

Transformer ces défis en opportunités nécessite de déployer des efforts qui vont bien au-delà de la création d'espaces verts et de la plantation d'arbres en milieu urbain. Il faut commencer par établir des coalitions et des alliances proactives avec les structures et les autorités locales afin de garantir que les considérations relatives à la biodiversité sont intégrées dans l'urbanisme et la prise de décision. Les gouvernements locaux sont plus proches de leurs citoyens et ont donc tendance à être plus réactifs à leurs besoins. Mais les 10 000 grandes villes du monde ont des répercussions énormes qui dépassent largement les 3 % de la surface terrestre qu'elles occupent, notamment en raison de leurs besoins en

<sup>51</sup> COP28 Global renewables and energy efficiency pledge. Retrieved on June 10, 2025, from <https://www.cop28.com/en/global-renewables-and-energy-efficiency-pledge>

<sup>52</sup> United Nations Human Settlements Programme (UN-Habitat). (2022). *World Cities Report 2022: Envisaging the future of cities*. <https://unhabitat.org/world-cities-report-2022-envisaging-the-future-of-cities>

ressources au-delà de leur périmètre géographique. Davantage d'actions collectives sont nécessaires pour que les villes se mettent en réseau entre elles et avec les autorités régionales, échangent des idées, des approches, des outils et de nouvelles connaissances. La conservation devra établir de nouvelles relations de travail réactives avec les municipalités afin de les aider à renforcer leurs capacités et leur fournir des outils pouvant soutenir des processus de planification et d'autorisation positifs pour la nature et contribuer à la définition d'objectifs ambitieux, mais réalistes en matière de biodiversité et de cadres de suivi. Il sera également essentiel d'aider les autorités municipales à relever certains de leurs principaux défis, tels que l'emploi des jeunes, l'équité de genre, la gestion du cycle de l'eau, la lutte contre les inondations et l'atténuation des périodes de chaleur, en mettant en œuvre des SfN efficaces ainsi que d'autres interventions. En fin de compte, la durabilité des villes repose dans les mains de leurs citoyens. Il sera donc essentiel de rétablir le lien souvent rompu entre les populations et la nature, non seulement en facilitant les mesures de conservation à l'échelle locale, en modifiant les modes de consommation, en luttant contre les déchets et la pollution (notamment la pollution de l'air, de l'eau, sonore, lumineuse et par le plastique) et en sensibilisant le public, mais aussi en soutenant les programmes scolaires, en intégrant la biodiversité dans les événements sportifs et culturels et en aidant les citoyens à mieux comprendre et à se sentir impliqués dans l'obtention de résultats durables.

**(vii) ÉCONOMIE BLEUE RÉGÉNÉRATIVE :** Un cadre pour le développement d'une économie bleue régénérative, axé sur la protection et l'utilisation durables et équitables des ressources marines, est intégré dans les stratégies de développement nationales et régionales, façonnant les activités du secteur privé et de la société civile.

**La voie vers le changement :** Les océans ont toujours joué un rôle essentiel pour l'ensemble de la société, tout particulièrement pour les populations vivant dans les zones côtières. De la régulation des processus planétaires essentiels à la vie sur Terre à leur rôle en tant que source importante de protéines, les services rendus par les océans, y compris les régions arctique et antarctique, sont nombreux et fondamentaux. Les données scientifiques actuelles montrent que les activités économiques d'exploitation, tant sur terre qu'en mer, modifient les équilibres et les cycles biotiques et abiotiques des océans de la planète, avec des implications sociétales potentiellement graves, même si elles ne sont pas encore pleinement quantifiées. À l'échelle locale, où un grand nombre de personnes dépendent directement des ressources marines vivantes, une gouvernance inéquitable –notamment l'absence d'équité de genre ainsi que la discrimination et la violence fondées sur le genre – a des conséquences négatives sur la gestion efficace des océans. L'exploitation industrielle, incontrôlée et mal planifiée, légale ou illégale, des ressources marines exacerbe d'autres facteurs communs de perte de biodiversité et de déclin des écosystèmes, aboutissant à une détérioration de la santé des océans. Le changement climatique altère fondamentalement le fonctionnement des océans.

La protection des océans est une première étape essentielle pour préserver la biodiversité marine et les fonctions de l'écosystème, et maintenir la capacité des océans à contribuer aux moyens d'existence et au bien-être de l'humanité. L'étape suivante essentielle consiste à promouvoir une économie bleue régénératrice : une économie axée sur la santé des océans, qui comprend la richesse de leur biodiversité et leurs services écosystémiques, tout en favorisant le développement, l'inclusion sociale, l'équité et le renforcement du pouvoir d'action des communautés côtières afin qu'elles deviennent les gardiennes naturelles de ces ressources. Pour concrétiser cette vision, il est nécessaire de favoriser une approche collaborative entre toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, le secteur de la conservation, les secteurs économiques, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les femmes et les jeunes. Le cadre doit appliquer la définition des principes pour une économie bleue et fournir une feuille de route vers une approche régénératrice de l'utilisation des ressources marines. Un tel cadre devrait contribuer à réorienter les activités dans tous les secteurs, y compris le secteur financier, vers une voie régénératrice, en favorisant la collaboration et en orientant les stratégies mondiales, régionales et nationales vers une plus grande durabilité.

(viii) **SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET GESTION DE L'EAU** : Les cadres directeurs, les réglementations, les processus d'aménagement du territoire et les accords et actions de coopération dans le domaine de l'eau douce améliorent la gouvernance de toutes les ressources en eau douce.

**La voie vers le changement** : La gestion de l'eau douce et de la biodiversité qui y vit et qui en dépend a des implications tant mondiales que locales pour la biodiversité, le fonctionnement et les services des écosystèmes, les effets du changement climatique et les réponses qui y sont apportées, la stabilité et le développement économiques, les moyens d'existence et les droits locaux, ainsi que la santé humaine et animale. Environ la moitié de la population mondiale souffre actuellement d'une grave pénurie d'eau pendant au moins une partie de l'année. L'eau étant une ressource rare et vitale, sa qualité et sa disponibilité peuvent avoir des implications politiques importantes et offrir des opportunités considérables. De plus en plus de pays sont touchés par des problèmes de pénurie d'eau douce ou par des inondations et des sécheresses extrêmes dues au changement climatique. Plus de 30 % de l'eau douce mondiale est surexploitée et plus de 30 % des écosystèmes d'eau douce ont disparu depuis 1970, à un rythme bien plus rapide que celui de la perte des espèces et des écosystèmes terrestres et marins. Pourtant, les politiques et les accords multilatéraux pertinents ne sont pas suffisants pour assurer la protection et la conservation de l'eau douce. La pollution des systèmes d'eau douce a des répercussions importantes sur la biodiversité, les populations, les économies et la santé. L'accès à une eau douce propre, sûre et fiable est essentiel pour une approche « Une seule santé » afin de préserver la santé humaine et animale, le bien-être, l'industrie manufacturière, la production d'énergie, la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que pour le fonctionnement et l'intégrité des écosystèmes d'eau douce de surface et souterraine et des zones côtières.

Pour faire progresser la conservation de l'eau douce et la sécurité de l'approvisionnement au cours des quatre prochaines années, une approche multidimensionnelle devra être adoptée, impliquant une diversité d'acteurs, de politiques, de technologies et de changements de comportement à plusieurs niveaux de gouvernance et au-delà des frontières nationales. Les lacunes actuelles en matière de conservation des écosystèmes d'eau douce requièrent l'extension des systèmes d'aires protégées et d'AMCEZ ayant pour objectif la conservation de la biodiversité aquatique. Des politiques et des cadres, existants et nouveaux, devront être élaborés, renforcés et appliqués afin de traiter de manière équitable les multiples façons dont l'eau douce est gérée et touchée par différents secteurs, et affectée par des dégradations et par le changement climatique.

Il est nécessaire d'améliorer considérablement la valorisation et le partage des avantages découlant d'une gestion efficace des ressources en eau douce, tout en renforçant la collaboration avec les organismes chargés de l'aménagement du territoire et des réglementations. Cela permettra d'améliorer l'aménagement du territoire, l'application et le respect de la réglementation et la lutte contre la pollution, afin de parvenir à progresser dans les domaines de la restauration, la santé, la protection et la connectivité des systèmes d'eau douce. La protection des zones d'évapotranspiration est essentielle pour que le cycle hydrologique soit protégé des perturbations, ce qui permet d'améliorer la protection des terres et des forêts en assurant le cycle des précipitations et de l'humidité.

Des partenariats multipartites et multisectoriels capables de se développer efficacement et d'investir dans des solutions sont nécessaires de toute urgence en raison de la connectivité, des interdépendances et des divers impacts sur les écosystèmes d'eau douce et la biodiversité qu'ils abritent. Il est nécessaire de défendre les droits de la nature, en particulier les droits des systèmes d'eau douce et des cours d'eau, et d'adopter des approches fondées sur les droits humains en matière de gestion de l'eau douce afin de garantir que celle-ci soit juste et équitable. De nouvelles connaissances sont nécessaires pour améliorer la réglementation, l'application et les options politiques en matière de protection, de restauration et de meilleure gestion des systèmes d'eau douce, en allant au-delà de la gestion intégrée des ressources en eau pour aboutir à des solutions pratiques multisectorielles et multiacteurs. Il est nécessaire de mieux reconnaître le rôle des femmes en tant que gestionnaires de l'eau, car elles sont fortement sous-

représentées parmi les décideurs dans le domaine de l'eau douce et sont confrontées à une violence sexiste croissante à mesure que les ressources en eau douce se raréfient et se dégradent. Il est urgent de renforcer les capacités et de sensibiliser en matière de conservation afin de répondre aux besoins divers et contradictoires des parties prenantes en matière d'eau douce, en soulignant la nécessité de développer un leadership et des compétences solides à l'échelle des bassins versants, ainsi que la possibilité de créer des communautés de politiques et de pratiques qui s'efforcent d'améliorer de manière cohérente la gestion de l'eau douce grâce à des programmes et des partenariats à long terme axés sur une gouvernance de l'eau renouvelée et fondée sur les écosystèmes.

#### 4.3 Les Produits du Programme – la contribution de l'Union au cours de la période 2026-2029

Les douze Réalisations présentées dans la section précédente représentent les changements spécifiques que l'UICN s'engage à poursuivre au cours de la période 2026-2029. La réussite de cette entreprise ne dépend pas uniquement de l'UICN, mais nécessitera des partenariats ainsi que l'engagement et la contribution d'autres partenaires des secteurs public et privé, du monde universitaire et de la société civile, ainsi que des communautés locales. Les contributions spécifiques de l'UICN sont décrites ci-dessous. Si les Membres, les Commissions et le Secrétariat peuvent unir leurs forces pour atteindre efficacement les 24 Produits suivants, les chances de parvenir au changement que nous estimons nécessaire seront considérablement améliorées. En d'autres termes, ces Produits sont les prestations directes dont l'UICN est responsable (sphère d'action), mettant en évidence notre position et notre responsabilité uniques au sein de la communauté de la conservation. Nos prestations se concentrent sur des initiatives environnementales à fort impact et des partenariats stratégiques qui tirent parti de notre vaste réseau et de nos compétences. Chaque Produit sera essentiel pour faire avancer notre mission et amplifier notre influence mondiale, conformément aux Réalisations et aux Impacts décrits dans les sections précédentes. Les Produits ci-dessous ne sont pas présentés par ordre de priorité ; tous sont importants pour l'Union.

##### *4.3.1 Des produits du Programme pour une conservation juste et équitable à grande échelle*

**(i) Reconnaître, respecter et promouvoir les droits, le pouvoir d'action et le rôle de gardien des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des personnes qui défendent l'environnement.**

Produit : Les initiatives environnementales priorisent et font progresser les droits, le pouvoir d'action et le leadership des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des personnes qui défendent l'environnement, en matière de sécurité et de protection, d'accès renforcé à la justice, d'accès accru à des financements directs et inclusifs, et de mesures concrètes de conservation.

Les territoires traditionnels et autochtones sont reconnus comme des réservoirs essentiels de biodiversité et sont souvent appelés « territoires de vie » en raison de la relation profonde et symbiotique qui existe entre les peuples autochtones et les écosystèmes dont ils sont les gardiens. Ces territoires abritent une grande diversité d'espèces et jouent un rôle fondamental dans la santé écologique mondiale, en tant que zones clés pour la conservation, la régulation du climat et la préservation du patrimoine culturel. Dans le cadre de son engagement en faveur de la sauvegarde de la biodiversité, l'UICN travaille en étroite collaboration avec les peuples autochtones, y compris les peuples pastoraux et nomades, afin de garantir que ces territoires sont respectés, protégés et gérés d'une manière conforme à leurs pratiques traditionnelles et à leurs droits. En soutenant la gouvernance des territoires traditionnels autochtones par les peuples autochtones, l'UICN vise à créer un avenir où la biodiversité et l'intégrité culturelle des communautés autochtones seront préservées, favorisant ainsi des réalisations en matière de conservation durables et holistiques pour les générations futures.

En outre, il est essentiel de reconnaître les personnes qui défendent l'environnement afin de protéger leur droit de s'exprimer et d'agir pour défendre leurs terres et leurs cultures. L'UICN s'appuiera sur les compétences de ses Membres, de ses Commissions et de son Secrétariat pour organiser des dialogues nationaux multipartites et collaboratifs en faveur des peuples autochtones et des communautés locales, afin de favoriser des partenariats innovants et de soutenir le renforcement des capacités. Elle accordera la priorité à la reconnaissance, à la protection et à la récompense des organismes de conservation autochtones, en particulier en ce qui concerne l'accès aux flux financiers internationaux visant à promouvoir des réalisations bénéfiques à l'échelle mondiale pour leurs terres et leurs territoires.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- reconnaître et respecter les contributions et rôles importants des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires de sa conservation ;
- reconnaître et soutenir pleinement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ;
- reconnaître et soutenir la protection des systèmes de savoirs traditionnels et leur valeur dans la gestion mondiale et nationale de la biodiversité ;
- faciliter et soutenir, notamment par le renforcement des capacités, la représentation directe des peuples autochtones et des communautés locales dans les processus et plateformes de prise de décision en matière de biodiversité et d'environnement, aux niveaux national, infranational et mondial, selon qu'il convient ;
- élaborer et promouvoir des cadres, normes, lignes directrices et outils de bonnes pratiques conçus conjointement pour faire progresser les priorités et les droits des personnes qui défendent l'environnement, y compris, mais sans s'y limiter, les personnes autochtones défenseuses de l'environnement ;
- élaborer et promouvoir des mécanismes financiers qui accordent la priorité à la sécurité et à l'inclusion des personnes qui défendent l'environnement afin qu'elles puissent mener des campagnes de sensibilisation et obtenir des résultats ;
- fournir des orientations et renforcer les capacités en vue d'optimiser les cadres juridiques et réglementaires ;
- élaborer des indicateurs pour le suivi et la responsabilisation en matière de droits, de gouvernance et de connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que pour la protection des personnes qui défendent l'environnement ;
- fournir des outils, des indicateurs et des mesures pour garantir le libre consentement préalable et éclairé des peuples autochtones et des communautés locales ; et
- promouvoir une approche de tolérance zéro à l'égard de la violence dans les chaînes d'approvisionnement et satisfaire les besoins des personnes qui défendent l'environnement et qui sont confrontées à la violence.

## **(ii) Promouvoir l'équité de genre dans la conservation**

Produit : Grâce à la réduction des disparités fondées sur le genre, les femmes, les filles et les personnes, quel que soit leur genre ont un meilleur pouvoir d'action en matière de prise de décisions environnementales et d'accès aux avantages/opportunités, tout en ayant la possibilité de contribuer plus librement, plus sûrement et de manière plus significative aux actions environnementales qui améliorent les résultats pour l'humanité et la nature.

Les efforts en faveur de l'équité de genre et du renforcement du pouvoir d'action des femmes dans le domaine environnemental ont été associés à des améliorations pour les populations et la nature : renforcement des résultats économiques, consolidation des politiques vertes et bleues, amélioration de la durabilité, répartition plus équitable et plus durable des ressources naturelles et gouvernance plus pacifique de ces dernières. Pourtant, les approches significatives tenant compte des questions de genre qui vont au-delà de la simple participation et de la mobilisation en faveur d'une réduction systématique

des disparités fondées sur le genre grâce à l'équité de genre et au renforcement du pouvoir d'action des femmes et des filles restent très insuffisantes dans tous les secteurs environnementaux à l'échelle mondiale. Elles ne prennent pas en compte les mécanismes complexes par lesquels la discrimination, la violence et la charge des tâches domestiques limitent les capacités et les opportunités des femmes et des filles.

Trente ans après le Programme d'action de Beijing, il sera essentiel de veiller à ce que tous les processus tiennent compte des droits des femmes. S'attaquer aux problèmes de manque d'équité de genre, notamment l'insécurité économique, la charge des tâches domestiques non rémunérées, la violence sexiste, les risques et incidences différenciés en matière de santé, et le manque de participation et de droits en matière de leadership, et les transformer peut renforcer la sécurité économique et l'autonomie des femmes, transformer la répartition des soins et travaux domestiques en une économie des services à la personne, améliorer la sécurité et la dignité, renforcer la santé et faire progresser la prise de décision des femmes et des filles en matière d'environnement vers une durabilité environnementale inclusive et efficace.

L'UICN s'appuiera sur les compétences de ses Membres, de ses Commissions et de son Secrétariat pour transformer les structures et les systèmes environnementaux afin de promouvoir l'équité de genre et le renforcement du pouvoir d'action des femmes dans le domaine de la conservation. Le Secrétariat soutiendra la coordination des efforts de l'Union avec une contribution importante des Commissions, des Membres et des Comités nationaux et régionaux.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- générer et diffuser des connaissances approfondies sur les liens entre le genre et l'environnement dans les secteurs de l'environnement et des ressources naturelles, sur la base de données scientifiques rigoureuses et d'une expérience pratique appliquée, afin de garantir que les décideurs et les praticiens de l'environnement disposent des outils, des capitaux et des capacités nécessaires pour faire progresser l'équité de genre ;
- soutenir l'élaboration de politiques nouvelles ou renforcées qui favorisent et éclairent l'intégration des mandats liés au genre à tous les niveaux – institutionnel, national, régional et international ;
- promouvoir l'équité de genre, l'égalité des droits et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et des filles à travers la justice environnementale ;
- promouvoir et soutenir l'intégration des mesures tenant compte des questions de genre dans tous les domaines d'influence des programmes ; et
- fournir un soutien technique et un renforcement des capacités stratégiques aux niveaux institutionnel et programmatique, en élaborant des normes, des systèmes, des garanties et des protocoles significatifs qui comblent les disparités fondées sur le genre et favorisent l'équité de genre ainsi que le renforcement du pouvoir d'action des femmes.

### **(iii) Favoriser la culture et la mobilisation de la jeunesse**

Produit : Un large éventail d'acteurs intergénérationnels participent à l'élaboration des cadres d'action en matière de conservation et contribuent à les façonner, en les intégrant à leurs propres initiatives, programmes et stratégies.

La nature incarne différents concepts et représente différentes valeurs pour différentes personnes. Par conséquent, une approche créative des aspects de la culture sociétale peut favoriser des changements comportementaux constructifs, notamment en amplifiant les messages et en promouvant l'action collective. L'un des domaines sur lesquels s'appuyer consiste à tirer parti de l'enthousiasme partagé par toutes les générations pour les activités de plein air afin de renforcer leur lien avec la nature. De même, la diversité religieuse et spirituelle des personnes offre une autre occasion de générer la mobilisation des

citoyens en faveur de la nature, et, à terme, un engagement plus fort pour sa conservation.

L'Union coopérera avec les groupes de jeunes de toutes les régions et de tous les secteurs afin de tirer parti des actions liées à la culture et à l'éducation. En étroite collaboration avec les jeunes et les dirigeants de la jeunesse au sein de l'Union, l'UICN s'engagera à coopérer avec les groupes de jeunes de toutes les régions et de tous les secteurs afin de tirer parti des actions liées à la culture et à l'éducation. L'UICN œuvrera pour la création et le maintien d'espaces dédiés aux jeunes afin qu'ils puissent interagir avec les dirigeants actuels dans le domaine de la conservation de la nature, soutenir leur représentation et contribuer à rendre leurs messages plus percutants. L'Union continuera de renforcer les liens avec la jeunesse urbaine, à apporter un soutien particulier aux jeunes autochtones, et à travailler en étroite collaboration avec les femmes et les jeunes dans les zones rurales et urbaines. Le Comité consultatif de la jeunesse de l'Union assurera un leadership fort pour garantir que ce domaine d'action continue à être alimenté par les jeunes, au profit de toutes les générations.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- fournir du matériel, des outils et des orientations pour promouvoir l'adoption d'une gamme d'approches, de stratégies et de cadres éducatifs adaptés aux besoins spécifiques des utilisateurs (des programmes scolaires aux modes de connaissance autochtones), en lien avec les travaux de l'UICN sur l'éducation basée sur la nature ;
- identifier et décrire les pratiques traditionnelles et les utilisations culturelles des composantes vivantes (c.-à-d. la biodiversité) et non vivantes (y compris la géodiversité) de la nature ;
- fournir les connaissances et les capacités nécessaires pour favoriser une approche intergénérationnelle, en orientant les jeunes, les nouveaux acteurs et les parties prenantes par des séances en ligne, des ateliers de renforcement des capacités en présentiel et des produits de connaissance sur mesure ;
- mener des actions de communication stratégique et des événements de plaidoyer conjoints, ainsi que des activités sur les réseaux sociaux avec des partenaires et des parties prenantes afin de promouvoir la conservation de la nature ;
- mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des jeunes dans toutes les régions, notamment en intégrant le rôle des jeunes dans les activités et la mise en œuvre du portefeuille de l'Union ;
- renforcer le pouvoir d'action du Comité consultatif des jeunes pour qu'il fonctionne bien et qu'il informe et oriente le programme de l'Union en faveur des jeunes ;
- élaborer et mettre en œuvre une stratégie de l'UICN sur la culture pour la nature ;
- étendre le travail de l'UICN sur le sport pour la nature ;
- organiser des événements, tels que le Forum du leadership, afin de faciliter la participation d'un plus large éventail de parties prenantes ; et
- tirer parti des liens programmatiques entre la culture, l'éducation et la jeunesse et d'autres domaines thématiques (tels que les questions de genre, le changement climatique, l'agriculture et les villes).

#### **(iv) Faciliter l'éducation fondée sur la nature**

Produit : L'UICN, qui a défendu l'intégration de l'éducation fondée sur la nature à l'échelle mondiale, est un partenaire actif qui soutient le plan d'action mondial pour l'éducation à la biodiversité avec l'UNESCO et d'autres partenaires internationaux et – s'appuyant sur les compétences de ses Membres et de ses Commissions – s'est positionnée comme une plateforme fiable pour les connaissances et les outils nécessaires à la mise en œuvre d'approches d'éducation fondée sur la nature et intégrant la biodiversité et le climat.

Partout dans le monde, des leaders de la société civile, des universités et des gouvernements

transforment les systèmes éducatifs pour les aligner sur les objectifs environnementaux des Conventions de Rio, améliorant ainsi les résultats de l'apprentissage, la participation des citoyens, la santé, les moyens d'existence, l'action climatique et les progrès en matière de protection de la biodiversité. L'article 6 de la CCNUCC et l'article 12 de l'Accord de Paris appellent les Parties à promouvoir et à faciliter l'éducation au changement climatique. Le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal reconnaît que nos approches et systèmes éducatifs seront essentiels pour provoquer le changement de comportement nécessaire à sa mise en œuvre efficace.

L'éducation fondée sur la nature nécessite « une éducation transformative, innovatrice et transdisciplinaire, formelle et informelle, à tous les niveaux, dont des études sur l'interface politique et scientifique et un processus d'apprentissage à vie, qui reconnaissent les divers points de vue mondiaux, ainsi que les valeurs et les systèmes de connaissances des peuples autochtones et des communautés locales ». De nouveaux partenariats et de nouvelles politiques seront nécessaires pour soutenir l'apprentissage adaptatif en tant que moyen optimal d'intégrer la biodiversité dans les programmes d'éducation formelle, non formelle et informelle. Plus généralement, la promotion des programmes scolaires sur la conservation de la biodiversité devra refléter « les attitudes, les valeurs, les comportements et les modes de vie compatibles avec une vie en harmonie avec la nature ».

Afin de relever ce défi, l'UICN propose de renforcer son engagement pour soutenir un nouveau domaine de travail dans l'éducation fondée sur la nature. Cette vision consiste à mobiliser les partenaires et les ressources, de manière collaborative, afin de promouvoir l'efficacité pédagogique de la nature tout en validant la fonction essentielle de l'éducation dans la conservation de la nature et l'action climatique. À long terme, les innovations mises en évidence, partagées et étendues transformeront les systèmes éducatifs afin de placer la nature au cœur de l'apprentissage, en dotant les apprenants de connaissances et d'outils intégrés pour relever activement les défis environnementaux les plus pressants de notre planète, tout en plaidant en faveur de changements systémiques nécessaires pour intégrer davantage la nature dans les systèmes d'apprentissage mondiaux.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- participer activement en tant que partenaire de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'action mondial pour l'éducation à la biodiversité, conformément aux décisions de la COP16 de la CDB<sup>53</sup>;
- mener une enquête complète auprès des Membres de l'UICN, des membres des Commissions et des parties prenantes intéressées afin de compiler des informations sur les efforts d'éducation fondés sur la nature déjà en cours dans le monde entier ;
- convoquer des spécialistes pour identifier, compiler et diffuser les innovations et les meilleures pratiques en matière d'éducation fondée sur la nature par l'intermédiaire de plateformes et de canaux nouveaux et existants, incluant, mais sans s'y limiter, le PANORAMA et les Commissions de l'UICN ;
- allouer de nouvelles ressources aux initiatives d'éducation à la nature qui ont un impact mesurable sur les changements de comportement en faveur de la conservation, de la protection de la biodiversité, de l'initiative « Une seule santé » et de la santé de la planète ;
- préparer du matériel et jouer un rôle consultatif afin que l'UICN puisse aider les gouvernements à intégrer l'éducation fondée sur la nature dans leurs plans d'action nationaux ;
- investir dans de nouveaux produits de connaissance, sous l'impulsion des Membres de l'UICN et des membres des Commissions, afin de soutenir l'éducation fondée sur la nature dans les systèmes et environnements d'apprentissage formels, non formels et informels ; et
- promouvoir l'éducation fondée sur la nature au sein de la communauté de la conservation.

---

<sup>53</sup> CBD/COP/DEC/16/10, 1 November 2024. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-16/cop-16-dec-10-en.pdf>

## (v) Évaluer l'état de la biodiversité

Produit : Les normes et outils de l'UICN concernant les espèces, les écosystèmes, les aires protégées et conservées, les zones clés pour la biodiversité et d'autres zones importantes pour la biodiversité ont éclairé et guidé la mise en œuvre et le suivi du Cadre mondial de la biodiversité.

Compte tenu de la nécessité d'adopter des approches de conservation et des politiques axées sur l'action, scientifiquement fondées et normalisées, qui s'appuient sur les informations les plus récentes et sont applicables à différentes échelles, les « produits de connaissance » basés sur les normes de l'UICN étayeront la contribution de l'Union à l'évaluation de la biodiversité. Le Centre des sciences et des connaissances de l'UICN soutiendra la coordination des efforts de l'Union – en collaborant étroitement avec la Commission pour la sauvegarde des espèces (CSE), la Commission de la gestion des écosystèmes (CGE) et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP), ainsi qu'avec les Membres, notamment par l'intermédiaire du Partenariat pour la Liste rouge de l'UICN, du Partenariat pour les zones clés pour la biodiversité et du Partenariat pour la Liste rouge des écosystèmes, ainsi que les Comités nationaux et régionaux – afin de favoriser le maintien, la promotion et l'application de ces normes et produits de connaissance de l'UICN. Cette contribution sera fournie aux échelles mondiale et nationale, ainsi que dans le cadre d'applications régionales pertinentes, pour les milieux terrestres, marins et d'eau douce.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- maintenir l'intégrité scientifique des normes de l'UICN en matière de biodiversité par la mise à jour des orientations et du matériel de formation, ainsi que par des résultats d'analyse examinés par des pairs ;
- mettre à jour et élargir le champ taxonomique de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, afin d'inclure tous les poissons marins, davantage d'invertébrés, de plantes et de champignons et de compléter les réévaluations des vertébrés terrestres, des poissons d'eau douce et d'autres groupes ayant fait l'objet d'une évaluation complète, en intégrant la norme du Statut vert des espèces, le cas échéant ;
- identifier et délimiter les zones clés pour la biodiversité afin de faire progresser la conservation de ces sites importants, en utilisant des données provenant d'un large éventail de sources, notamment la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN ;
- développer l'application et promouvoir l'utilisation de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, basée sur la Typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN, afin d'évaluer les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, de soutenir les évaluations nationales et de contribuer à l'élaboration d'un atlas mondial des écosystèmes ;
- développer et tester des méthodes normalisées pour le Statut vert des écosystèmes, pour compléter la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN ;
- aider les gouvernements, les entreprises, la société civile, les peuples autochtones et les communautés locales à tirer le meilleur parti de la Liste rouge des espèces menacées, du Statut vert des espèces, de la Base de données mondiale sur les zones clés pour la biodiversité, de la Base de données mondiale sur les aires protégées et de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN, notamment grâce à l'Outil d'évaluation intégrée de la biodiversité ;
- soutenir les prises de décisions par les conventions des Nations Unies et autres accords/traités sur la biodiversité et l'utilisation durable, y compris, mais sans s'y limiter, l'IPBES, la CDB, la CITES, la CMS et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, grâce à l'utilisation et à l'application des évaluations de l'état de la biodiversité et des produits de connaissance de l'UICN ;
- catalyser des actions et des décisions mesurables et reposant sur des bases concrètes qui conduisent à la conservation et au rétablissement des espèces sur la base de la métrique STAR de réduction des menaces et de la restauration en faveur des espèces, ainsi que des écosystèmes et des zones de nature ;
- donner aux ODD, aux AME et à d'autres processus intergouvernementaux les moyens de prendre des décisions en faveur de la biodiversité grâce à la fourniture de données, d'indicateurs,

d'analyses et de dérivés actualisés par l'intermédiaire des meilleurs services en ligne et des plateformes améliorées ;

- soutenir des approches équitables en matière de suivi en intégrant les connaissances autochtones dans les orientations et les outils d'aide à la décision de l'UICN et en reconnaissant le rôle des sciences citoyennes ; et
- promouvoir la mise à disposition de ressources adéquates par les organisations multilatérales (y compris les banques de développement), les gouvernements et les fondations afin de soutenir la production et la diffusion de données scientifiques sur la conservation provenant de diverses sources en tant que bien public mondial.

#### **(vi) Renforcer l'efficacité et l'équité des aires protégées et conservées**

Produit : Les gouvernements nationaux et infranationaux, les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que la société civile soutiennent la mise en œuvre de plans pour des systèmes équitables et efficaces d'aires protégées et conservées, conformément aux Cibles 1, 2 et 3 du Cadre mondial de la biodiversité.

Une étape essentielle de la réalisation de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>54</sup>, notamment de son objectif 30x30, consiste à soutenir la planification spatiale, l'orientation, le développement des capacités et la mise en œuvre aux niveaux national et infranational qui témoignent d'une conservation efficace et équitable pour assurer une conservation efficace et équitable. Cela s'appliquera aux zones clés pour la biodiversité et aux fonctions et services écosystémiques, y compris la diversité génétique et la géodiversité, dans les biomes terrestres, marins et d'eau douce, ainsi qu'à d'autres zones prioritaires, dont celles qui sont importantes pour le patrimoine culturel. Cet objectif sera atteint grâce à une large collaboration avec le Secrétariat de la CDB, la CMAP, les Membres de l'UICN au niveau mondial et dans les principaux pays partenaires, la High Ambition Coalition for Nature and People, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et d'autres membres d'organisations de peuples autochtones, ainsi que d'autres acteurs, le cas échéant.

L'UICN s'appuiera sur les compétences de sa Commission et de son Secrétariat pour élaborer et fournir des orientations sur mesure, des outils de renforcement des capacités et d'aide à la décision qui permettront à ses Membres, incluant les organisations de peuples autochtones, et à ses partenaires d'intégrer des normes pour des aires protégées efficaces et d'autres mesures de conservation efficaces par zone dans les politiques, les réglementations et les investissements dans un large éventail de juridictions nationales et infranationales au cours de cette période de quatre ans pour atteindre les éléments quantitatifs et qualitatifs de la Cible 3, ainsi que les Cibles 1 et 2<sup>55</sup>.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- mobiliser des partenariats pour sensibiliser et coordonner l'action à l'échelle mondiale et dans les pays partenaires, notamment par l'intermédiaire du Secrétariat de la CDB, de la CMAP et des contributions de l'UICN aux centres mondiaux et sous-régionaux de soutien à la coopération technique et scientifique;
- développer des cadres et des outils pertinents à l'échelle mondiale pour améliorer l'équité et l'efficacité de la conservation par zone tout en garantissant l'obtention de résultats en matière de conservation;
- encourager l'application de la norme de la Liste verte de l'UICN pour les aires protégées et conservées dans les systèmes et les sites du monde entier afin d'améliorer l'efficacité des sites dans la réalisation de leurs objectifs;
- améliorer l'orientation et la capacité à déployer efficacement les normes de l'UICN pour les aires

<sup>54</sup> CBD/COP/DEC/15/4, 19 décembre 2022. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-15/cop-15-dec-04-fr.pdf>

<sup>55</sup> *Ibid.*

protégées et conservées dans la pratique, y compris par le développement professionnel des rangers et des autres gardiens des sites;

- accélérer la coopération avec les gouvernements nationaux pour financer la pleine efficacité des systèmes et des sites d'aires protégées et conservées, et pour éviter la réduction de la taille, le déclassement et la dégradation des aires protégées;
- fournir des orientations sur l'intégration, la réglementation, la gestion et le suivi du tourisme durable dans les aires protégées naturelles, y compris la manière dont les droits des peuples autochtones et des communautés locales sont respectés et dont leur faculté d'agir est reconnue et récompensée;
- rationaliser les processus de participation des parties prenantes (décideurs, détenteurs de droits et parties prenantes), en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la prise de décision équitable et l'inclusivité, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales;
- faire valoir la nécessité d'investir dans les aires protégées sur la base de leur contribution en tant que SfN en ce qui concerne le changement climatique, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès à l'eau, la réduction des risques de catastrophe et le développement socioéconomique;
- promouvoir l'apprentissage des bonnes pratiques, des solutions et des technologies appropriées, telles que le suivi acoustique et les systèmes d'information numériques, par le biais de réseaux collégiaux;
- adopter des approches innovantes pour la mobilisation des ressources afin de financer les systèmes d'aires protégées et conservées hautement intégrés, y compris des collaborations appropriées avec les secteurs concernés; et
- organiser le Congrès mondial des aires protégées et conservées de l'UICN 2027.

#### **(vii) Conserver la valeur universelle exceptionnelle des sites du patrimoine mondial naturel et mixte**

Produit : Les zones naturelles et culturelles les plus importantes du monde sont protégées et conservées, et leur valeur universelle exceptionnelle est préservée grâce à une gouvernance et une gestion équitables, efficaces et inclusives.

Dans son rôle consultatif statutaire auprès de la Convention du patrimoine mondial, l'UICN contribuera à la mise en œuvre effective de la Stratégie de l'UICN pour le patrimoine mondial, en collaboration avec les Parties à la Convention, y compris les États Membres et les agences d'État Membres de l'UICN, l'UNESCO, les autres Membres de l'UICN, la CMAP et d'autres partenaires. Cela permettra d'assurer la protection à long terme des sites du patrimoine mondial, l'élargissement de la Liste du patrimoine mondial (sites naturels et mixtes) et de tirer parti de la pertinence du statut de patrimoine mondial et de l'expérience ainsi acquise pour les actions mondiales en faveur de la conservation grâce aux connaissances, outils, normes qui en découlent ainsi qu'au renforcement des capacités. L'UICN soutiendra une conservation efficace et équitable par zone dans les sites inscrits au patrimoine mondial, en obtenant des résultats en matière de biodiversité pour les écosystèmes et les espèces, en soutenant la diversité bioculturelle et en assurant la communication, la défense et l'action pour des approches fondées sur les droits humains.

L'UICN s'appuiera sur les compétences de sa Commission et de son Secrétariat pour fournir des conseils techniques très visibles et rigoureux à la Convention du patrimoine mondial et, grâce à un effort de l'ensemble de l'Union, pour élaborer et fournir des orientations sur mesure, des outils de renforcement des capacités et d'aide à la décision qui permettront à ses Membres, y compris les organisations de peuples autochtones, et à ses partenaires d'intégrer les normes les plus élevées pour des sites gouvernés et gérés de manière efficace et équitable qui offrent des modèles exemplaires pour la conservation par zone dans le monde entier, et pour aider les gouvernements nationaux à traiter les facteurs menaçant l'intégrité des sites et de leurs détenteurs de droits et parties prenantes.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- mettre en œuvre la Stratégie de l’UICN pour le patrimoine mondial approuvée par le Conseil de l’UICN;
- fournir des conseils scientifiques et techniques à la Convention du patrimoine mondial;
- maintenir, communiquer et utiliser l’Horizon du patrimoine mondial de l’UICN en tant qu’évaluation la plus complète des sites, ce qui permettra d’améliorer les tendances au cours du temps;
- soutenir l’Horizon du patrimoine mondial avec la norme de la Liste verte de l’UICN et d’autres normes et outils pertinents de l’UICN à l’échelle des sites;
- renforcer les orientations et les capacités pour une gouvernance et une gestion efficaces, équitables et inclusives des sites inscrits au patrimoine mondial;
- constituer un large groupe de conseillers techniques représentant toutes les régions couvertes par la Convention du patrimoine mondial;
- communiquer à propos de la valeur des sites inscrits au patrimoine mondial pour la conservation de la nature et de la diversité bioculturelle, y compris sur les avantages pour les personnes et les communautés qui dépendent de ces sites; et
- mobiliser des ressources et établir des partenariats, avec les Membres et partenaires de l’UICN et par leur intermédiaire, afin de soutenir des actions de conservation efficaces, positives pour la nature, centrées sur les personnes et fondées sur les droits pour les sites inscrits au patrimoine mondial.

#### **(viii) Protéger et favoriser le rétablissement des espèces menacées**

Produit : L’extinction des espèces menacées ciblées, induite par les activités humaines, faisant l’objet d’une gestion spécifique, est enrayée et stoppée, ce qui favorise le rétablissement et la conservation de ces espèces.

La réalisation de tous les Produits définis dans le présent Programme est essentielle pour sauvegarder les espèces. Toutefois, de nombreuses espèces ont également besoin d’une gestion spécifique pour assurer leur maintien. Ainsi, la prochaine étape importante de la mise en œuvre effective des Cibles 4 et 5 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>56</sup> consiste à tirer parti des compétences scientifiques et techniques des Membres, des Commissions et des autres partenaires de l’UICN, y compris des jardins botaniques, des zoos et aquariums, et des organisations Membres agissant sur le terrain, afin d’aider les gouvernements nationaux et les OSC à mettre en œuvre le Plan d’action mondial pour les espèces (PAME, GSAP en anglais) pour le rétablissement des espèces menacées, ainsi que les mesures prévues par les législations nationales et les accords multilatéraux sur l’environnement (AME) tels que la CITES et la CMS. Les interventions comprennent : la réintroduction et le transfert d’espèces ; la lutte contre l’utilisation et le commerce illégaux d’espèces sauvages et d’autres infractions liées aux espèces sauvages, ainsi que la prévention et l’éradication de ces pratiques ; l’atténuation des conflits entre la faune sauvage et la présence humaine et la promotion de la coexistence ; la lutte contre la surexploitation et l’utilisation non durable, et l’éradication de ces pratiques ; le maintien de la diversité génétique ; et la réduction significative du risque de propagation d’agents pathogènes zoonotiques.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- apporter un soutien et des orientations pour l’élaboration de plans d’action nationaux pour les espèces qui seront intégrés dans les SPANB des pays ciblés, en utilisant, le cas échéant, la plateforme de connaissances en ligne SKILLS du PAME de l’UICN. Ces plans comprendront des mesures visant à empêcher l’utilisation non durable et la criminalité liée à la nature et à lutter contre, ainsi qu’à éviter les conflits entre faune sauvage et présence humaine ;

<sup>56</sup> *Ibid.*

- élaborer et mettre en œuvre efficacement les plans de rétablissement des espèces menacées ciblées au niveau national, en notant que la conservation des écosystèmes à grande échelle est essentielle pour protéger les espèces et leurs habitats;
- fournir un appui technique et financier ciblé, notamment par l’octroi de subventions, afin de transposer à plus grande échelle les actions visant à favoriser le rétablissement des espèces tout en contribuant, dans la mesure du possible, à la création de moyens d’existence durables ;
- promouvoir l’apprentissage et la connaissance des meilleures pratiques pour améliorer la conservation des espèces, afin de renforcer les capacités et les compétences institutionnelles et individuelles;
- compiler des données scientifiques et des expériences, acquises dans le cadre de la mise en œuvre, qui éclairent les politiques et le financement en matière de conservation des espèces aux niveaux national, régional et international; et
- fournir un appui technique et scientifique aux gouvernements, à la société civile et aux communautés locales afin d’empêcher l’utilisation non durable, illégale ou dangereuse des espèces sauvages, en mettant l’accent sur la conservation des espèces et la prévention de la propagation d’agents pathogènes.

**(ix) Conserver et restaurer les écosystèmes terrestres**

Produit : La conservation et la restauration collaboratives des écosystèmes à l’échelle du paysage, impliquant plusieurs parties prenantes, ont mobilisé les pouvoirs publics, le secteur privé et les acteurs non gouvernementaux afin de faire progresser la conservation et la restauration des forêts, des prairies, des pâturages et d’autres écosystèmes terrestres, renforçant ainsi l’intégrité écologique et les services écosystémiques.

La prochaine étape dans la mise en œuvre efficace de la Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (tout en contribuant à la Cible 1 et à d’autres cibles)<sup>57</sup>, des buts et objectifs de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en s’appuyant sur le Défi de Bonn, le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers et l’Initiative mondiale pour un pastoralisme durable, consiste à travailler avec les Membres, les Commissions et les partenaires de l’UICN afin d’aider les gouvernements nationaux, les ONG et les OSC à mettre en œuvre des programmes d’action complets dans des paysages sélectionnés à l’échelle nationale pour restaurer les écosystèmes menacés et/ou dégradés d’une manière inclusive qui renforce le pouvoir d’action des institutions et conduise à des résultats fiables en matière de conservation de la biodiversité ainsi que de capacités et d’actions communautaires durables.

L’UICN mettra à profit ses connaissances approfondies, ses méthodes et outils d’évaluation ainsi que ses programmes de renforcement des capacités pour orienter les efforts de conservation et de restauration à l’échelle des paysages dans certains contextes nationaux, depuis leur lancement jusqu’au suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs nationaux et mondiaux. Les Commissions de l’UICN, notamment la CGE et la CMAP, le Secrétariat et les Membres s’efforceront de faciliter la mise en œuvre sur le terrain des activités de conservation et de restauration dans ces paysages.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- promouvoir des mesures de conservation et renforcer l’intégrité écologique des écosystèmes terrestres prioritaires, notamment des forêts primaires, grâce à des mécanismes directeurs clés à l’échelle mondiale, notamment les Conventions de Rio et le Forum des Nations Unies sur les forêts ;
- développer et promouvoir des outils et déployer des plateformes de partage des connaissances et des mécanismes de soutien technique tels que la Méthodologie d’évaluation des opportunités

<sup>57</sup> *Ibid.*

de restauration (MEOR), la Méthode d'évaluation participative des prairies et des parcours (PRAGA – *Participatory Grassland and Rangeland Assessment*) et le Baromètre de restauration, afin de faciliter la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur l'état d'avancement des initiatives de conservation et de restauration ;

- collaborer avec les secteurs économiques prioritaires pour mettre fin conjointement aux pratiques non durables qui contribuent à l'appauvrissement de la biodiversité ;
- fournir des orientations générales et opérationnelles sur la définition et la mesure de l'intégrité écologique, en étroite collaboration avec le groupe de travail de l'UICN sur l'intégrité écologique ;
- s'appuyer sur la déclaration de principe de l'UICN sur les forêts primaires, y compris les paysages forestiers intacts, et la diffuser, afin de plaider en faveur d'actions visant à protéger, préserver et, dans la mesure du possible, restaurer les forêts primaires et anciennes ;
- favoriser l'échange de connaissances sur les meilleures pratiques et élaborer des solutions en collaboration avec les populations autochtones, les communautés locales, les ONG, les organisations locales et les scientifiques ;
- rationaliser les processus de participation des parties prenantes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités, la prise de décision équitable, le consentement libre, préalable et éclairé et l'inclusivité, en particulier pour les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales ; et
- développer des mécanismes innovants pour catalyser le financement des secteurs public et privé pour la conservation et la restauration des paysages, et le maintien des services écosystémiques essentiels.

#### **(x) Préserver la biodiversité des eaux douces**

Produit : Les gouvernements et le secteur privé ont utilisé des données et des outils, y compris ceux mobilisés par les normes de l'UICN, pour intégrer la biodiversité des eaux douces dans les processus de prise de décision en vue d'une conservation, d'une gouvernance et d'une gestion efficaces et équitables des eaux douces.

Pour atteindre les objectifs internationaux relatifs aux écosystèmes et espèces d'eau douce, il est nécessaire de prendre des mesures pour combler les lacunes en matière de données, de connaissances scientifiques et de politiques mondiales relatives à la conservation, afin de représenter de manière adéquate l'état et les besoins de la biodiversité d'eau douce. Grâce aux données et aux outils mobilisés par l'application de ses normes, l'UICN est bien placée pour orienter les actions de gestion et de conservation reposant sur des bases concrètes, au bénéfice de la biodiversité des eaux douces et, à terme, des populations humaines, et pour mettre en place une stratégie et un programme d'action complets. Il est hautement prioritaire d'accroître la représentation de la biodiversité des eaux douces dans les ensembles de données et les outils de l'UICN relatifs aux écosystèmes et aux espèces.

L'UICN s'appuiera sur les compétences de ses Commissions et de son Secrétariat pour élaborer et fournir des orientations sur mesure, des outils de renforcement des capacités et d'aide à la décision qui permettront aux gouvernements nationaux et infranationaux, aux organisations Membres, aux partenaires et aux OSC de planifier et d'entreprendre des actions efficaces de conservation des eaux douces. En particulier, l'équipe Évaluation et connaissance de la biodiversité de l'UICN soutiendra la coordination des efforts de l'Union, en travaillant en étroite collaboration avec la CSE, la CMAP, et avec les Membres directement et par l'intermédiaire du Partenariat de la Liste rouge de l'UICN et du Partenariat des zones clés pour la biodiversité. Les résultats sont attendus aux échelles mondiale et nationale, ainsi que dans le cadre des applications régionales pertinentes.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- mettre à jour et élargir la portée taxonomique de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN,

afin d'y inclure tous les mollusques d'eau douce et d'achever les réévaluations de certains poissons d'eau douce et odonates (libellules et demoiselles), garantissant ainsi que l'Union fournit des données récentes et complètes pour soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal;

- élargir la couverture du Statut vert des espèces de l'UICN pour inclure davantage d'espèces d'eau douce ;
- élargir la couverture de la métrique STAR pour inclure les espèces d'eau douce représentées par les crustacés décapodes, les poissons et les odonates ;
- identifier et cartographier les zones clés pour la biodiversité pour les espèces et les écosystèmes d'eau douce afin de contribuer à la sauvegarde de ces sites importants, en utilisant les données et les mesures de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN et de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN pour promouvoir la restauration des habitats et la conservation et le rétablissement des espèces et des habitats à l'échelle nationale ; et
- sensibiliser les gouvernements, les ONG, les peuples autochtones et les communautés locales, le secteur privé et d'autres groupes clés, et faciliter leur utilisation des données et des outils de l'UICN sur la biodiversité des eaux douces, notamment pour définir des priorités en matière de protection dans les aires protégées et conservées, établir des listes indicatives de sites inscrits au patrimoine mondial, identifier les valeurs de conservation importantes pour répondre aux critères de la Liste verte de l'UICN, et plus généralement pour la gouvernance et la gestion des aires protégées et conservées.

#### **(xi) Préserver les océans, tant dans les zones relevant de la juridiction nationale qu'en dehors**

Produit : Une protection équitable et efficace des zones clés pour la biodiversité et d'autres zones importantes pour la biodiversité dans les océans a été mise en place, les aires protégées et conservées représentant au moins 30 % de la superficie des océans, et d'autres approches systématiques sont identifiées et mises en œuvre pour lutter contre les facteurs de pression sur l'intégrité de la biodiversité marine, notamment la pêche et les industries extractives.

Tout en continuant à promouvoir la conservation de toutes les zones prioritaires pour la conservation de la biodiversité marine et côtière tant dans les zones relevant de la juridiction nationale qu'en dehors, une prochaine étape essentielle dans la conservation des océans à l'échelle mondiale et dans l'atteinte des objectifs et des cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour le milieu marin consiste à garantir la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Cet Accord contribuera à remédier à la fragmentation des institutions et des instruments mondiaux et régionaux, en fournissant des orientations sur les ressources génétiques marines, les aires protégées, le renforcement des capacités et les études de l'impact environnemental, pour les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Les instruments actuels relatifs aux océans ne sont pas conçus pour gérer les effets cumulés des activités humaines et des facteurs de stress climatiques tels que le réchauffement, l'acidification et la désoxygénation des océans, ainsi que les vagues de chaleur marine, qui peuvent se produire simultanément et aggraver d'autres pressions anthropiques existantes, compromettant ainsi la résilience des océans.

En outre, afin de poursuivre ses objectifs en matière de conservation des océans, l'UICN s'efforcera d'obtenir le traité le plus strict possible sur les plastiques<sup>58</sup>, œuvrera à la réduction des plastiques à usage unique, soutiendra les propositions d'AMP pour l'océan Austral et l'Antarctique auprès de la Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR) et les AMP en haute mer dans le cadre de l'Accord BBNJ, incitera de nouveaux pays à adopter un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes, élargira ses travaux sur le capital naturel bleu, œuvrera pour mettre fin aux

---

<sup>58</sup> En mars 2022, lors de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5.2), une résolution a été adoptée pour élaborer un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin.

subventions à la pêche ainsi qu'à la pêche illégale et à la criminalité liés à la pêche, et publiera des lignes directrices sur la gouvernance en matière de géoingénierie.

L'UICN s'appuiera sur les compétences de ses Membres, de sa Commission et de son Secrétariat pour élaborer et défendre des recommandations d'action internationale et pour fournir des orientations sur mesure, des outils de renforcement des capacités et d'aide à la décision qui permettront aux gouvernements nationaux, aux Membres, aux partenaires, aux ONG et aux OSC de planifier et d'entreprendre des actions efficaces de conservation des océans tant dans les zones relevant de la juridiction nationale qu'en dehors, y compris l'Antarctique, les régions polaires et l'océan Austral. L'UICN mettra en place son dispositif technique pour aider les pays à répondre aux demandes concernant la ratification ou la mise en œuvre de l'Accord BBNJ. L'UICN utilisera ses alliances politiques pour mobiliser des ressources afin de garantir une ratification rapide de l'Accord BBNJ et d'accélérer son application. Elle fera également progresser et orientera la mise en œuvre des AMP en haute mer proposées, y compris en Antarctique, d'ici la première COP de l'Accord BBNJ. Cela contribuera grandement à garantir que les zones des océans désignées pour être protégées sont représentatives.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- identifier et assurer la conservation effective de toutes les zones importantes pour la biodiversité marine grâce à des systèmes efficaces d'aires protégées et conservées au sein des juridictions nationales ;
- défendre une politique appropriée en ce qui concerne la Commission préparatoire du Secrétariat de l'Accord BBNJ, qui fournit aux Parties une expertise technique, juridique et scientifique afin d'éclairer les décisions à prendre lors des COP de l'Accord BBNJ ;
- renforcer la coopération en matière de recherche, de conservation et de gestion intégrée des écosystèmes marins à risque, notamment pour ce qui est de l'intégrité et la résilience des récifs coralliens ;
- promouvoir et réunir une coalition de grande ambition pour la mise en œuvre de l'Accord BBNJ, en particulier pour la création d'AMP ;
- s'engager dans les processus de politique et de gouvernance par l'intermédiaire du Système du traité sur l'Antarctique pour faire progresser la conservation de l'Antarctique, des régions polaires et de l'océan Austral en vue de mettre pleinement en œuvre les recommandations du groupe de travail de l'UICN sur l'Antarctique et l'océan Austral ;
- fournir des connaissances, des données scientifiques et d'autres données, y compris des normes mondiales telles que la norme de la Liste verte de l'UICN, et d'autres lignes directrices importantes pour la sélection et la désignation d'AMP équitables et efficaces en haute mer et dans les zones relevant de la juridiction nationale ;
- déployer des actions de renforcement des capacités, y compris au niveau régional, pour renforcer les capacités d'action des gouvernements nationaux et des autres parties prenantes concernées ;
- mobiliser des ressources pour établir des partenariats avec des Membres et des partenaires et, par leur intermédiaire, afin de soutenir la ratification et la mise en œuvre de l'Accord BBNJ, en mettant l'accent sur la création d'AMP ; et
- améliorer la compréhension et la mobilisation des parties prenantes en ce qui concerne la biodiversité et la conservation de la haute mer. Sensibiliser les personnes, les entreprises et la société civile.

**(xii) Empêcher et réduire la propagation et les effets néfastes des espèces exotiques envahissantes**

Produit : Les gouvernements, les entreprises et la société civile ont pris des mesures pour réduire

l'introduction, l'établissement et la propagation des espèces exotiques envahissantes, et ont mis en œuvre des actions pour éliminer, réduire ou atténuer leurs effets néfastes dans les sites prioritaires.

Une priorité pour la mise en œuvre de la Cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal consiste à catalyser l'action de l'ensemble de la société afin d'identifier et de gérer les voies d'introduction et d'établissement des EEE prioritaires, de réduire de moitié les taux d'invasion de toutes les EEE et d'éradiquer ou de contrôler les EEE, en particulier dans les sites prioritaires. Ces mesures favoriseront la conservation et la restauration efficaces des zones terrestres, d'eau douce et marines essentielles pour la biodiversité, des écosystèmes et des espèces, ainsi que la mise en œuvre des politiques et mesures « Une seule santé ».

L'UICN s'appuiera sur les compétences de sa Commission et de son Secrétariat pour soutenir ces efforts en fournissant des connaissances et des données, des orientations et des outils, ainsi qu'en menant des activités de renforcement des capacités qui aideront les gouvernements, les Membres, les partenaires et les OSC à planifier et à mettre en œuvre des programmes complets, individuellement et collectivement, afin d'atteindre cet objectif et de contribuer à la réalisation de nombreux autres objectifs qui dépendent de l'élimination de ce facteur clé de la perte de biodiversité. L'UICN est bien placée pour soutenir les actions entreprises pour atteindre ce Produit en raison de son leadership mondial sur la question, des mandats reçus d'instruments politiques mondiaux tels que la CDB, et de ses normes et ensembles de données.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- mettre à jour les listes nationales du Registre mondial des espèces introduites et envahissantes (GRIIS) et étendre ce registre à des listes infranationales, notamment pour les îles et les aires protégées, ainsi qu'aux données sur les preuves d'effets néfastes et sur les voies d'introduction ;
- augmenter le nombre d'évaluations du système de classification de l'impact environnemental des taxons exotiques (EICAT – *Environmental Impact Classification of Alien Taxa*) de l'UICN et de fiches espèces dans la Base de données mondiale de l'UICN sur les espèces envahissantes (GISD – *Global Invasive Species Database*) en mettant l'accent sur les EEE identifiées par l'évaluation thématique de l'IPBES<sup>59</sup> ;
- soutenir les gouvernements, le secteur privé et d'autres acteurs dans l'élaboration de mesures conformes à la Cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il s'agira notamment d'utiliser la boîte à outils sur les EEE de la CDB<sup>60</sup> élaborée par l'UICN, y compris pour les stratégies et plans d'action nationaux sur les espèces envahissantes ; et
- continuer à fournir un soutien scientifique et technique à la Commission européenne et faciliter l'action sur le terrain conformément à la mise en œuvre du règlement de l'UE sur les espèces exotiques envahissantes<sup>61</sup> et à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 concernant les EEE<sup>62</sup>.

### **(xiii) Prévenir et réduire la criminalité liée à la nature**

Produit : Les politiques, stratégies et cadres mondiaux et nationaux donnent la priorité, intègrent et catalysent les actions visant à prévenir et à réduire la criminalité liée à la nature, à faire

<sup>59</sup> IPBES. (2023). *Thematic assessment report on invasive alien species and their control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. IPBES secretariat. <https://doi.org/10.5281/zenodo.7430682>

<sup>60</sup> À paraître prochainement.

<sup>61</sup> Règlement 1143/2014. Règlement (UE) N° 1143/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. <http://data.europa.eu/eli/reg/2014/1143/oj>

<sup>62</sup> Commission Européenne. (2020). Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030. <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A52020DC0380>

respecter l'état de droit et à protéger les rangers et les défenseurs de l'environnement et des droits humains qui sont en première ligne dans la lutte contre cette criminalité.

La criminalité liée à la nature – qui englobe les pratiques illégales de : déforestation, exploitation minière et conversion des terres ; exploitation, utilisation et trafic d'espèces sauvages ; et pêche – représente un obstacle majeur à l'atteinte des principaux objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance à l'échelle mondiale, qui sont au cœur de la mission de l'UICN. La criminalité liée à la nature nuit directement à la conservation de la biodiversité, à l'atténuation du changement climatique, à la protection des droits humains, à la santé des êtres humains et des espèces sauvages, ainsi qu'au développement durable et équitable.

Bon nombre de régions du monde les plus importantes pour la conservation de la biodiversité, le maintien de stocks de carbone majeurs et la sécurité alimentaire de 9 milliards de personnes sont également des zones de non-droit. Si les ressources naturelles visées par la criminalité liée à la nature se trouvent principalement dans les pays en développement et dans les océans, les organisations criminelles, les entreprises, financiers et consommateurs peu scrupuleux ainsi que les autres bénéficiaires finaux de cette criminalité sont systématiquement liés aux pays développés et à leurs marchés, ainsi qu'aux élites des pays en développement.

Grâce à ses Membres issus de nombreux secteurs à travers le monde, à ses Commissions et à son réseau de bureaux, l'UICN occupe une position unique pour mobiliser la volonté politique et catalyser l'action contre la criminalité liée à la nature. Pour ce faire, il sera nécessaire de déployer une action coordonnée à l'échelle de l'Union, en s'appuyant sur le leadership et les compétences des nombreux Membres qui dirigent des ONG dans ce domaine, ainsi que, ce qui est essentiel, des États et agences gouvernementales Membres. Pour prévenir, détecter et combattre efficacement la criminalité liée à la nature, une coopération sans précédent est nécessaire. La position unique de l'UICN et ses liens avec les gouvernements et la société civile constituent une plateforme essentielle pour catalyser l'attention et l'action politiques afin de surmonter cet obstacle majeur à la conservation et au développement durable.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- établir et renforcer des partenariats pour un engagement et une action aux échelles mondiale, régionale, nationale et infranationale en matière de criminalité liée à la nature par le biais de réseaux tels que United for Wildlife, Nature Crime Alliance, International Ranger Federation, Universal Ranger Support Alliance ;
- faciliter la réunion des Membres étatiques et non étatiques de l'UICN ainsi que des bailleurs de fonds afin de mobiliser de nouveaux financements pour des actions visant à prévenir, détecter et réduire la criminalité liée à la nature qui touche les zones terrestres et marines sur le plan écologique, en mettant fortement l'accent sur la collaboration multipartite aux échelles régionale et sous-régionale ;
- mobiliser une volonté politique et une action intergouvernementale plus fortes en collaborant plus étroitement dans la lutte contre la criminalité liée à la nature avec les principales agences des Nations Unies, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et Interpol ;
- soutenir l'élaboration de plans d'action visant à faciliter le déploiement efficace et sûr des sciences citoyennes dans l'identification et le signalement précoces de la criminalité liée à la nature ;
- contribuer à l'information sur les connaissances, données scientifiques, outils et technologies pertinents développés par les Membres de l'UICN, et sur leur utilisation ;
- tirer parti des compétences de la Commission mondiale du droit de l'environnement (CMDE) et d'autres Commissions, le cas échéant, pour renforcer les cadres juridiques et les cadres directeurs afin de prévenir et de combattre plus efficacement la criminalité liée à la nature aux échelles

nationale et internationale ; et

- promouvoir le développement professionnel des rangers et d'autres gardiens d'aires protégées en tant que première ligne de défense dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ciblant les espèces des aires protégées.

#### **(xiv) Faire progresser les prospectives en matière de conservation de la nature**

Produit : L'UICN exploite les outils et mécanismes existants et nouveaux pour appliquer la science prédictive à la conservation, ce qui permet aux politiques et pratiques de conservation d'être proactives face aux menaces et opportunités nouvelles et croissantes.

Alors que, dans de nombreux domaines d'application (p. ex. la médecine, le changement climatique, etc.), la science prédictive est désormais la norme, l'adoption générale de ce type d'approche est lente dans le domaine de la conservation. Cela limite les possibilités des politiques et des pratiques de la conservation d'être proactives pour faire face aux menaces nouvelles ou croissantes et aux opportunités récentes (p. ex. la géoingénierie, la décarbonation). L'UICN a déjà commencé à remédier à cette lacune, à la fois en s'appuyant sur des données basées sur les normes de l'UICN pour alimenter la modélisation prédictive, et en établissant des collaborations avec des organisations homologues à l'interface science-politique pour renforcer cette prospective. La publication des deux premiers rapports phares de l'UICN est un autre exemple des premières étapes vers une science prédictive de la conservation. Les avancées technologiques, notamment en matière d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, peuvent offrir de nouvelles possibilités substantielles d'innovation, mais peuvent également comporter des risques et des coûts et doivent donc être abordées avec précaution.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- favoriser la collaboration entre le Secrétariat, les Commissions et les Membres de l'UICN pour publier les prochains rapports phares de l'UICN ;
- en s'appuyant sur les résolutions de l'UICN et les compétences des Membres, établir des mécanismes permettant d'exploiter l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique de manière à maximiser les avantages pour la conservation tout en réduisant les risques au minimum ;
- collaborer avec les ONG, les scientifiques, les universités et d'autres acteurs pour modéliser des projections de paramètres fondées sur les normes de l'UICN, et les utiliser pour orienter les politiques et les pratiques ; et
- capitaliser sur les relations de l'UICN avec les agences à l'interface science-politique pour renforcer la prospective en matière de conservation de la nature (p. ex. liaison de catégorie A avec le Comité technique 331 de l'Organisation internationale de normalisation ; partenariat stratégique avec l'IPBES).

### *4.3.2 Des produits du Programme pour réaliser les Huit transformations mondiales pour la nature et l'humanité*

#### **(i) Promouvoir Une seule santé**

Produit : Les décideurs politiques, les agences gouvernementales, les experts en santé publique et les éducateurs, les zoos et les jardins botaniques, les vétérinaires, les scientifiques et les professionnels de la conservation appliquent l'approche « Une seule santé » pour atteindre les cibles du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, intégrer les aspects de santé et de conservation, réformer les pratiques, rendre compte des déterminants

environnementaux de la santé et réduire la charge environnementale des maladies, y compris des zoonoses.

Au cours de cette période de quatre ans, les fondements seront posés pour améliorer simultanément la santé des espèces sauvages, des écosystèmes et des communautés humaines – notamment en réduisant considérablement les contaminations par des agents pathogènes et la transmission des maladies – et pour permettre une gestion efficace des habitats et des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins. L'UICN préconisera et mettra en œuvre une approche « Une seule santé », intégrant la conservation des espèces sauvages et des écosystèmes avec les secteurs de la santé humaine et de la santé des plantes et des animaux. Cela permettra de mobiliser un large éventail de compétences et de connaissances dans toute l'Union sur les liens entre l'environnement et la santé humaine et animale (y compris la santé mentale) dans l'ensemble de l'Union. Ce Résultat contribuera à réaliser la mise en place d'approches transsectorielles en matière de conservation des espèces sauvages et des écosystèmes (incluant les aires protégées et conservées), de systèmes agricoles et de santé humaine et animale, qui apporteront des avantages connexes pour la santé humaine et de la nature.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- promouvoir une compréhension claire et sans équivoque du concept « Une seule santé » parmi les professionnels de la conservation et de la santé ainsi que les décideurs politiques, en mettant suffisamment l'accent sur la nécessité d'intégrer les considérations sanitaires dans la conservation et vice versa ;
- faire progresser les données scientifiques qui sous-tendent l'approche « Une seule santé », notamment en évaluant en continu les liens entre l'émergence des agents pathogènes et des maladies et certains facteurs particuliers, tels que la conversion et la dégradation des écosystèmes naturels, la propagation d'espèces exotiques envahissantes, l'exploitation, les marchés et le commerce des espèces sauvages, ainsi que le changement climatique, et en déterminant les moyens d'atténuer les risques associés ;
- garantir une approche intersectorielle « Une seule santé » des politiques relatives aux espèces sauvages et à la santé publique, en fournissant des orientations et un soutien pour intégrer les considérations relatives à la conservation des espèces sauvages et de la nature dans les interventions en matière de santé publique et animale, et pour intégrer la prise en compte de la propagation des agents pathogènes et des considérations sanitaires plus larges dans les interventions de conservation et l'utilisation des espèces sauvages à tous les niveaux ;
- établir des partenariats à long terme entre les secteurs de la conservation et de la santé publique pour l'élaboration de solutions conjointes, alignées sur la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et du Plan d'action de la CDB pour la biodiversité et la santé<sup>63</sup>, afin de renforcer l'impact de la conservation ;
- améliorer la santé des communautés et des espèces sauvages en adoptant une approche « Une seule santé » pour les projets de conservation axés sur les forêts, les prairies, les écosystèmes d'eau douce et marins, l'adaptation au changement climatique et la prévention des zoonoses à la source ; et
- adopter une approche globale des considérations relatives à la santé humaine dans le cadre de l'approche « Une seule santé », y compris la santé mentale et le bien-être des individus et des communautés.

## **(ii) Réaligner les systèmes économiques et financiers**

Produit : Les acteurs des secteurs public et privé, y compris les pays et les entreprises, ont commencé à évaluer, à rendre compte et à fixer des objectifs concernant l'alignement des systèmes économiques et financiers sur la nature en identifiant, en mesurant, en contrôlant et en faisant état des impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la nature, ainsi qu'en facilitant, en lançant et en encourageant des actions en vue de l'atteinte de ces objectifs.

<sup>63</sup> CBD/COP/DEC/16/19, 1 novembre 2024. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-16/cop-16-dec-19-fr.pdf>

La transformation complète des systèmes économiques et financiers, afin qu'ils cessent d'être des facteurs néfastes pour devenir des instruments de durabilité, exigera un engagement et des efforts sur plusieurs décennies. L'intérêt actuel pour la prise en compte de la nature doit se traduire par la prise en compte de la valeur de la nature dans les politiques des secteurs public et privé ; la planification, le suivi et la communication des informations constituant une première étape importante. Pour maintenir cette dynamique, il faut disposer de données et de cadres permettant d'intégrer les informations sur la valeur de la nature dans les processus décisionnels publics et privés, de formuler des politiques économiques et réglementaires visant à encourager la conservation et l'utilisation durable de la nature, d'identifier et de réformer les incitations nuisibles à la nature, d'utiliser des approches fondées sur le principe du suivi de l'argent et de prévenir les utilisations illégales des ressources naturelles, y compris des espèces et des écosystèmes, qu'elles soient directes ou indirectes. Les Commissions, le Secrétariat et les Membres de l'UICN tireront parti de leurs compétences coordonnées et de leurs ressources en données mondiales pour façonner, influencer et contribuer à la mise en œuvre de cadres tels que le Système de comptabilité environnementale et économique des Nations Unies (SEEA – *System of Environmental-Economic Accounting*) et le TNFD, et pour encourager l'engagement du secteur privé en faveur de pratiques durables.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- fournir de manière normalisée, fiable, innovante et complète des indicateurs, données et outils permettant d'identifier les impacts, incitations, risques et dépendances à la nature, de les mesurer et d'en rendre compte ;
- élaborer, tester et promouvoir des cadres de bonnes pratiques pour les impacts, risques et dépendances relatifs à la nature, tels que le TNFD et la comptabilité du capital naturel, y compris le SEEA ; et
- conseiller et renforcer les capacités pour la mise en œuvre des cadres de mesure, de communication des informations et de réglementation, et pour permettre l'alignement des systèmes économiques et financiers sur la nature.

### **(iii) Favoriser les systèmes alimentaires et l'agriculture durables**

Produit : Les acteurs de la conservation et des systèmes alimentaires et agricoles (gouvernements, producteurs, entreprises, institutions financières, société civile et universités) ont conçu et mis en œuvre conjointement des solutions contribuant à la création de paysages liés à l'agriculture et la mariculture qui sont multifonctionnels, durables et positifs pour la nature.

Pour répondre aux exigences croissantes de la production alimentaire et agricole mondiale, l'UICN cherchera, dans un premier temps, à combler les fractures passées en mettant en place des coalitions avec des organisations clés du secteur alimentaire et agricole en vue de mobiliser les connaissances, les capacités et les prérequis politiques essentiels pour promouvoir et mettre en œuvre des systèmes alimentaires et agricoles durables et positifs pour la nature. En travaillant à la fois aux échelles mondiale et régionale, le Secrétariat et les Commissions de l'UICN collaboreront avec les Membres de l'UICN, les organisations partenaires, les associations agricoles et le secteur privé à la conception conjointe de cadres de validation de principe et au soutien de leur mise en œuvre afin qu'ils équilibrent la production alimentaire et agricole avec l'intégrité écologique, la durabilité et l'équité, en tenant compte du rôle des espèces en tant que pollinisateurs et agents pathogènes, et plus largement des écosystèmes en tant que fournisseurs de services écosystémiques essentiels à des paysages de production durables.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- faciliter les dialogues entre les différentes parties prenantes à toutes les échelles géographiques nécessaires afin de favoriser des engagements communs en faveur de paysages durables englobant les systèmes de production agricole, pastorale, de plantation et d'élevage ;
- promouvoir des systèmes de gouvernance qui soutiennent l'élaboration de politiques et de plans

- d'action inclusifs et participatifs ;
- élaborer et diffuser des produits et outils de connaissance pour aider les parties prenantes à passer à des systèmes agricoles et alimentaires durables ; et
- mobiliser des investissements, y compris des options de réaffectation des paiements du secteur public, pour soutenir les initiatives en faveur de systèmes agricoles et alimentaires positifs pour la nature.

**(iv) Promouvoir le développement urbain fondé sur la nature**

Produit : Les autorités nationales et infranationales déploient efficacement des mesures de gestion de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature afin de protéger et de conserver la biodiversité dans les zones urbaines, d'améliorer l'accès aux espaces verts et bleus et de gérer l'empreinte écologique des villes.

Le développement urbain et la consommation ont une empreinte écologique démesurée qui dépasse largement les limites des villes et ont des répercussions directes sur la santé des citoyens et des écosystèmes dans l'enceinte urbaine. Pour intégrer plus efficacement les considérations relatives à la biodiversité dans la planification et la gestion urbaines, il faut mobiliser et doter les urbanistes, les autorités municipales et les groupes de citoyens des connaissances et des capacités nécessaires pour comprendre ces impacts, explorer les options disponibles en matière de politiques, concevoir des SfN et fixer et mesurer des objectifs de durabilité forts. Une réponse globale de l'Union sera nécessaire, avec la collaboration des Membres de l'UICN relevant des autorités infranationales et des ONG porteuses de changements, en mettant à disposition les compétences de la Commission et du Secrétariat notamment en renforcement des capacités, et en soutenant les actions et le plaidoyer des États Membres. Cela permettra de traiter les questions relatives à l'équité sociale, la résilience des écosystèmes, la sécurité de l'approvisionnement en eau, les systèmes alimentaires urbains, les comportements de consommation, ainsi que les moyens d'existence durables, tout en conservant la flexibilité nécessaire pour relever les nouveaux défis en matière de conservation et en veillant à ce que les secteurs prioritaires pour la conservation par zone dans les zones urbaines soient planifiés et efficaces.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- sensibiliser les gouvernements, le secteur privé, les urbanistes et les citoyens à l'importance de la biodiversité urbaine ;
- fixer des orientations pour garantir que la biodiversité et la santé, ainsi que l'approche « Une seule santé », font partie intégrante d'une planification urbaine locale socialement équitable et durable ;
- élaborer et diffuser des orientations pour la sauvegarde des zones clés pour la biodiversité et d'autres zones importantes pour la biodiversité ;
- mettre en œuvre des SfN en milieu urbain ;
- promouvoir des changements dans le comportement de consommation des communautés urbaines ;
- promouvoir et appliquer les Index de nature urbaine (INU) de l'UICN afin d'intégrer les considérations de biodiversité dans les projets urbains, y compris la fixation d'objectifs scientifiquement fondés ; et
- améliorer les programmes éducatifs liés à la nature et à la biodiversité dans les zones urbaines, y compris dans les établissements scolaires et les lieux pour les espaces verts communautaires.

**(v) Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau douce**

Produit : Les États, les entreprises et les communautés se mobilisent pour renforcer la restauration, la gouvernance et la gestion des écosystèmes d'eau douce.

Dans un monde où l'eau douce est limitée, il convient d'accorder une attention croissante à la sécurité de l'approvisionnement en eau et à la gestion de l'eau douce. Insuffisamment pris en compte dans les politiques nationales et les processus des AME, la gestion de l'eau douce et de la biodiversité a souffert d'un manque de capacités institutionnelles, d'investissements financiers inadéquats et d'une communication et d'une sensibilisation insuffisantes. Ceci a compromis la conservation des espèces d'eau douce et l'approvisionnement en eau douce pour tous les besoins humains, menaces qui risquent d'être considérablement aggravées par la crise climatique. Le Secrétariat de l'UICN travaillera avec son réseau mondial de Membres et ses Commissions d'experts afin de renforcer les efforts déployés à l'échelle de l'Union pour restaurer, protéger et améliorer la valeur et la gestion des écosystèmes d'eau douce, notamment les lacs, les cours d'eau, les eaux souterraines, les zones humides, les sources et les tourbières, en vue de préserver la biodiversité et la sécurité de l'approvisionnement en eau douce. Il s'agit notamment de travailler de manière proactive avec une coalition d'acteurs sur un ambitieux Défi de l'eau douce visant à restaurer 300 000 km de cours d'eau et 350 millions d'hectares de zones humides d'ici à 2030.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- conseiller et plaider afin d'harmoniser les accords et cadres multilatéraux à l'appui de la gouvernance nationale et transfrontalière de l'eau douce, la gestion de l'exploitation des espèces aquatiques d'eau douce et de la conservation, de la restauration et de la gestion des écosystèmes d'eau douce ;
- mettre en place et faciliter des mécanismes permettant à l'ensemble de la société, dans une perspective tenant compte des questions de genre, de contribuer à l'amélioration des cadres de gouvernance et de gestion de l'eau douce ;
- mettre en place des partenariats collaboratifs qui développent et appliquent des méthodes de restauration des écosystèmes d'eau douce, ainsi que des protocoles de conservation et de suivi qui, entre autres, permettent de suivre les progrès accomplis par rapport aux objectifs multilatéraux, nationaux et mondiaux ;
- combler les lacunes en matière de données et de connaissances relatives à l'eau douce, afin de permettre une action de restauration modulable dans le cadre du Défi de l'eau douce ; et
- mobiliser des ressources financières pour la sécurité de l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau douce, par l'intermédiaire d'initiatives, de programmes et de fonds existants, et créer un impact à plus grande échelle grâce à des stratégies de financement ciblées.

#### **(vi) Rendre possible une économie bleue régénérative**

Produit : Les modèles d'économie bleue régénérative sont appliqués afin d'obtenir des retombées sur le climat et la vie socioéconomique positives pour la nature, ainsi que les conditions favorables et les investissements requis, avec la participation des acteurs des secteurs public et privé et de la société civile.

Il est essentiel de transformer les économies marines et côtières en moteurs de résultats positifs en matière de conservation, de climat et de développement socioéconomique. Il est urgent de développer et de tester des modèles robustes d'économie bleue régénérative adaptés aux contextes et circonstances nationales. De tels changements économiques soutiendront directement les aires marines protégées et conservées, la conservation des espèces, la santé des écosystèmes et des espèces, ainsi que les acteurs locaux, et produiront des résultats positifs. Le Secrétariat, les Commissions et les Membres de l'UICN favoriseront l'émergence d'un secteur de l'économie bleue régénérative en appuyant le développement de projets de conservation des océans inclusifs, pris en charge localement (le cas échéant) et soutenus, qui ont des retombées positives sur la nature, le climat et la vie socioéconomique. Ils s'efforceront également de garantir la détermination des principaux facteurs de stress, et l'atténuation de leurs effets, dans les systèmes océaniques, notamment la pêche non sélective, non durable et non contrôlée, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), les subventions néfastes, la pollution plastique et le

ruissellement des nutriments.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- plaidoyer mondial en faveur de la création d'une coalition multipartite solide regroupant des gouvernements, des ONG, des peuples autochtones et des communautés locales, des universités, et d'autres acteurs, afin d'accélérer le développement d'une économie bleue régénérative ;
- mettre en place des partenariats régionaux sur le modèle de la Grande Muraille bleue<sup>64</sup>, visant à terme à établir un réseau mondial connecté de paysages marins régénérateurs ;
- collaborer avec les organisations régionales de gestion des pêches et d'autres organismes compétents pour protéger les écosystèmes marins essentiels dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, tels que les monts sous-marins, les récifs coralliens d'eau froide et les cheminées hydrothermales, vis-à-vis des pratiques d'exploitation destructrices ;
- fournir des orientations juridiques, politiques, scientifiques et techniques, ainsi qu'un soutien et un renforcement des capacités pour le développement d'une économie bleue régénérative (dans des zones incluant, mais sans s'y limiter, la protection et la restauration des zones marines et côtières, les infrastructures vertes/bleues, les systèmes alimentaires bleus, le tourisme, le transport maritime, les énergies renouvelables, les technologies bleues et l'économie circulaire) ;
- mettre en place des accords et mécanismes de collaboration visant à atténuer les effets des principaux facteurs de pressions sur les océans qui empêchent l'émergence d'une économie bleue régénérative efficace, en mettant particulièrement l'accent sur la pollution plastique marine, l'utilisation non durable des ressources marines et côtières (y compris la pêche non sélective, non durable et non contrôlée ainsi que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) et les subventions néfastes ;
- mettre en place des mécanismes d'assistance technique et de soutien, notamment des activités de soutien à l'entrepreneuriat et de financements innovants, afin d'aider les entreprises naissantes dans le domaine de l'économie bleue ainsi que les entreprises plus matures et de plus grande taille, et soutenir les efforts ambitieux en matière de conservation marine et côtière ; et
- collecter et diffuser des études de cas, des enseignements tirés de l'expérience et des informations sur les mécanismes de suivi adaptables au contexte local, notamment en renforçant la coopération Sud-Sud aux échelles continentale, interrégionale et mondiale.

#### **(vii) Intégrer la nature dans des politiques et actions climatiques mondiales à grande échelle**

Produit : Les politiques, stratégies, cadres et investissements climatiques mondiaux et nationaux prennent en compte, intègrent et préservent le rôle de la nature dans les mesures d'adaptation, de résilience et d'atténuation.

Pour faire face au caractère interdépendant des crises climatique et écologique, il est urgent de transposer à plus grande échelle les mesures visant à préserver et à restaurer la nature, et notamment les espèces, les écosystèmes et les fonctions écosystémiques, parallèlement à une réduction significative des émissions de combustibles fossiles et à la mise en place d'approches fondées sur les écosystèmes en matière d'atténuation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation. Bien que le lien entre la nature et le climat soit désormais largement reconnu, il n'existe que peu de cadres, de mécanismes et d'instruments permettant une action efficace, inclusive et coordonnée. Un effort à l'échelle de l'Union est donc nécessaire pour sensibiliser, influencer les politiques et fournir des cadres opérationnels pratiques. Tirant parti de la force que lui procure la diversité de ses Membres, de ses Commissions et de son Secrétariat, l'UICN est particulièrement bien placée pour jouer un rôle de premier plan et fournir une expertise solide en matière d'intégration de la conservation de la nature – en particulier les SfN – dans les cadres internationaux, les contributions déterminées au niveau national (CDN) et les plans nationaux d'adaptation (PNA) des pays, tout en s'alignant sur les cibles mondiales, telles que les Cibles 8 et 11 du

<sup>64</sup> United Nations Economic Commission for Africa. (2023). Great Blue Wall. [https://iucn.org/sites/default/files/2023-09/great-blue-wall-august-2023\\_compressed.pdf](https://iucn.org/sites/default/files/2023-09/great-blue-wall-august-2023_compressed.pdf)

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Objectif mondial en matière d'adaptation. Cette approche souligne la nécessité d'une action cohérente entre les trois Conventions de Rio, le Cadre de Sendai et les efforts nationaux coordonnés. L'intégration de nouvelles technologies et d'évaluations scientifiquement fondées sur des données permettra d'améliorer les processus de prise de décision, de soutenir l'établissement de rapports fiables sur les synergies financières, et de maximiser les bénéfices communs.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- établir et renforcer des partenariats pour des engagements mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux visant à promouvoir des approches intégrées climat-nature qui préservent les valeurs de la biodiversité – notamment par l'intermédiaire des aires protégées et conservées – et contribuent à l'atténuation, à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation grâce à des SfN, notamment dans le cadre du Partenariat ENACT ;
- faciliter la rationalisation de l'octroi de financements climatiques aux Membres de l'UICN et à d'autres praticiens grâce à l'expansion des initiatives existantes et à l'élaboration de nouveaux mécanismes ;
- tirer parti du pouvoir de mobilisation et de la représentation mondiale de l'UICN pour faire progresser les systèmes intégrés d'information sur le climat et la biodiversité qui soutiennent le partage des données, le suivi et la prise de décision grâce à des plateformes scientifiquement fondées, facilitant ainsi une conservation et une action climatique accessibles, transparentes et efficaces ;
- fournir une assistance technique, un renforcement des capacités et un renforcement institutionnel afin de promouvoir la mise en œuvre normalisée de mesures inclusives et de haute qualité en matière de résilience, d'atténuation et d'adaptation ;
- fournir une assistance technique et plaider en faveur de la protection et de la gestion des puits et réservoirs de carbone existants, y compris, mais sans s'y limiter, les forêts primaires et les mangroves ; et
- générer des connaissances et des outils permettant d'obtenir des résultats scientifiquement fondés en matière d'adaptation au climat, de résilience et d'atténuation intégrant la biodiversité.

#### **(viii) Introduire des énergies renouvelables et des réseaux positifs pour la nature**

Produit : Les autorités chargées des réglementations, les organisations de la société civile et les entreprises ont fixé des objectifs et rendu compte de progrès accomplis en matière de mesures en matière d'octroi de permis et d'installation de projets d'énergie renouvelable et de réseaux de transport qui contribuent à réduire la perte de biodiversité et à atténuer les conséquences sur les aires protégées et conservées.

Compte tenu de la dynamique globale visant à tripler la capacité installée mondiale en énergie renouvelable d'ici à 2030, l'intégration de pratiques positives pour la nature, soutenues par de solides garanties sociales, tant au niveau réglementaire qu'au niveau des entreprises, contribuera à établir des orientations essentielles pour le secteur. Le Secrétariat et les Commissions élaboreront des lignes directrices sur les meilleures pratiques, des outils de renforcement des capacités et d'aide à la décision, ainsi que des projets pilotes de démonstration qui pourront aider les Membres de l'UICN et les Comités nationaux à collaborer avec les autorités réglementaires, les compagnies d'énergie et les opérateurs de réseaux afin de promouvoir des cadres positifs pour la nature, notamment en réduisant les incidences des infrastructures sur les espèces et les écosystèmes tout en respectant les exigences nationales d'autorisation et d'installation.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- élaborer et promouvoir des cadres de bonnes pratiques pour les énergies renouvelables positifs pour la nature, en mettant initialement l'accent sur les indicateurs, le suivi et l'établissement de

rapports, les infrastructures linéaires et la connectivité, ainsi que les installations éoliennes offshore, en utilisant l'Initiative mondiale pour la nature, les réseaux et les énergies renouvelables (GINGR – *Global Initiative for Nature, Grids and Renewables*) comme plateforme indispensable pour dialoguer avec les autorités chargées des réglementations, la société civile et les entreprises ;

- fournir des orientations et renforcer les capacités en matière d'aménagement du territoire inclusif afin de faciliter son déploiement rationalisé avec la participation des communautés locales et d'éviter les conséquences négatives sur les aires protégées et conservées et sur les espèces migratrices, telles que les risques de collisions d'oiseaux avec les éoliennes ;
- fournir des orientations et renforcer les capacités en vue d'optimiser les cadres juridiques et réglementaires afin de permettre l'octroi efficace de permis pour des infrastructures renouvelables positives pour la nature ; et
- élaborer des outils et indicateurs permettant un approvisionnement responsable et une gestion du cycle de vie des matériaux et des composants.

#### **(ix) Transposer à plus grande échelle les solutions fondées sur la nature**

Produit : Des solutions fondées sur la nature hautement intégrées sont adoptées par les secteurs public et privé, les partenaires de développement et les communautés lors de la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions et initiatives afin de réaliser les Huit transformations mondiales tout en améliorant les réalisations en matière de biodiversité.

La prochaine étape dans le déploiement et le développement à plus grande échelle des SfN en tant que voie de transformation consiste à répondre à la demande nationale et régionale d'orientations et d'outils plus clairs. Ceux-ci doivent être adaptés aux circonstances et aux contextes nationaux, y compris les connaissances traditionnelles et autochtones, afin de permettre la conception, la mise en œuvre et le suivi des SfN qui répondent aux défis sectoriels tout en permettant l'amélioration et la persistance de la nature, y compris des espèces et des écosystèmes. Ces outils et orientations permettront de valider la conformité et de démontrer la faisabilité de l'application de SfN à grande échelle dans différents secteurs (santé, villes, agriculture, etc.), tout en répondant aux droits, priorités et besoins des populations dans toute leur diversité. L'UICN s'appuiera sur les compétences de sa Commission et de son Secrétariat pour élaborer et fournir des orientations, des outils de renforcement des capacités et d'aide à la décision adaptés pour permettre à ses Membres et partenaires d'intégrer les SfN dans les politiques, les réglementations et les investissements dans un large éventail de contextes géographiques et sectoriels au cours de cette période de quatre ans.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- diffuser des orientations localement applicables, socialement inclusives et cohérentes à l'échelle mondiale pour la mise en œuvre efficace du Standard mondial de l'UICN pour les solutions fondées sur la nature dans des circonstances et des contextes nationaux et régionaux particuliers, notamment pour répondre aux besoins spécifiques des différents secteurs ;
- améliorer la disponibilité des connaissances, outils, indicateurs et instruments financiers relatifs aux solutions fondées sur la nature ainsi que la capacité à les déployer efficacement ; et
- promouvoir et défendre l'inclusion de cadres politiques et financiers aux plans national, régional et mondial qui soient des SfN hautement intégrées, qui améliorent les droits et les moyens d'existence de toutes les personnes, tout en répondant à l'urgence du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la dégradation des terres.

#### **(x) Établir des indicateurs de biodiversité pour une transition positive pour la nature**

Produit : L'approche positive pour la Nature et les indicateurs connexes sont adoptés par le secteur privé, les gouvernements et la société civile, afin de mettre en œuvre les Huit transformations mondiales et de mesurer l'impact sur la biodiversité.

L'UICN répondra à la nécessité d'un effort positif pour la Nature mesurable par l'ensemble de la société pour faire face aux défis mondiaux, en mettant en place l'approche Positive pour la Nature. Des voies de transition positives pour la Nature permettront aux acteurs du secteur privé dans les secteurs clés, d'identifier, de fixer des niveaux de référence et d'apporter des contributions positives pour la Nature vérifiées et concrètes aux Huit transformations mondiales. Toutes les composantes de l'UICN collaboreront pour veiller à ce que tous les outils et cadres élaborés pour mobiliser les flux financiers, tels que les crédits de biodiversité, reposent sur les principes, normes et garanties nécessaires. Le soutien apporté aux développeurs de projets, aux décideurs et aux investisseurs permettra de mesurer les effets positifs sur la biodiversité, y compris les espèces et les écosystèmes, ainsi que sur l'ensemble des systèmes d'aires protégées et conservées, à l'aide d'indicateurs standardisés élaborés, promus et mobilisés par l'Union.

Ce Produit sera obtenu grâce aux mesures suivantes :

- promouvoir et adopter l'approche Positive pour la Nature par des acteurs clés du secteur privé, avec l'aide des Membres et du Secrétariat de l'UICN ;
- coopérer avec des parties prenantes, notamment les gouvernements, les organisations de peuples autochtones, les groupes de femmes et de jeunes et la société civile, pour parvenir à un consensus et faire connaître l'approche Positive pour la Nature, ainsi que les politiques, outils et indicateurs pertinents pour sa mise en œuvre ;
- développer et déployer des outils d'aide à la décision permettant aux Membres de l'UICN de s'engager efficacement avec le secteur privé sur les contributions positives pour la nature, la fixation d'objectifs et l'utilisation d'indicateurs de biodiversité ; et
- mener une consultation à l'échelle de l'Union et rechercher un consensus et un accord sur l'utilisation efficace de l'approche Positive pour la Nature et son application à des cadres émergents tels que les crédits de biodiversité.

#### 4.4 L'action de l'Union

Ce plan a été élaboré en termes fortement opérationnels et couvre une période de quatre ans. Il est très ambitieux et conforme à la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN. Le Programme réaffirme que la réussite nécessite un effort à l'échelle de l'Union, fondé sur l'intégration de ses différentes composantes autour des efforts visant à atteindre les **12 Réalisations et les 24 Produits** décrits ci-dessus. Plutôt que de définir ou d'attribuer des rôles ou des responsabilités aux différentes composantes – une approche qui risque d'entraîner une fragmentation des efforts – cette brève section s'appuie sur les principes clés de la Charte « Un seul Programme » pour définir ce qui sera nécessaire pour aider l'UICN à mettre en œuvre efficacement le Programme l'UICN 2026-2029. La Charte « Un seul Programme » a été adoptée par les Membres de l'UICN lors du Congrès mondial de la nature en 2012 dans le but explicite de renforcer la mise en œuvre et l'impact du Programme de l'UICN.

- **Subsidiarité – recourir à l'entité la mieux placée de l'Union.** Au cours de la période 2026-2029, le Programme sera mis en œuvre grâce à la coopération et à l'intégration des compétences et du savoir-faire réparties dans l'ensemble de l'Union. Les Membres seront de plus en plus impliqués dans la mise en œuvre du portefeuille de l'UICN, notamment en ce qui concerne les opérations sur le terrain, en fonction de leurs capacités. Les Membres bénéficieront également d'initiatives de renforcement des capacités par l'intermédiaire de l'Académie de l'UICN et d'autres efforts au sein de l'Union, et y participeront. L'Union en action sera mise en œuvre par le Secrétariat, les Membres et les Commissions qui planifieront et agiront ensemble à de multiples niveaux – depuis les niveaux local et national jusqu'aux niveaux régional et mondial – pour mettre en œuvre le Programme de l'UICN 2026-2029. Les Commissions apporteront leurs connaissances et leurs compétences sur la base des

travaux de leurs Membres et de leurs groupes de spécialistes, et le Secrétariat coordonnera et gèrera un portefeuille de travaux complémentaires, impliquant à la fois les Membres et les Commissions.

À cet égard, la *subsidiarité* peut aider l'UICN à capitaliser sur son avantage intrinsèque, qui est de travailler à différentes échelles, en apportant des données scientifiques, des connaissances et un savoir-faire cohérents en matière de conservation afin de façonner des progrès positifs aux niveaux international et régional, puis de s'appuyer sur ces Réalisations pour contribuer à une mise en œuvre de haute qualité aux niveaux national et infranational, en mobilisant les entités les mieux placées dans toute l'Union dans le cadre d'un effort de « l'ensemble de l'Union ». Il est important de noter que cette approche de « l'ensemble de l'Union » peut être déployée à n'importe quel niveau et par n'importe quelle composante de l'Union, pour autant que les actions soient guidées par les **Réalisations et Produits** du Programme de l'UICN 2026-2029. Les initiatives alignées sur le Programme peuvent, par exemple, être initiées par un État Membre ou un comité national ou régional (ou une juridiction infranationale) particulier et étendues horizontalement aux juridictions voisines ou vers le haut aux niveaux régional et international. Cela permet aux Membres, aux Commissions et au Secrétariat d'unir leurs forces pour élaborer de nouvelles initiatives qui valorisent et optimisent leurs capacités respectives afin d'avoir un impact réel sur la conservation.

- **Coopération et coordination pour de meilleurs résultats.** Au cours de la période 2026-2029, les différentes composantes de l'UICN travailleront ensemble de manière coordonnée pour réaliser les 24 Produits du Programme et éviteront la concurrence pour obtenir des ressources. En particulier, le Secrétariat facilitera la coopération entre les programmes thématiques mondiaux et leurs homologues travaillant dans les régions, et coopérera plutôt que rivalisera avec les Membres et les Commissions pour obtenir et allouer les ressources. Notre mode opératoire consistera à nous concentrer sur une mobilisation et un déploiement plus efficaces des ressources – provenant de toutes les sources – pour des actions de conservation efficaces et percutantes, tout en garantissant que le Secrétariat facilite la participation des Membres et des Commissions, le cas échéant, en fournissant un soutien à la coordination lorsque cela est nécessaire.

Le Secrétariat continuera de renforcer le portefeuille de l'UICN, qui se caractérise de plus en plus par de grands projets de mise en œuvre pouvant faire l'objet de nouvelles subventions afin de soutenir l'atteinte coordonnée des Réalisations et Produits par les Membres et les Commissions. À cette fin, il améliorera l'intégration et l'alignement au sein de l'Union et entre ses différentes entités afin de tirer parti des rôles, des capacités et des compétences complémentaires du Secrétariat, des Membres, des Comités nationaux et des Commissions, tout en respectant les obligations contractuelles et les politiques et procédures de l'UICN.

En matière de fourniture de connaissances, de données scientifiques et d'outils, les Commissions, les partenaires fournissant des produits de connaissance et le Secrétariat travailleront ensemble pour garantir que l'UICN joue son rôle d'**interface science-politique agile et efficace**, en collaboration avec les Membres et les Comités nationaux et régionaux afin de fournir en temps opportun des analyses objectives de haute qualité (telles que des évaluations de l'état de conservation des espèces et des écosystèmes) aux décideurs politiques et en soutenant le déploiement efficace des cadres de mise en œuvre de la conservation de l'UICN (tels que la Liste verte de l'UICN et le Standard SfN) de manière cohérente et transparente sur le plan opérationnel.

- **Gestion responsable et transparente des ressources.** Le portefeuille de l'UICN a non seulement considérablement augmenté au cours des dix dernières années, mais il a également profondément

changé de nature. Alors qu'il était auparavant caractérisé par de petits projets exécutés (c.-à-d. mis en œuvre sur le terrain) directement par le Secrétariat, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le Secrétariat agit de plus en plus comme bénéficiaire d'allocations de ressources plus importantes (p. ex. par le biais du FEM, du FVC et d'autres banques et agences de développement multilatérales et bilatérales), qu'il redistribue ensuite à d'autres entités pour la mise en œuvre de projets sur le terrain. Beaucoup de ces entités sont des Membres de l'UICN éligibles en tant que bénéficiaires. Le rôle du Secrétariat consiste donc de plus en plus à soutenir la conception et le développement de grandes initiatives d'une manière qui répond aux exigences des donateurs, supervise la réaffectation transparente des ressources à d'autres parties de l'Union, assure le contrôle de la qualité, effectue le suivi, rend compte aux donateurs, synthétise et communique les résultats. En conséquence, plus des deux tiers des projets du portefeuille de l'UICN sont mis en œuvre par des Membres de l'UICN, et cette tendance devrait se poursuivre au cours de la période 2026-2029.

Dans le même temps, les attentes de tous les types de bailleurs de fonds et de bienfaiteurs (philanthropiques, publics, privés et multilatéraux) ne cessent d'augmenter en ce qui concerne l'utilisation, la distribution et la comptabilisation des fonds, ainsi que les résultats obtenus. Cela signifie que l'Union doit travailler en parfaite harmonie : tout échec dans la mise en œuvre ou toute mauvaise gestion des fonds risque d'avoir des répercussions sur l'ensemble de l'Union, et pas seulement sur le Secrétariat. Pour soutenir cette démarche, il est important que toutes les composantes de l'Union associées à une initiative particulière soient impliquées dans sa conception dès le début et que les conditions opérationnelles soient aussi bien comprises que les objectifs de conservation. L'UICN élaborera donc des cours de l'Académie à l'adresse des Membres et des membres des Commissions afin de garantir une compréhension commune de la manière dont la gestion des ressources et la responsabilité peuvent être abordées, ainsi que des rôles et responsabilités de chaque acteur dans le cadre d'initiatives complexes et de grande envergure.

L'UICN continuera d'explorer des options pour mobiliser de nouvelles sources de revenus, en particulier pour financer le développement et la promotion de la science de la conservation et des produits de connaissance traditionnellement « difficiles à financer ». Ce faisant, elle adhèrera fermement au principe de la fourniture de connaissances et de données en tant que bien public mondial, tout en cherchant à optimiser les dispositions qui soutiennent le travail des principaux fournisseurs de données.

- **Priorité accordée à la communication (interne et externe) sur la conservation.** Tout ce qui précède ne pourra être réalisé que si les différentes composantes de l'Union sont conscientes de ce qui se passe et rendent compte de manière proactive de leurs contributions individuelles et collectives. Cela signifie qu'il sera important d'optimiser et de rationaliser les structures de communication interne. La plateforme IUCN Engage sera donc renforcée et élargie afin de favoriser et de soutenir des « communautés de pratique » au sein de l'Union. Cela renforce également l'importance de mettre en œuvre une stratégie institutionnelle en matière de gestion des connaissances. La communication interne ne peut être pilotée exclusivement depuis le centre. Les bureaux régionaux de l'UICN joueront un rôle essentiel dans la transmission systématique d'informations vers et depuis les Membres, tout comme les Comités nationaux et régionaux.

En ce qui concerne les rapports, la section 6 fournit un cadre à l'obligation de rendre compte de la mise en œuvre du Programme. Elle a été délibérément élaborée selon une approche fondée sur des principes plutôt que d'imposer un cadre de reporting rigide à l'ensemble de l'Union. Cela permet aux différentes composantes d'apporter leur contribution de différentes manières, en attribuant des responsabilités claires au Secrétariat et aux Commissions afin qu'ils contribuent au cadre de résultats

formel, tout en guidant également l'ensemble des Membres afin de les aider à garantir leur adhésion volontaire et leurs contributions à la reddition de compte « de l'ensemble de l'Union ». Ces principes s'appuient délibérément sur les capacités et les mécanismes existants de l'UICN, les Membres pourront utiliser la Plateforme des Contributions pour la nature de l'UICN et les Comités nationaux et régionaux disposeront d'un modèle plus normalisé pour répondre à leurs exigences en matière de rapports annuels, comme le prévoient les statuts de l'UICN.

Enfin, l'Union utilisera les informations recueillies grâce à cette structure de reporting améliorée, ainsi qu'à d'autres contributions (p. ex. des études de cas sur la plateforme PANORAMA), pour mettre en place une communication externe plus percutante.

## Section 5 : Partenaires

L'UICN, bien qu'elle soit bien établie, complexe et diversifiée, ne dispose pas de toutes les relations et de tout le savoir-faire nécessaires pour apporter des changements concrets et significatifs au large éventail de secteurs que ce Programme vise à atteindre. Si elle veut réaliser l'ambition qui sert au fondement des **Réalisations et Produits** décrits dans ce document, elle devra instaurer avec soin et de manière stratégique de nouveaux types de partenariats avec les entités qui n'étaient pas impliqués auparavant, voire avec ceux avec lesquels l'Union évitait d'interagir jusqu'ici.

Dans ce contexte, le terme « partenaires » a un sens bien spécifique et doit être compris dans le cadre de la Théorie du changement de ce Programme. Les Partenaires ne sont pas seulement d'autres organisations de la conservation, ayant des mandats et des centres d'intérêt comparables. Ce sont plutôt ceux avec lesquels l'UICN a besoin de collaborer parce qu'ils peuvent atteindre, comprendre, informer et persuader de manière crédible les segments de la société ayant un impact sur la biodiversité, mais sur lesquels l'UICN n'est pas en mesure d'exercer une influence directe. À cet égard, de nombreux partenaires ont des mandats ou des statuts qui les empêchent d'adhérer à l'UICN, notamment des entités du secteur privé, mais pas uniquement.

Il est probable que l'UICN devra créer de nouveaux partenariats pertinents avec des organisations ou des secteurs afin de mettre en œuvre ce programme. La description qui suit n'est pas destinée à être exhaustive, mais vise à illustrer ce qui sera nécessaire.

L'UICN devra trouver de nouveaux partenaires, même au sein de sa **Sphère d'action** où elle met à profit ses activités principales, dont elle est par ailleurs responsable, pour apporter des connaissances et fournir des outils à l'appui des politiques, des programmes et des projets de conservation de la nature. Ceux qui travaillent avec elle ont besoin de davantage de connaissances (en particulier de réévaluations du statut de la conservation des espèces et des écosystèmes) plus rapidement mais présentant le même haut niveau de qualité. Par conséquent, l'UICN devra nouer des relations avec les secteurs des technologies de l'information et des sciences du vivant pour définir, par exemple, des filtres et des agrégateurs de données basés sur l'intelligence artificielle permettant aux experts de l'UICN de réduire la fréquence des évaluations. Elle devra par ailleurs trouver des partenaires capables de l'aider à approcher et à mobiliser les réseaux croissants de science citoyenne, ou encore ceux pouvant contribuer à calibrer ses évaluations à l'aide de l'ADN environnemental, par exemple.

S'agissant de la recherche, et compte tenu notamment de l'accent mis sur l'orientation des programmes sur les Huit transformations mondiales décrites à la section 4.2.2, l'UICN devra établir de nouveaux accords de collaboration avec des instituts de recherche qui conservent des ensembles de données sur des domaines comme la santé publique et animale, l'urbanisme, les scénarios énergétiques futurs, en s'appuyant sur les approches innovantes utilisées dans le deuxième Rapport phare de l'UICN sur l'agriculture et la conservation.

Pour continuer à déployer à plus grande échelle le renforcement des capacités ainsi que la gestion et le transfert des connaissances, l'UICN devra trouver de nouvelles modalités de collaboration avec des organismes et établissements d'enseignement afin d'élargir le domaine couvert par l'éducation et la formation au long de la vie en rapport avec la nature. Pour optimiser ses efforts en matière de conservation des espèces, l'UICN devra probablement nouer de nouvelles relations avec des organisations et des conventions internationales moins traditionnelles, telles que l'ONU DC, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption, Interpol et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Alors que l'UICN cherche à tirer parti du changement au travers des parties prenantes opèrent dans sa **Sphère d'influence**, il devient encore plus urgent d'établir des relations volontaristes avec un nouvel ensemble de partenaires. C'est là que la plupart des collaborations existantes et potentielles

de l'Union avec le secteur privé prendront toute leur valeur, tant au niveau des entreprises individuelles qu'au niveau des associations professionnelles. L'UICN devra faire preuve de plus d'agilité et de réactivité dans la manière dont elle établit et met en œuvre sa collaboration avec ces partenaires. Par ailleurs, l'UICN devra travailler avec un éventail plus large d'instances de réglementation. Il sera essentiel de pouvoir fournir un socle commun de connaissances en matière de conservation tant aux autorités chargées de la réglementation qu'aux catégories visées par celle-ci, soulignant ainsi le fait que, pour que les actions de l'UICN soient transformatrices, elles doivent être menées de manière cohérente et ciblée dans les différentes composantes de l'Union. Les scientifiques et les experts des Commissions et du Secrétariat doivent être à l'écoute des besoins des organes de l'Union qui sont en contact direct avec les entreprises et les autorités chargées des réglementations. Ces derniers (Membres, Comités nationaux et régionaux et Secrétariat) doivent quant à eux promouvoir et défendre régulièrement les produits de connaissance phares de l'UICN.

Pour opérer de véritables transformations, l'UICN devra, à terme, trouver des partenaires capables de façonner et d'influencer les décisions dans la **Sphère d'intérêt** de l'Union, c'est-à-dire là où sont prises des décisions qui relèvent toujours de son mandat, mais qui échappent totalement à son contrôle direct ou indirect. Cela implique de trouver de nouveaux types de partenaires dont l'influence s'étend aux institutions financières, aux principales administrations publiques, aux agences de notation et aux assemblées législatives. Il sera donc nécessaire de renforcer les relations avec ceux qui ont déjà une telle influence, mais cela souligne également l'importance d'élargir la communication afin d'attirer l'attention des hauts responsables de ces institutions.

## Section 6 : Responsabilité vis-à-vis du Programme

Un descriptif et un visuel de la théorie du changement sont présentés à l'annexe 1. Ils exposent les hypothèses de base et les liens de causalité qui mèneront aux résultats souhaités du Programme 2026-2029.

Un dispositif d'application du principe de responsabilité détaillé permettra de suivre les progrès accomplis et de mesurer les Produits et les Réalisations. Le cadre décompose le contenu du Programme en résultats mesurables, chacun étant associé à des indicateurs permettant de quantifier les progrès accomplis.

Les principes présentés ci-après guident l'approche en matière de responsabilité et d'évaluation adoptée pour le Programme. Ces principes s'appuient sur les approches existantes de l'UICN et garantissent l'uniformité du suivi, de l'établissement de rapports et de l'évaluation de la mise en œuvre du Programme. L'inclusion du dispositif d'application du principe de responsabilité dans le document de Programme approuvé par les Membres de l'Union vise à garantir l'engagement des parties prenantes, et leur adhésion. Elle vise également à accroître la responsabilité vis-à-vis de la nature en reconnaissant et reflétant les impacts des activités humaines sur l'environnement, et en s'assurant que les actions de l'UICN contribuent à la durabilité écologique et à la conservation de la biodiversité.

### 6.1 Principes sous-tendant le dispositif d'application du principe de responsabilité

#### Principe 1 : Approche à l'échelle de l'Union

L'approche en matière d'évaluation doit exposer et mettre en évidence la responsabilité vis-à-vis des travaux réalisés par les Membres, les Commissions et le Secrétariat, de manière à ce que toutes les composantes de l'Union soient représentées et contribuent. L'ensemble des indicateurs et autres mesures de progrès doivent présenter une image cohérente des performances à l'échelle de l'Union. L'approche consiste à sélectionner des indicateurs qui permettent de montrer les contributions de toutes les composantes de l'Union, pour tous les éléments du Programme, sur une période de quatre ans.

#### Principe 2 : Reconnaître les différents niveaux de contrôle sur les résultats

Les sphères de contrôle du cadre conceptuel utilisé dans le Programme apportent des précisions sur trois domaines de contrôle et sur les types de résultats observés dans chacun. Le dispositif d'application du principe de responsabilité, lui, fournit des indicateurs et d'autres moyens pour évaluer les progrès réalisés dans le cadre des sphères d'action et d'influence.

La **sphère d'intérêt** désigne les domaines plus larges qui sont pertinents pour le mandat, la mission et les objectifs de l'UICN, mais qui ne relèvent pas de son contrôle direct ou indirect.



**Comprend le niveau d'Impact**  
**Non mesuré**

Dans la **sphère d'influence**, l'UICN cherche à mobiliser les parties prenantes et à leur donner les moyens d'adopter une approche et des connaissances fondées sur des données scientifiques, les aidant ainsi à catalyser des changements transformateurs dans leurs comportements et leurs actions en faveur d'un avenir plus durable et plus équitable.



**Comprend le niveau de Réalisation**  
**Cette sphère rend compte des effets directs et indirects que l'UICN produit sur le monde.**  
**Les résultats sont mesurés. Si ce n'est pas possible, ce sont les contributions qui le sont.**

Dans la **sphère d'action**, l'UICN fournit aux organisations publiques, privées et non gouvernementales/de la société civile les connaissances et les outils qui rendent possibles les politiques, les programmes et les projets de conservation de la nature et les soutiennent. C'est sur cette sphère que l'UICN a un contrôle direct sur les opérations et le processus décisionnel.



**Comprend les Produits et le rôle de catalyseur de l'UICN.**

**Mesure systématique des progrès et des résultats.**

### **Principe 3 : Résultats communicables**

Le dispositif d'application du principe de responsabilité de l'UICN est riche et vaste, car il doit tenir compte des travaux et des performances de toutes les composantes de l'Union. Afin de simplifier et de renforcer la communication avec son public, l'UICN se concentrera sur un nombre limité de points de données communicables. Cette approche fait ressortir une bonne pratique qui consiste à utiliser des situations de référence et des cibles, tout en reconnaissant les risques liés à la gestion d'un ensemble trop large de paramètres de mesure, pouvant nuire à la clarté et à l'impact du descriptif du Programme. Pour y remédier, les points de données sélectionnés sont soigneusement réunis afin de mettre en évidence les progrès réalisés par l'UICN sur ses axes de travail prioritaires et de montrer les tendances positives et tangibles de son impact mondial. En conciliant précision et simplicité, le principe proposé garantit la flexibilité tout en préservant l'intégrité de la méthodologie et la responsabilité globale vis-à-vis du Programme.

### **Principe 4 : Hiérarchiser les indicateurs en fonction de leur pertinence, de leur faisabilité et de leur utilité.**

Donner la priorité à un ensemble concis d'indicateurs réalisables et pertinents qui communiquent efficacement les progrès et les résultats. Ainsi, la qualité plutôt que la quantité est privilégiée, afin de garantir la clarté, de réduire la complexité et d'améliorer l'utilité des efforts de suivi et d'établissement de rapports. Ce principe met en évidence l'importance de la simplicité et de l'impact, en insistant sur le fait que des indicateurs moins nombreux et bien choisis peuvent délivrer un message plus fort. Des indicateurs de base seront utilisés pour ce qui est de la responsabilité externe. Des indicateurs complémentaires seront utilisés pour la responsabilité et la gestion internes. Tous les indicateurs doivent être des mesures ou des marqueurs de progrès significatifs du résultat. La faisabilité constituera un critère (définition claire, disponibilité des données et disponibilité des ressources pour collecter les données).

### **Principe 5 : Compléter par des méthodes d'évaluation pour renforcer la responsabilité et la fiabilité**

Utiliser des méthodes d'évaluation pour compléter le suivi de routine et combler les lacunes en matière de mesure des progrès et des résultats. Cela sera particulièrement utile pour produire des informations exploitables dans des domaines où les capacités, la disponibilité des données ou les contraintes de ressources limitent les approches de suivi traditionnelles.

### **Principe 6 : Utiliser les mécanismes d'application du principe de responsabilité existants**

Utiliser les capacités existantes et les mécanismes d'application du principe de responsabilité établis, tels que la planification et l'établissement de rapports annuels, et l'évaluation indépendante de l'UICN du Programme, afin de rationaliser les efforts et d'améliorer la transparence. Il s'agit de faciliter la gestion adaptative et d'assurer un alignement total sur les objectifs institutionnels et les attentes des parties prenantes.

## 6.2 Reddition de comptes sur les Réalisations

Ce cadre propose d'utiliser les indicateurs clés et les indicateurs complémentaires. Les indicateurs clés (annexe 2) seront utilisés pour ce qui est de la responsabilité externe, tandis que les indicateurs complémentaires le seront pour la responsabilité et la gestion internes.

Les **indicateurs clés** doivent être fondés sur des travaux menés de longue date et être suffisamment larges pour proposer des solutions à toutes les composantes, travaillant dans tous les biomes et abordant tous les thèmes. Ils permettent de communiquer succinctement les résultats de normes largement adoptées (impact collectif), de contribuer au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme quadriennal et de rendre compte de la poursuite de la mission de l'UICN.

Plusieurs **indicateurs complémentaires** sont également nécessaires pour suivre et rendre compte des Réalisations du Programme qui ont des points de départ différents, des Réalisations avec des cibles connues jusqu'aux domaines de travail dans lesquels les situations de référence et les trajectoires du changement sont encore en cours d'élaboration.

En outre, l'Union menant ses activités selon différentes modalités qui peuvent être influencées selon qu'elles sont financées par le volontariat, le budget administratif ou le financement de projets, les indicateurs sont nécessaires pour saisir ce qui est commun à toutes ces modalités, c'est-à-dire les rôles de catalyseur joués par toutes les composantes de l'Union. Les indicateurs relatifs à chaque rôle de catalyseur sont présentés dans la section ci-après sur le sujet.

Pour chacune des 12 Réalisations, le dispositif d'application du principe de responsabilité permet d'expliquer :

- les éléments qui seront mesurés;
- le(s) indicateur(s) clés sur lequel (lesquels) l'Union rendra compte pour montrer les progrès et les résultats collectifs;
- les indicateurs complémentaires qui seront collectés en interne pour suivre les progrès réalisés<sup>65</sup>.

### **Des Réalisations justes et équitables en matière de conservation et de restauration (4 Réalisations)**

Les Réalisations de l'Union en matière de populations, de terres, d'eau douce et d'océans étant bien connus et sa réputation dans ces domaines étant bien établis, l'objectif consiste ici à transposer les efforts déployés à plus grande échelle. Une question essentielle sera de savoir si l'UICN transpose la portée et les impacts de ces Réalisations de manière efficace, pertinente et durable. C'est pourquoi des indicateurs ont été sélectionnés de manière à couvrir plusieurs dimensions de la transposition<sup>66</sup> :

- *Scaling out* ou « transposition par expansion » : étendre la portée et l'influence des pratiques qui ont fait leurs preuves en les reproduisant sur de nouveaux sites, dans de nouvelles zones géographiques, dans des zones clés pour la biodiversité ou dans de nouvelles communautés, afin qu'une population plus

<sup>65</sup> Les méthodes de collecte de données pour chaque indicateur de base et indicateur ou mesure complémentaire sont déjà documentées pour le portefeuille de projets et sont en cours d'élaboration pour les contributions des travaux hors portefeuille du Secrétariat, des Commissions, des Comités et des Membres.

<sup>66</sup> Battilana, J., & Kimsey, M. (2014). Toward a theory of social enterprise. *The Journal of Applied Behavioral Science*, 50(2), 149–160. <https://doi.org/10.1177/0021886314532945>

- importante puisse en bénéficier.
- *Scaling up* ou « transposition à plus grande échelle » : intégrer les pratiques, les concepts ou les innovations qui ont fait leurs preuves dans les politiques, les réglementations ou les cadres institutionnels afin de garantir un impact et une durabilité systémiques plus larges.
  - *Scaling deep* ou « transposition en profondeur » : favoriser l'efficacité par la transformation culturelle et comportementale en faisant évoluer les mentalités, les attitudes et les valeurs afin de créer un changement durable et significatif au niveau personnel, communautaire ou sociétal.

### Réalisations de la transformation mondiale (8 Réalisations)

Étant donné que les huit domaines dans lesquels le Programme vise à favoriser les transformations sociétales se trouvent à des stades différents de leurs voies respectives vers le changement, l'approche en matière de mesure doit être adaptée à ces différents contextes. L'établissement de rapports dans ces domaines est axé sur la transparence de la progression de l'UICN dans la réalisation d'étapes clés, telles que la mise en place d'une approche ou d'un cadre, l'obtention de partenariats particulièrement importants ou le suivi de la diffusion et de l'adoption de l'approche par les principales parties prenantes. Plus les connaissances augmentent, plus les trajectoires du changement deviennent claires, ce qui ouvre la possibilité d'établir des situations de référence et des cibles pour les travaux à mener ou d'ajouter de nouveaux indicateurs pertinents.

### 6.3 Reddition de comptes sur les Produits

Le Programme de l'UICN 2026-2029 présente une série de Produits phares (24 au total) que l'Union mettra en œuvre pour progresser vers les Réalisations. Pour faire rapport des progrès accomplis, des marqueurs de mise en œuvre seront utilisés pour les « livrables » associés à chaque Produit, et seront complétés par des rapports narratifs.

#### **Définition du marqueur de mise en œuvre des Produits :**

*Un marqueur de mise en œuvre constitue un agrégat de l'état d'avancement des activités, des initiatives ou des événements pertinents (tant internes qu'externes) qui sont utiles pour faire le suivi de la progression des Produits du Programme.*

#### **Pourquoi utiliser un marqueur de mise en œuvre ?**

Les marqueurs de mise en œuvre constituent un moyen normalisé d'informer les parties prenantes du Programme des progrès réalisés. Ils permettent d'assurer un suivi de la mise en œuvre annuelle et des progrès réalisés au fur et à mesure, en répondant à des questions, telles que : quels sont les progrès réalisés par l'UICN pour chaque Produit ? Quels ont été les principaux succès et échecs ?

En établissant une échelle qui rend compte à la fois des signes positifs et négatifs des progrès, en termes de portée et de durée au niveau de l'exécution, il est possible de réduire le biais de confirmation en envisageant explicitement les échecs ou les livrables insatisfaisants.

## Comment un marqueur de mise en œuvre sera-t-il utilisé ?

Un processus standard sera mis en place pour évaluer de manière systématique chaque livrable final à l'aide de l'échelle présentée ci-après. Le processus s'appuiera également sur un ensemble de méthodes complémentaires (examen de documents, évaluation, interprétation collective) pour étayer et justifier l'évaluation.

Une fois que chaque livrable final aura été évalué, un indice sera généré au niveau des Produits pour montrer l'état d'avancement global de la mise en œuvre (voir la figure 6).

### Échelle des marqueurs de mise en œuvre

- **Impasse critique** : indicateur clair d'un échec de la stratégie ou de l'approche, d'obstacles importants ou d'une absence de progrès dans la réalisation des livrables et des activités. Les différentes étapes sont fortement retardées ou non respectées et des mesures correctives immédiates sont nécessaires.
- **Faibles progrès** : certains signes de progrès se manifestent, mais ils sont insuffisants ou plus lents que prévu. La probabilité d'obtenir le livrable escompté est fortement compromise.
- **Progrès modérés** : les progrès sont réguliers et sont réalisés dans un délai acceptable par rapport au calendrier établi. Quelques problèmes ou retards mineurs se présentent, mais les livrables restent réalisables moyennant des ajustements.
- **Progrès importants** : les livrables et les activités avancent selon le calendrier prévu, avec des progrès constants vers la réalisation des étapes. Les risques mineurs sont bien gérés.
- **Attentes dépassées** : les livrables et les activités avancent plus vite que prévu, les étapes étant respectées ou dépassées. Les progrès réalisés font apparaître des livrables exceptionnels qui dépassent les attentes initiales, aussi bien en matière de délais que de portée.

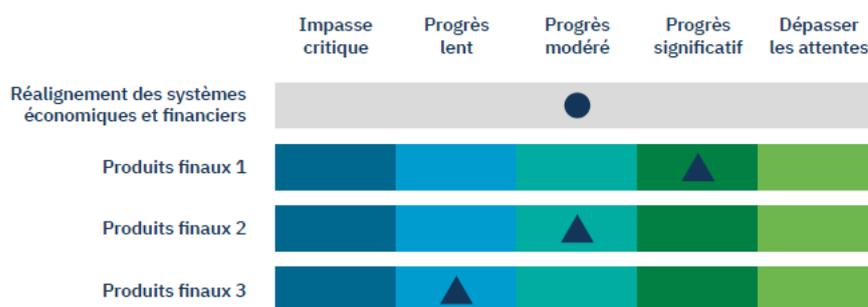


Figure 6 : Exemple de marqueurs de mise en œuvre

## 6.4 Reddition de comptes sur les rôles de catalyseur

Les rôles de catalyseur de l'UICN sont des approches communes de la production des Produits et des Réalisations et sont essentiels aux méthodes de travail de l'Union. À chaque étape du cheminement vers l'amélioration des résultats et de la mise en œuvre, les rôles de catalyseur aident l'Union et ses partenaires actuels et futurs à s'unir. Il est donc important pour l'UICN de montrer comment ces rôles de catalyseur sont utilisés pour favoriser le

changement dans le cadre de chaque Produit et de chaque Réalisation du Programme.

Les rapports sur les rôles de catalyseur s'appuieront sur les travaux de multiples composantes de l'Union, notamment ceux des Commissions et du Secrétariat. Ainsi, les indicateurs permettant de rendre compte des rôles de catalyseur sont intégrés dans les rapports sur les différents projets et seront également étendus aux travaux du Secrétariat sur les projets hors portefeuille et aux Commissions. Les indicateurs pertinents pour les rôles de catalyseur de l'UICN sont énumérés ci-dessous.

#### **Rassemblement et mise en réseau**

- Nombre de partenariats établis
- Nombre de convocations
- Nombre de Membres et de partenaires

#### **Connaissances, sciences et données**

- Nombre de connaissances et de productions scientifiques fournies
- Nombre de méthodologies proposées

#### **Politiques et plaidoyer**

- Nombre de produits destinés à exercer une influence fournis
- Nombre de produits finaux fournis au secteur privé
- Nombre de services d'assistance technique fournis

#### **Renforcement des capacités**

- Nombre de sessions de formation organisées
- Nombre (comptage unique) de personnes formées

#### **Mobilisation des ressources pour des actions de conservation sur le terrain**

- Nombre de plans et de stratégies élaborés ou améliorés
- Nombre d'actions de soutien aux moyens d'existence
- Valeur du portefeuille de projets
- Nombre de projets dans le portefeuille
- Montant des fonds mobilisés (en CHF)

#### **Promouvoir l'éducation et la sensibilisation**

- Nombre de produits de communication fournis
- Nombre de produits et services éducatifs fournis

### **6.5 Reddition de comptes sur les Résolutions et les Recommandations**

Les motions ainsi que les Résolutions et Recommandations qui en résultent, constituent le mécanisme par lequel les Membres guident les politiques et le Programme de l'UICN et influencent des organisations tierces. Les 1 466 Résolutions adoptées lors des Assemblées générales et Congrès précédents constituent la base des politiques générales de l'UICN et le moyen le plus efficace dont dispose l'Union pour influencer les politiques de conservation à l'échelle des espèces et des sites, ainsi qu'au niveau national et mondial. Elles ont contribué à la définition du programme de travail international en matière de conservation, ont appuyé l'élaboration d'un droit international de la conservation et ont permis d'identifier les nouveaux enjeux ayant un impact sur la conservation.

Afin de suivre les progrès réalisés dans le cadre des Résolutions, toutes les composantes de l'UICN sont invitées à rendre compte des activités qu'elles ont menées pour mettre en

œuvre les Résolutions au moyen de rapports d'activité.

Les rapports peuvent être soumis à tout moment. Une fois par an, les points focaux du Secrétariat synthétisent les informations contenues dans tous les rapports d'activité soumis et produisent un rapport de situation pour chaque Résolution. Ces rapports contiennent les informations les plus récentes sur une Résolution spécifique et sont publiés sur la [plateforme des Résolutions et Recommandations de l'UICN](#).

Les informations contenues dans les rapports de situation éclairent les analyses annuelles menées par le Secrétariat de l'UICN, qui fournit une vue d'ensemble des progrès réalisés sur les Résolutions, notamment celles adoptées lors du Congrès mondial de la nature 2025 à l'appui du Programme 2026-2029. Les rapports de situation mettent en évidence les difficultés rencontrées ainsi que les solutions possibles pour atteindre la majorité des objectifs de l'Union pour cette période intersessions.

## 6.6 Reddition de comptes sur les contributions pour la nature

La Plateforme des Contributions pour la Nature, prévue dans le Programme de l'UICN **Nature 2030** en 2021 et pleinement opérationnelle à partir de 2022, est utilisée pour montrer les contributions des Membres et des autres composantes aux actions de conservation et de restauration sur le terrain. Les données de cette plateforme seront utilisées pour montrer les contributions des Membres à l'exécution du Programme.

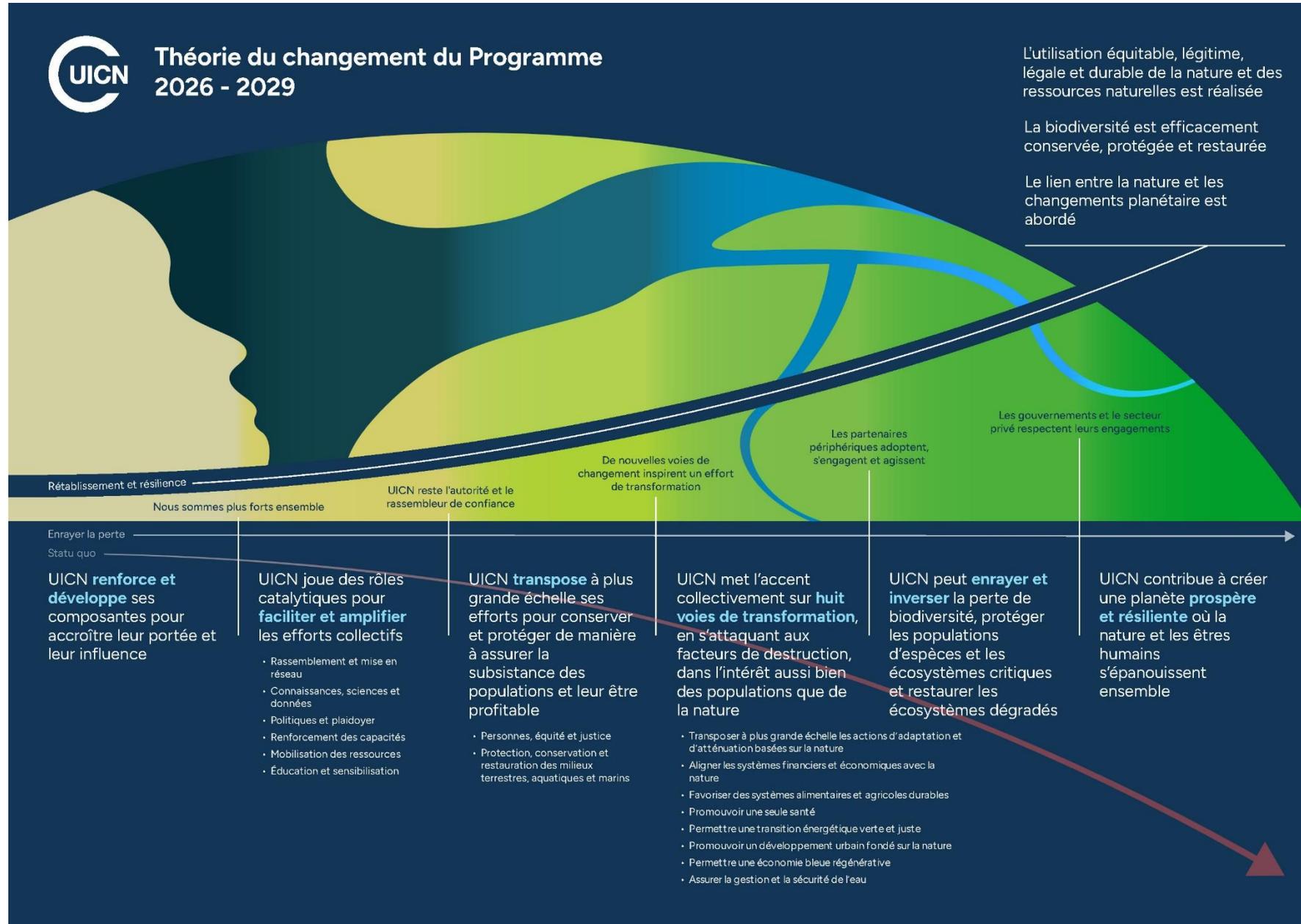
Les rapports du Secrétariat, des Commissions et des Comités de l'UICN sur les contributions des travaux hors portefeuille seront générés automatiquement dans la mesure du possible (p. ex., en utilisant des données provenant du Portail des projets) ou compilés manuellement dans le cadre du processus annuel de planification et d'établissement des rapports.

Un rapport sur les progrès de l'exécution du Programme est publié chaque année et rendu accessible au public.

## 6.7 Évolution du dispositif d'application du principe de responsabilité

Le dispositif d'application du principe de responsabilité pour le Programme de l'UICN 2026-2029 est conçu comme un instrument dynamique, évoluant dans le temps pour s'aligner au mieux sur les besoins et les capacités croissants de l'institution. Dans un premier temps, le dispositif mettra l'accent sur l'établissement d'un ensemble d'indicateurs clés pour mesurer les progrès accomplis pour aboutir aux Réalisations, en reconnaissant les limites actuelles des capacités de l'institution et du mécanisme de collecte de données. Au fur et à mesure de l'avancée de la phase initiale du Programme et du renforcement de la capacité opérationnelle de l'institution, le cadre intégrera un plus grand nombre d'indicateurs de résultats, offrant une vision plus complète de l'impact du Programme et de sa contribution à la Vision stratégique sur 20 ans de l'UICN.

## Annexe 1 Théorie du changement



## **Contexte**

Alors que la nature est confrontée à des menaces croissantes dans le monde entier, l'UICN travaille avec son réseau international pour aider les populations à comprendre les défis auxquels le monde est confronté et à prendre des mesures concertées. En s'appuyant sur des données scientifiques et autres informations fiables sur la santé de la nature et en déterminant les causes principales de la perte de biodiversité, l'UICN renforce les efforts collectifs visant à protéger notre planète.

Bien que l'UICN, en tant qu'Union, ait favorisé des progrès significatifs à tous les niveaux en matière de protection et de restauration des écosystèmes, des espèces et de la diversité génétique, les mesures de conservation nécessitent des efforts et des investissements bien plus importants. Pour maintenir le monde sur la voie de la sauvegarde et de la restauration de la nature, l'UICN doit accroître la portée, l'ampleur et la qualité des efforts de conservation et de restauration, en veillant à ce qu'ils profitent à tous les domaines de la vie et à toutes les populations.

## **Logique**

Si l'UICN élargit et renforce ses composantes (Membres, Comités nationaux et régionaux, Commissions et Secrétariat) afin de transposer leur portée et leur influence à plus grande échelle

et

si elle transpose à plus grande échelle ses efforts pour conserver et protéger les terres, l'eau douce et les océans de manière à assurer la subsistance des populations et leur être profitable,

et

si elle se met l'accent collectivement sur huit voies de transformation, en s'attaquant aux facteurs de destruction, dans l'intérêt aussi bien des populations que de la nature,

alors

elle pourrait enrayer et inverser la perte de biodiversité, protéger les populations d'espèces et les écosystèmes critiques et restaurer les écosystèmes dégradés,

et

contribuer à créer une planète prospère et résiliente où la nature et les êtres humains s'épanouissent ensemble.

## **Approche**

Le Programme de l'UICN 2026-2029 établit un cadre pour améliorer, amplifier et transposer à plus grande échelle les travaux de l'UICN en continuant à s'aligner sur les rôles de catalyseur sur lesquels l'UICN a été fondée.

Dans le cadre de ce programme de travail, l'UICN reste déterminée à améliorer l'équité et la justice grâce à une meilleure gouvernance à tous les niveaux, condition fondamentale pour transposer les efforts de conservation à plus grande échelle, comme le reflète le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal pour les **terres**, **l'eau**, les **océans** et **l'humanité**. En transposant ses efforts de conservation à plus grande échelle, l'UICN sera mieux placée pour intégrer les actions en faveur de la biodiversité dans huit domaines de transformation afin de mettre le monde sur la voie de la restauration de la nature :

1. Transposer à plus grande échelle les mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation à ses effets fondées sur la nature
2. Aligner les systèmes financiers et économiques sur la nature
3. Favoriser les systèmes alimentaires et l'agriculture durables
4. Promouvoir Une seule santé
5. Rendre possible une transition énergétique verte et juste
6. Promouvoir le développement urbain fondé sur la nature
7. Rendre possible une économie bleue régénérative
8. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau et la gestion de l'eau

### **Hypothèses**

Grâce à cette approche, l'UICN, à tous les niveaux (Membres, Commissions, Secrétariat), vise à être le partenaire de confiance des gouvernements, du secteur privé et autres acteurs pour remplir leurs engagements mondiaux et nationaux en faveur de la nature. Elle encourage une culture de gestion de l'environnement et incite tous les acteurs à adopter des pratiques durables qui profitent à la fois à l'humanité et à la planète.

L'UICN fonctionne sur la base des principes suivants :

- en travaillant ensemble en tant qu'Union, nous pouvons opérer un changement plus significatif que n'importe quelle organisation ou groupe travaillant seul ;
- la force de l'UICN réside dans sa capacité à unir les personnes, les organisations et les gouvernements pour mener des actions fortes ;
- l'UICN peut sensibiliser, partager les connaissances et les données scientifiques, faire connaître les politiques les plus favorables et les promouvoir, renforcer les compétences et mobiliser les ressources pour protéger la nature.

La vision de l'UICN pour restaurer la nature est guidée par :

- la compréhension que les décisions fondées sur les données scientifiques et les connaissances conduisent à des changements positifs et durables ;
- la confiance dans le fait que les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les communautés et les entreprises prendront des mesures, adopteront des solutions fondées sur la nature et donneront la priorité à des actions bénéfiques pour la nature et l'humanité ;
- la capacité et la crédibilité de l'UICN à fournir des données scientifiques précises et fiables ;
- la confiance en l'UICN pour rassembler un groupe diversifié de partenaires, trouver un terrain d'entente et inspirer des actions visant à transformer la nature, le climat et l'humanité ;
- la confiance dans le fait qu'avec les données scientifiques et les connaissances adéquates, les gouvernements tiendront leurs promesses de protéger et de restaurer la biodiversité.

## Liste des Réalisations

### ***Une conservation juste et équitable de la nature à grande échelle***

L'HUMANITÉ : L'équité et la justice pour une gouvernance environnementale rationnelle sont renforcées dans tous les aspects de la transposition à plus grande échelle de la conservation des terres, de l'eau douce et des océans.

LES TERRES : La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces terrestres sont menées à bien de manière équitable et inclusive.

L'EAU : La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces terrestres sont menées à bien de manière équitable et inclusive.

LES OCÉANS : La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces océaniques sont menées à bien de manière équitable et inclusive afin d'atteindre les cibles mondiales.

### ***Les Huit transformations mondiales pour la nature et l'humanité***

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS : Les stratégies, cadres et actions nationaux et internationaux en matière de climat optimisent le rôle des solutions fondées sur la nature tout en évitant les effets préjudiciables des nouvelles technologies climatiques pour la biodiversité.

ALIGNEMENT DES SYSTÈMES FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES SUR LA NATURE : Les systèmes économiques et financiers sont réorientés afin de refléter les dépendances et les effets sur la nature (en mettant notamment l'accent sur une gestion équitable de la nature et des ressources naturelles).

SYSTÈMES ALIMENTAIRES ET AGRICULTURE DURABLE : La contribution des paysages agricoles multifonctionnels, terrestres et marins, à la fois durable et positive pour la nature, a considérablement progressé et permis d'enrayer la perte de biodiversité.

UNE SEULE SANTÉ : L'intégration des secteurs de la biodiversité et de la santé est favorisée par l'approche « Une seule santé », qui ouvre la voie à une amélioration de la santé humaine, des espèces sauvages et des écosystèmes.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERTE ET JUSTE : La capacité mondiale prévue et installée de production et de distribution des énergies renouvelables est triplée dans un cadre socialement équitable et positif pour la nature.

VILLES DURABLES : Les processus de planification infranationaux intègrent la biodiversité, l'empreinte écologique et la nature dans la planification urbaine et le développement des infrastructures, ce qui se traduit par une amélioration du bien-être des citoyens et une atténuation des défis urbains.

ÉCONOMIE BLEUE RÉGÉNÉRATIVE : Un cadre pour le développement d'une économie bleue régénérative, axé sur la protection et l'utilisation durables et équitables des ressources marines, est intégré dans les stratégies de développement nationales et régionales, façonnant les activités du secteur privé et de la société civile.

SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET GESTION DE L'EAU : Les cadres directeurs, les réglementations, les processus d'aménagement du territoire et les accords et actions de coopération dans le domaine de l'eau douce améliorent la gouvernance de toutes les ressources en eau douce.

## *Annexe 2 Indicateurs clés – Programme de l’UICN 2026-2029*

Les tableaux suivants contiennent les indicateurs clés pour les réalisations d’une « Conservation juste et équitable de la nature à grande échelle », ainsi que les indicateurs pour les Réalisations des « Huit transformations mondiales pour la nature et l’humanité ». Des indicateurs clés seront utilisés pour ce qui est de la reddition de comptes externe (p. ex., rapport annuel de l’UICN). Pour chaque indicateur, une fiche d’information détaillée et des orientations pour l’établissement de rapports seront élaborées et mises à disposition (prévu pour le deuxième trimestre 2025).

Chaque énoncé de Réalisation, telle qu’il apparaît dans le Programme, est repris au début du tableau à titre de référence.

### *Indicateurs de Réalisation pour une conservation juste et équitable de la nature à grande échelle*

#### L’HUMANITÉ

L’équité et la justice pour une gouvernance environnementale rationnelle sont renforcées dans tous les aspects de la transposition à plus grande échelle de la conservation des terres, de l’eau douce et des océans.

Indicateur	Source	Composante de l’Union – Contribution										
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAF	CCC	Secrétariat	
Pourcentage de projets appliquant des cadres et des principes d’équité	À fournir											•
Nombre de personnes impliquées dans la mise en œuvre du Programme de l’UICN et bénéficiant de ses effets	UICN Portail des programmes et des projets  Outil pour la collecte de	*67	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

<sup>67</sup> \* Les composantes de l’UICN peuvent choisir de contribuer volontairement aux rapports mondiaux de l’UICN, mais elles n’y sont pas tenues.

	données de la Commission										
--	--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

## LES TERRES, L'EAU, LES OCÉANS

La protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces terrestres sont menées à bien de manière équitable et inclusive.

Indicateur	Source	Composante de l'Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAP	CCC	Secrétariat
Évaluations réalisées conformément aux normes de l'UICN	Indicateurs des produits de connaissance de l'UICN	*		•	•	•	•	•	•	•	•
Contribution de l'UICN à la réduction du risque d'extinction des espèces (STAR, en anglais)	STAR	•									•
Couverture (en pourcentage) des zones clés pour la biodiversité (KBA) et autres sites répondant aux critères des KBA, par des aires protégées et autres mesures de conservation efficaces par zone	À fournir	•									•

<p>Montant du financement mobilisé pour une conservation et une restauration efficaces</p>	<p>Portail des programmes et des projets de l'UICN</p> <p>Outil pour la collecte de données de la Commission</p>	<p>*</p>	<p>*</p>	<p>•</p>						
--	--	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------	----------

## Indicateurs de réalisation relatifs aux huit transformations mondiales pour la nature et l'humanité

### ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS

Les stratégies, cadres et actions nationaux et internationaux en matière de climat optimisent le rôle des solutions fondées sur la nature tout en évitant les effets préjudiciables des nouvelles technologies climatiques pour la biodiversité.

Indicateur	Source	Composante de l'Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAP	CCC	Secrétariat
Émissions évitées et piégées (directes et potentielles) grâce à la conservation ou à la restauration	UICN Portail des programmes et des projets	•									•
Valeur des financements mobilisés pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets	UICN Portail des programmes et des projets	*	•	•	•	•	•	•	•	•	•

### ALIGNEMENT DES SYSTÈMES FINANCIERS ET ÉCONOMIQUES SUR LA NATURE

Les systèmes économiques et financiers sont réorientés afin de refléter les dépendances et les effets sur la nature (en mettant notamment l'accent sur une gestion équitable de la nature et des ressources naturelles).

Indicateur	Source	Composante de l'Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAP	CCC	Secrétariat
Nombre de pays bénéficiant d'un soutien pour aligner de nouveau leurs systèmes financiers et économiques.	À fournir										•



		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAF	CCC	Secrétariat
Partenariats établis avec des partenaires clés	UICN Rapport annuel			•	•	•	•	•	•	•	•
Mesure dans laquelle les investissements, les produits de connaissance et les outils de l'UICN reflètent les principes d'Une seule santé.	UICN Rapport annuel			•	•	•	•	•	•	•	•

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VERTE ET JUSTE

La capacité mondiale prévue et installée de production et de distribution des énergies renouvelables est triplée dans un cadre socialement équitable et positif pour la nature.

Indicateur	Source	Composante de l'Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAF	CCC	Secrétariat
Partenariats établis avec des partenaires clés (plateformes de développement régional et instituts nationaux de l'énergie ou administrations publiques)	UICN Rapport annuel			•	•	•	•	•	•	•	•
Élaboration du cadre de l'UICN sur la transition énergétique verte et juste	UICN Rapport annuel										•

## VILLES DURABLES

Les processus de planification infranationaux intègrent la biodiversité, l’empreinte écologique et la nature dans la planification urbaine et le développement des infrastructures, ce qui se traduit par une amélioration du bien-être des citoyens et une atténuation des défis urbains.

Indicateur	Source	Composante de l’Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAP	CCC	Secrétariat
Nombre d’administrations infranationales engagées dans le suivi de la biodiversité et/ou l’amélioration de l’accès aux espaces verts et bleus	UICN Index de nature urbaine										•
Nombre de citoyens engagés dans des campagnes de sensibilisation de l’UICN	UICN Rapport annuel	*	*	•	•	•	•	•	•	•	•

## ÉCONOMIE BLEUE RÉGÉNÉRATIVE

Un cadre pour le développement d’une économie bleue régénérative, axé sur la protection et l’utilisation durables et équitables des ressources marines, est intégré dans les stratégies de développement nationales et régionales, façonnant les activités du secteur privé et de la société civile.

Indicateur	Source	Composante de l’Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAP	CCC	Secrétariat
Élaboration du cadre de l’UICN sur l’économie bleue régénérative	UICN Bibliothèque										•

Partenariats conclus avec des partenaires clés	Rapport annuel de l'UICN			•	•	•	•	•	•	•	•
--	--------------------------	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

## SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET GESTION DE L'EAU

Les cadres directeurs, les réglementations, les processus d'aménagement du territoire et les accords et actions de coopération dans le domaine de l'eau douce améliorent la gouvernance de toutes les ressources en eau douce.

Indicateur	Source	Composante de l'Union – Contribution									
		Membres	Comités nationaux et régionaux	CEC	CGE	CPEES	CSE	CMDE	CMAF	CCC	Secrétariat
Valeur du financement mobilisé pour améliorer la gouvernance de toutes les ressources en eau douce	UICN Portail des programmes et des projets UICN Rapport annuel	*	*								•
Nombre et pourcentage d'États ou d'autorités Membres de l'UICN ayant adhéré au Défi de l'eau douce	Base de données du Défi de l'eau douce CRM										•

## ***Annexe 3 Modèles de participation des composantes au Programme de l'UICN 2026-2029***

Le Programme de l'UICN 2026-2029 ne pourra réussir que si toutes les composantes de l'Union s'en approprient pleinement et le met en œuvre. La réalisation des ambitions du Programme nécessite la participation coordonnée des diverses composantes de l'UICN – ses Membres, Commissions, Comités nationaux et régionaux et son Secrétariat – chacun jouant un rôle essentiel dans l'obtention de résultats sur le terrain, dans les politiques et dans la pratique.

Cette section présente des exemples de contributions de différentes composantes de l'UICN et met en évidence leur participation au Programme 2026-2029 de l'UICN.

### **Nom de la composante : Commission mondiale des aires protégées de l'UICN**

**Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l'UICN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.**

Les trois approches fondamentales du changement transformateur (transposer la conservation à grande échelle, lien entre biodiversité et climat et lutter contre l'iniquité, l'illégalité et l'injustice) sont au cœur du mandat de la CMAP de l'UICN.

La transposition de la conservation à grande échelle revêt une importance capitale pour l'accroissement des mesures de conservation par zone qui seront nécessaires pour inverser le déclin de la biodiversité tout en garantissant que les services écosystémiques continuent de contribuer au bien-être humain. Bon nombre des voies de transformation constituent également des priorités clés pour la CMAP (telles qu'Une seule santé, financement durable, eaux intérieures, etc.).

**Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.**

La CMAP, par la mise en œuvre de son mandat principal et de son plan de travail, peut contribuer à de nombreuses parties du Programme par la création de produits de connaissance, par une sensibilisation fondée sur la science et par le soutien à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité (en particulier la Cible 3) en fournissant des conseils techniques et un soutien aux acteurs étatiques et non étatiques.

**Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?**

Le CMAP devra travailler avec les composantes du Secrétariat, notamment les équipes du siège (patrimoine mondial, eaux intérieures, etc.), les bureaux régionaux et les organisations Membres de l'UICN.

**Comment valoriser au mieux votre contribution ?**

- Plateforme des Contributions pour la Nature
- Sur la plateforme IUCN Engage

Dans les rapports des Comités nationaux

Dans les rapports de la Commission

Autre (veuillez préciser) :

## Nom de la composante : Wildlife Conservation Society

Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l'UICN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.

Les Réalisations et les Résultats du projet de Programme 2026-2029 de l'UICN s'alignent très bien sur les priorités, les objectifs, la mission et le travail de la Wildlife Conservation Society (WCS). La [WCS](#) œuvre à la fois dans le cadre de son programme mondial et de ses cinq installations publiques à New York (Bronx Zoo, Central Park Zoo, Prospect Park Zoo, Queens Zoo et New York Aquarium). Nous travaillons dans plus de 50 pays pour protéger, restaurer et empêcher la disparition des espèces et des paysages terrestres et marins les plus importants pour la nature et l'humanité. Notre mission est de sauver la faune et la flore sauvages et les espaces naturels dans le monde entier grâce à la science, aux actions de conservation, à l'éducation et en incitant les individus à valoriser la nature.

Notre objectif principal concerne nos travaux relatifs au terrain, à la conservation, à la science et aux politiques nationales, que nous réalisons en étroite collaboration avec nos partenaires au sein des gouvernements, des universités, de la société civile, des organisations de peuples autochtones et des communautés locales. Dans le cadre de notre travail avec les communautés et les gouvernements, nous mettons en œuvre une approche fondée sur les droits de l'homme afin d'associer science, connaissances locales et résolution de problèmes pratiques dans l'élaboration conjointe de modèles de conservation efficaces et socialement équitables. En nous consacrant au maintien et au renforcement de l'intégrité écologique des écosystèmes marins, terrestres et d'eau douce, nous ne nous contentons pas de les protéger contre les menaces locales, notamment la surexploitation, le changement d'utilisation des terres, le développement, les maladies et autres menaces, nous contribuons également à les rendre plus résistants aux pressions exercées par les processus de changements planétaires, notamment le changement climatique. Ainsi, nous pouvons maximiser les niveaux de conservation de la biodiversité, apporter des contributions mesurables à l'atténuation du changement climatique et garantir des résultats en matière de santé à l'échelle locale et mondiale.

Nous nous intéressons en particulier à la santé de l'ensemble du système, ce qui signifie que la conservation de la faune et de la flore ne peut se faire indépendamment des autres composantes de la nature et que l'humanité et la nature sont indissociables. Nous reconnaissons et encourageons la convergence des systèmes de connaissances traditionnels et autochtones qui ont toujours valorisé l'ensemble de la nature, et pas seulement ses composantes, les connaissances scientifiques incitant de plus en plus à mettre l'accent sur la résilience écologique des écosystèmes.

Notre programme mondial s'articule autour de notre travail au niveau des pays dans 14 régions du monde, de nos cinq programmes thématiques et de nos programmes transversaux, qui sont tous étroitement liés au service de la conservation et de la protection de la faune et de la flore sauvages et des espaces naturels. Nos programmes thématiques sont les suivants : conservation marine, lutte contre le trafic d'espèces sauvages, santé, forêts et changement climatique, et droits et communautés. Les thèmes de nos programmes transversaux comprennent la politique internationale, la planification de la conservation et les marchés.

Il serait beaucoup trop long d'expliquer comment notre programme mondial, dans près de 60 pays et avec environ 5 000 employés, s'aligne sur le programme mondial de l'UICN. Nous travaillons avec l'UICN - le Secrétariat, les Commissions et les autres membres - pour réaliser notre mission, nos buts et nos objectifs, qui à leur tour, sont alignés sur ceux de l'UICN. Notre personnel est membre de toutes les Commissions de l'UICN, de divers comités directeurs de Commissions et de Groupes de spécialistes, et préside actuellement l'une de ces Commissions (la Commission mondiale des aires protégées). Nous travaillons en partenariat avec les composantes de l'UICN et bénéficions en retour du travail de l'UICN à

tous les niveaux. La plupart de nos travaux sont trop spécialisés pour être énumérés ici, mais nous en avons inclus un certain nombre.

La WCS est impliquée dans les rôles de catalyseur qui ont été décrits dans le Programme de l'UICN 2026-2029, en particulier :

- **Connaissances, sciences et données** : Le WCS est très attaché à la recherche et à l'analyse scientifiques, ainsi qu'à la traduction de la science et des autres connaissances en politiques et en actions. Cela correspond bien au travail de l'UICN (et nous nous engageons dans ce domaine avec les Commissions et les Groupes de spécialistes de l'UICN, et d'autres). Certains de nos travaux scientifiques peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.wcs.org/our-work/solutions/conservation-science>.
- **Politiques et plaidoyer** : La WCS s'engage à utiliser son expertise scientifique et technique pour créer un changement au niveau local, national, régional et mondial grâce à l'action des pouvoirs publics. En particulier, nous travaillons en étroite collaboration avec l'UICN (Secrétariat, Commissions, Membres) dans la défense des politiques intergouvernementales, notamment dans le cadre de la CITES, de la CDB, de la CMS, de la CCNUCC, de la FAO, des Nations Unies et d'autres instances. Certains de nos travaux en matière de politique internationale peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.wcs.org/our-work/solutions/international-policy>.
- **Renforcement des capacités** : Nous travaillons avec des partenaires locaux, en particulier sur le développement et le renforcement des capacités et sur le renforcement du pouvoir d'action, notamment en collaboration avec l'UICN. Certains de nos travaux en matière de renforcement des capacités peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.wcs.org/our-work/solutions/building-conservation-capacity>.
- **Promotion de l'éducation et de la sensibilisation** : Dans le cadre de notre programme mondial et de nos zoos et aquariums, nous sommes très engagés dans la sensibilisation et l'éducation à la conservation.

### Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.

Dans la section du Programme de l'UICN intitulée « Conservation juste et équitable de la nature à grande échelle », l'UICN a identifié les populations, les terres, l'eau douce et les océans comme des Réalisations clés. La WCS travaille sur toutes ces questions, que nous soutenons fermement, que nous traiterons et sur lesquelles nous nous réjouissons de collaborer avec l'UICN.

**L'humanité** : L'UICN s'engage en faveur de l'équité et de la justice pour une bonne gouvernance environnementale, ce à quoi la WCS s'engage également, et nous sommes impatients de collaborer. Partout dans le monde, nous [collaborons avec les peuples autochtones et les communautés locales](#) pour parvenir à une vision commune d'un avenir plus sûr, plus inclusif, plus juste, plus équitable et plus résilient, où la faune et la flore sauvage restent un élément visible, prospère et culturellement valorisé des espaces naturels où nos partenaires vivent et où nous travaillons.

Nous choisissons de travailler dans certains des endroits les plus isolés et les plus hautement intégrés de la planète. Pour les peuples autochtones et les communautés locales qui vivent dans ces lieux, ces forêts, ces prairies et ces systèmes de récifs côtiers, ce sont leurs territoires ancestraux et traditionnels, le fondement de leurs identités culturelles et la source des moyens d'existence et du bien-être de leurs familles. En respectant et en protégeant les droits des peuples autochtones et des communautés locales et en faisant entendre leur voix dans les politiques de conservation, les pratiques et les structures de gouvernance, WCS Global emprunte la voie la meilleure et la plus nécessaire vers une conservation équitable, juste et durable. Nous nous appuyons sur une approche fondée sur les droits humains pour mettre en œuvre cette déclaration de valeur qui vise à protéger les zones clés pour la biodiversité, les écosystèmes terrestres et marins à haute intégrité, et à atténuer plus efficacement les effets du changement climatique et à s'y adapter.

**Les terres** : L'UICN s'engage en faveur de la protection, la conservation et la restauration efficaces des

zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces terrestres qui sont menées à bien de manière équitable et inclusive afin d'atteindre les cibles mondiales. La WCS partage cet engagement. Voir <https://www.wcs.org/our-work/places> pour savoir où et comment nous travaillons dans les écosystèmes terrestres.

**L'eau douce:** L'UICN s'engage en faveur de la protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces d'eau douce qui sont menées à bien de manière équitable et inclusive afin d'atteindre les cibles mondiales. La WCS partage cet engagement. Voir <https://www.wcs.org/our-work/places> pour savoir où et comment nous travaillons dans les systèmes d'eau douce.

**Les océans :** L'UICN s'engage en faveur de la protection, la conservation et la restauration efficaces des zones clés pour la biodiversité ainsi que d'autres zones importantes pour la biodiversité, les écosystèmes et les espèces marines qui sont menées à bien de manière équitable et inclusive afin d'atteindre les cibles mondiales. La WCS partage cet engagement. Voir <https://www.wcs.org/our-work/places> et <https://www.wcs.org/our-work/marine-program> pour savoir où et comment nous travaillons dans les écosystèmes marins.

Enfin, la WCS est activement engagée dans les Résultats suivants mis en évidence dans le Programme de l'UICN 2026-2029. Nous nous réjouissons de travailler avec l'UICN (Secrétariat, Commissions) sur ces questions et de collaborer (et non de rivaliser) dans la collecte de fonds. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de notre travail sur le terrain, scientifique, technique et politique sur l'un de ces sujets.

- Reconnaître, respecter et promouvoir les droits, le pouvoir d'action et le rôle de gardien des Peuples autochtones et des communautés locales, y compris des personnes qui défendent l'environnement.
- Faciliter l'éducation fondée sur la nature
- Évaluer l'état de la biodiversité
- Renforcer l'efficacité et l'équité des aires protégées et conservées
- Protéger et favoriser le rétablissement des espèces menacées
- Conserver et restaurer les écosystèmes terrestres
- Préserver la biodiversité des eaux douces
- Préserver les océans
- Prévenir et réduire la criminalité liée à la nature
- Promouvoir Une seule santé
- Favoriser les systèmes alimentaires et l'agriculture durables
  - Intégrer la nature dans des politiques et actions climatiques mondiales à grande échelle
  - Établir des indicateurs de biodiversité

### Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

Nous devons travailler avec toutes les composantes de l'Union, en partenariat et en collaboration. Nous continuerons à travailler avec les sept Commissions de l'UICN, en nous engageant activement auprès des présidents, des membres du groupe de pilotage, des groupes de spécialistes et des Membres des Commissions. Nous continuerons à travailler avec le Secrétariat de l'UICN et nous nous réjouissons de cette collaboration. Nous continuerons à nous engager activement auprès des bureaux régionaux de l'UICN et des Comités nationaux et régionaux concernés.

La WCS travaille activement, par l'intermédiaire de ses programmes nationaux et de son personnel, dans toutes les régions statutaires de l'UICN. Notre siège est basé à New York et nous sommes donc répertoriés sur le site web de l'UICN comme faisant partie de la région statutaire de l'Amérique du Nord et des Caraïbes ; mais il est un peu incorrect que notre région opérationnelle soit répertoriée comme

étant l'Amérique du Nord. En réalité, nous travaillons avec des gouvernements, des Peuples autochtones et des organisations de Peuples autochtones, des communautés locales, des universitaires, des ONG et d'autres acteurs dans les régions statutaires de l'UICN et nous devons être considérés comme une organisation mondiale (nous avons des bureaux, des programmes et/ou du personnel en Amérique du Nord et dans les Caraïbes, au Mexique, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, en Amérique du Sud, en Asie, en Asie centrale, en Europe, en Afrique occidentale et centrale, en Afrique australe et de l'Est, et en Océanie). Nous travaillons activement avec les Membres de l'UICN dans toutes ces régions.

### Comment valoriser au mieux votre contribution ?

Plateforme des Contributions pour la Nature

Sur la plateforme IUCN Engage

Dans les rapports des Comités nationaux

Dans les rapports de la Commission

Autre (veuillez préciser) :

## Nom de la composante : Comité australien de l’IUCN

### Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l’UCN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l’IUCN à

- Le Programme de l’IUCN 2026-2029 constituera le cadre général des travaux du Comité national australien de l’IUCN (CAUICN) et sera un élément clé de notre prochain plan stratégique triennal.
- En 2025, CAUICN préparera un nouveau plan stratégique pour 2026-2029, basé sur les contributions et les priorités des membres, et sur la mise en concordance avec le Programme de l’IUCN 2026-2029 et ses Réalisations.
- Le Programme de l’IUCN 2026-2029 éclaire également nos plans de travail annuels consécutifs, lorsqu’il s’agit de définir les questions de conservation prioritaires à traiter.
- Toute résolution du Congrès concernant l’Australie sera également prise en compte dans nos processus de planification futurs.

### Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.

Entre 2026 et 2029, l’ACIUCN organisera deux fois par an des forums, des ateliers et des symposiums avec des experts, des parties prenantes et des décideurs dans des domaines spécifiques définis dans nos plans de travail annuels. Il produira des rapports qui comprendront des recommandations pour la mise en œuvre des Réalisations pertinentes de l’IUCN en Australie. Les domaines de Résultats de l’IUCN qui pourraient être abordés par l’ACIUCN sont les suivants :

- **Les terres** : Restauration des écosystèmes, rétablissement des espèces menacées : en 2025 et 2026, l’ACIUCN produira des rapports sur ces sujets après les manifestations sur ces sujets.
- **L’humanité** : Une seule santé, Réimaginons la conservation, Transformation des systèmes économiques et financiers
- **Les océans** : Économie bleue régénérative, améliorer la gouvernance des océans en Océanie

### Avec quelles autres composantes de l’Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

En règle générale, l’ACIUCN collabore avec le Bureau régional pour l’Océanie, les membres de la Commission et les Membres de l’IUCN lors de la conception, de l’organisation et de la réalisation d’événements. Le conseil d’administration de l’ACIUCN comprend un rôle de liaison avec la Commission afin d’impliquer plus étroitement les membres locaux de la Commission.

### Comment valoriser au mieux votre contribution ?

Plateforme des Contributions pour la Nature

Sur la plateforme IUCN Engage

Dans les rapports des Comités nationaux

Dans les rapports de la Commission

Autre (veuillez préciser) : L’ACIUCN produit un modèle standard de rapport annuel complet sur ses activités. Nous pouvons rendre compte au Conseil et au Secrétariat dans un format différent, si un modèle simple nous est fourni. L’ACIUCN publie les résultats de chacun de ses symposiums et ateliers sur son site web ([www.aciucn.org.au](http://www.aciucn.org.au)).

## Nom de la composante : Comité régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique

**Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l'UICN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.**

Le Programme de l'UICN 2026-2029 fournit un cadre de référence pour les actions des membres du Comité régional pour la Mésio-Amérique. Les Comités nationaux ont exprimé à plusieurs reprises des besoins qui correspondent aux Réalisations et aux Résultats élaborés par le Programme. Il est donc nécessaire d'élaborer un plan de travail régional, qui n'existe pas encore, qui tienne compte de ces éléments et qui reconnaisse les actions que les membres mettent déjà en œuvre conformément au Programme, telles que les efforts de mobilisation des ressources pour la conservation, le développement et le renforcement des capacités des communautés locales et des groupes autochtones, la recherche, la transmission des connaissances et la sensibilisation des acteurs et groupes clés, les actions de défense, le soutien aux aires naturelles protégées, tant terrestres que marines et côtières, grâce à des accords avec les gouvernements ou la volonté des propriétaires privés, par l'administration directe et/ou l'assistance technique et financière, parmi beaucoup d'autres actions.

Entre 2025 et 2026, le Comité cherchera à se consolider à travers la constitution du Conseil d'administration et la formulation de son règlement. À cette fin, il importe de renforcer les Comités nationaux et de veiller à ce qu'ils fonctionnent de manière optimale, de sorte que les priorités du Programme puissent être intégrées dans leurs propres plans et qu'ils puissent en rendre compte, être reconnus et contribuer à ses résultats.

**Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.**

Individuellement et en tant que membres des Comités nationaux et du Comité régional, les membres constituent un atout majeur grâce à leur expérience et à leur parcours dans les différents domaines abordés par le Programme 2026-2029. Avec le soutien de l'UICN, les membres peuvent contribuer à la mise en œuvre des actions et à l'obtention des résultats. Pour ce faire, en coordination avec le Secrétariat et avec son soutien et son appui, il a été proposé les actions suivantes :

- la mise en place de sous-comités thématiques ;
- la sensibilisation coordonnée (programme de sensibilisation) au niveau de la société et des politiques publiques (alignement) sur les questions pertinentes et controversées incluses dans le Programme, en s'appuyant sur l'expérience et les contacts des membres pour le dialogue avec les gouvernements, entre autres ;
- l'élaboration d'un programme régional commun sur la conservation et la protection, l'inclusion, les peuples autochtones et les communautés locales ;
- la diffusion de la marque UICN grâce aux travaux, aux projets et aux initiatives efficaces des Membres en collaboration avec l'Union dans le cadre d'une relation de partenariat équitable ;
- la promotion de projets communs entre les Membres et le Secrétariat ;
- une action conjointe pour attirer davantage de ressources axées sur les besoins de la région, conformément aux Réalisations et aux Résultats inscrits dans le Programme ;

- les réunions des membres régionaux ;
- le positionnement régional face à des menaces majeures, telles que l'extraction minière et des questions comme le soutien aux droits et aux actions des peuples autochtones et des défenseurs de l'environnement.

### Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

Il importe de renforcer la communication et la coordination avec le Secrétariat, par l'intermédiaire du Bureau régional, afin de faire progresser les initiatives conjointes. L'UICN peut apporter un soutien important à la gestion et à la mobilisation des ressources, ainsi qu'à la promotion d'alliances stratégiques avec des partenaires de la région pour diffuser et mettre en œuvre des initiatives à ce niveau.

De même, il est nécessaire d'établir une communication avec les Membres des Commissions et les conseillers de la région et de déterminer la manière dont ces instances peuvent soutenir les efforts individuels et conjoints des Membres.

### Comment valoriser au mieux votre contribution ?

- Plateforme des Contributions pour la Nature
- Sur la plateforme IUCN Engage

#### X Dans les rapports des Comités nationaux

- Dans les rapports de la Commission

X Autre (veuillez préciser) : Il serait important d'établir un format qui permettrait de normaliser les contributions de chaque Comité, de manière à ce qu'elles alimentent les rapports sur les contributions au Programme.

## Nom de la composante : Commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN

**Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l'UICN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.**

L'une des principales Réalisations du Programme de l'UICN 2026-2029 est la « Conservation juste et équitable de la nature à grande échelle » dans des domaines clés de la transformation : l'humanité, les terres, l'eau douce et les océans. Ces domaines sont au cœur du mandat et des travaux de la CMDE de l'UICN. Transposer la conservation à grande échelle tout en veillant à ce qu'elle soit juste et équitable nécessite des cadres réglementaires appropriés et adéquats, à la fois pour garantir les résultats souhaités et pour éviter les résultats négatifs. Les lois et règlements, en particulier le droit de l'environnement, mais aussi le droit relatif aux droits humains, le droit pénal, le droit administratif, le droit constitutionnel et bien d'autres domaines juridiques sont indispensables pour réaliser le Programme de l'UICN 2026-2029 .

La CMDE a pour mandat d'aider les sociétés du monde entier à utiliser le droit de l'environnement pour prévenir les atteintes à la nature et la conserver, et pour garantir que l'utilisation des ressources naturelles est équitable et écologiquement durable, en faisant progresser les lois locales, nationales, régionales et internationales, les instruments administratifs et les normes coutumières qui soutiennent le droit de l'environnement, qui sont fondés sur l'éthique de l'environnement et qui favorisent la durabilité écologique.

La CMDE travaille dans ces différents domaines de transformation, en promouvant le droit de l'environnement, afin de garantir la prévisibilité, la longévité, la solidité et l'applicabilité de la conservation qui constitue le résultat principal du nouveau Programme. Cela comprend les travaux de tous les Groupes de spécialistes et Groupes de travail de la CMDE ainsi que les travaux transversaux.

**Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.**

La CMDE contribue aux Réalisations du Programme de l'UICN 2026-2029 en s'efforçant :

- d'assurer la reconnaissance, le respect et la promotion des droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris des défenseurs de l'environnement ;
- de favoriser la mise en œuvre, le respect et l'application efficaces et équitables, dans les systèmes juridiques nationaux, des accords multilatéraux sur l'environnement, tels que l'Accord de Paris, la Convention sur la diversité biologique et son Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, l'Accord BBNJ et d'autres accords ;
- de poursuivre le développement du droit international en réponse aux crises environnementales mondiales en participant aux négociations internationales, telles que celles sur un traité mondial sur la pollution plastique, sur les droits de la nature, sur le droit des populations à un environnement sûr et sain, et autre ;
- de mener et de promouvoir la formation juridique, le renforcement des capacités et la recherche afin de renforcer le droit de l'environnement ;
- de mettre en place un forum mondial central pour le développement et l'intégration du droit de l'environnement dans tous les aspects et à tous les niveaux de la gouvernance ; et
- de créer et de promouvoir des partenariats pour soutenir le développement, la mise en œuvre et l'application du droit de l'environnement, et d'étendre les réseaux de professionnels et d'experts qui s'y consacrent.

### Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

La CMDE travaille avec les autres Commissions de l'UICN, le Secrétariat de l'UICN, les bureaux régionaux et de nombreuses organisations Membres de l'UICN, les institutions partenaires de la CMDE, notamment le PNUE, le Réseau international pour la conformité et l'application des normes environnementales (*International Network for Environmental Compliance and Enforcement*, INECE), l'Institut judiciaire mondial sur l'environnement, ainsi qu'avec l'Académie internationale du droit de l'environnement de l'UICN et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

### Comment valoriser au mieux votre contribution ?

Plateforme des Contributions pour la Nature

Sur la plateforme IUCN Engage

Dans les rapports des Comités nationaux

Dans les rapports de la Commission

Autre (veuillez préciser) : Notes politiques et autres publications, webinaires, conférences et congrès de la CMDE

## Nom de la composante : Wildlife Trust of India

Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l'UICN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.

Le **Programme de l'UICN 2026-2029** s'aligne étroitement sur les principales initiatives de conservation du **Wildlife Trust of India (WTI)** en offrant un cadre mondial qui soutient des approches inclusives, scientifiquement fondées et axées sur les écosystèmes.

- Dans le cadre de l'**adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets**, les programmes *Droit de passage* et *Terres sauvages* de WTI favorisent les paysages résilients face au changement climatique et la connectivité pour des espèces telles que les éléphants, en contribuant à la restauration de l'habitat et à la gouvernance des aires protégées au niveau local.
- Dans le cadre d'**Une seule santé**, les efforts de WTI en matière de *sauvetage de la faune sauvage* et d'*atténuation des conflits* intègrent le bien-être des animaux, la santé des écosystèmes et la coexistence entre la présence humaine et la faune sauvage. Ils soutiennent les Résultats concernant le rétablissement des espèces, l'évaluation de la biodiversité, l'éducation à la nature et la réduction des infractions liées aux espèces sauvages.
- Les programmes *Lois et application des lois* et *Secours de la faune sauvage* de WTI renforcent l'application de la loi sur le terrain, la capacité juridique et la formation « en première ligne », conformément à la priorité accordée par l'UICN à la **prévention et à la réduction de la criminalité liée à la nature** et au soutien des défenseurs de l'environnement. Ces initiatives promeuvent également les **droits des autochtones et la gestion locale**.
- Les initiatives de WTI en matière de *campagnes*, de *rétablissement des aires protégées* et de *rétablissement des espèces* font progresser les Résultats liés aux thèmes suivants : **Favoriser la culture et la mobilisation de la jeunesse, Promotion de l'équité de genre et Faire progresser les prospectives en matière de conservation de la nature**, en renforçant à la fois la sensibilisation du public et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes.

En ancrant son action dans les réalités locales et en s'alignant sur les Réalisations stratégiques de l'UICN, le WTI joue un rôle clé pour faire progresser les objectifs du Programme à travers les dimensions écologiques, juridiques et sociales.

Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.

Les initiatives clés de WTI s'alignent fortement sur les Réalisations du Programme de l'UICN et renforcent l'efficacité des efforts de conservation dans les domaines écologiques, juridiques et sociaux.

- Le Programme **Droit de passage** soutient les corridors biologiques pour des espèces telles que les éléphants et les tigres, s'alignant ainsi sur le centre d'intérêt de l'UICN que sont l'adaptation au changement climatique et la connectivité des paysages. La participation des communautés est au cœur de ce travail et reflète l'importance accordée par l'UICN à la gestion autochtone et locale.
- L'**atténuation des conflits** favorise la coexistence entre les êtres humains et la faune sauvage grâce à des systèmes d'alerte précoce et à une réponse rapide. Cette initiative complète l'approche Une seule santé et les Résultats sur l'équité de genre de l'UICN, la mobilisation des jeunes et l'éducation fondée sur la nature visant à sensibiliser les communautés et à les faire participer équitablement à la gestion des conflits.
- L'initiative de **sauvetage de la faune sauvage** offre des soins d'urgence et une réhabilitation de la faune sauvage, s'alignant ainsi sur les priorités de l'UICN en matière de rétablissement des

espèces, de surveillance de la biodiversité et de lutte contre le braconnage. Il soutient également la Réalisation de l'initiative Une seule santé, qui associe le bien-être des animaux à la conservation et à la santé publique.

- Les **campagnes de sensibilisation du public** bénéficient de l'attention portée par l'UICN à l'éducation, à l'engagement culturel, à la jeunesse et à l'intégration de la dimension de genre, qui sont essentiels pour façonner les attitudes du public et promouvoir des comportements urbains durables.
- Le Programme **Secours de la faune sauvage** forme le personnel forestier de première ligne, renforçant ainsi les objectifs de l'UICN en matière de prévention de la criminalité liée à la nature, de soutien aux défenseurs de l'environnement et de gouvernance, en particulier dans les paysages à haut risque.
- L'initiative de **rétablissement des aires protégées** s'aligne sur les objectifs de l'UICN en matière de restauration de l'intégrité écologique, de sécurité de l'approvisionnement en eau, d'adaptation au climat, de gestion durable des terres et de conservation du patrimoine mondial, garantissant ainsi une pertinence locale et un impact mondial.
- Le Programme **Lois et application des lois** reflète les Résultats de l'UICN sur la criminalité liée à la nature, la prospective juridique et les droits autochtones, en renforçant les protections juridiques, les enquêtes en matière de criminalité liée à la faune et la flore sauvages et la formation judiciaire.
- L'initiative **rétablissement des espèces** s'aligne sur les outils de l'UICN tels que la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et le Statut vert des espèces, guidant des stratégies fondées sur la science pour les éléphants, les tigres, les outardes et les espèces aquatiques.
- Le programme **Terres sauvages** complète les résultats de l'UICN en matière de conservation au niveau du paysage, notamment la protection de l'eau douce, l'agriculture durable et la restauration des écosystèmes au niveau local.

**En résumé**, le Programme de l'UICN 2026-2029 fournit un cadre global qui renforce le travail de conservation de WTI, de la protection des espèces à la participation des communautés, en soutenant à la fois les priorités nationales et les objectifs internationaux en matière de biodiversité.

### Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

#### 1. Secrétariat de l'UICN

2. **Membres de l'UICN** : Membres du gouvernement, membres d'ONG, Peuples autochtones et communautés locales

3. **Commissions de l'UICN** : CSE, WCPA, CEESP, CEC

4. **Produits et plateformes de connaissances de l'UICN** : Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et la Liste verte des aires protégées et conservées de l'UICN.

5. **Collaborations transversales** : Accords internationaux sur l'environnement (comme la CITES, la CMS, la CDB), partenaires du secteur privé, institutions universitaires/de recherche

### Comment valoriser au mieux votre contribution ?

**X Plateforme des Contributions pour la Nature** : L'impact de WTI sur la conservation sur le terrain, par exemple le rétablissement des espèces, l'expansion des aires protégées, les réalisations en matière de sauvetages de la faune sauvage, la restauration de l'habitat, pourrait être partagé sur cette plateforme.

**X Sur la plateforme IUCN Engage** : Cette plateforme pourrait être utilisée pour diffuser des études de

cas, des mises à jour de projets, rechercher des partenaires ou rejoindre des groupes de travail alignés sur les domaines d'intérêt du WTI.

**X Dans les rapports des Comités nationaux** : Le WTI, en tant que membre actif du Comité indien de l'UICN, influence les priorités nationales, rend compte des activités menées en Inde et s'aligne sur les objectifs nationaux en matière de biodiversité.

**X Dans les rapports de la Commission** : Le WTI, en tant que partenaire de la CSE par l'intermédiaire de ses CSE Eléphant d'Asie et CSE Inde, peut mettre en évidence la contribution technique et scientifique dans les rapports de la Commission.

**X Autre (veuillez préciser) :**

- **Publications examinées par des pairs** (liées aux priorités de l'UICN)
- **Soumissions directes aux produits de connaissance de l'UICN** (par exemple, évaluations pour la Liste rouge)
- **Notes politiques/événements parallèles** au Congrès de l'UICN ou des COP de la CDB, de la CMS et de la CITES

## **Nom de la composante : Groupe CSE/UICN de spécialistes des éléphants d'Asie**

**Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme de l'UICN 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.**

Le Programme de l'UICN 2026-2029 présente dix résultats transformateurs pour relever les défis mondiaux en matière de biodiversité, de climat et de développement. Ces priorités sont étroitement liées à celles du Groupe de spécialistes de l'éléphant d'Asie (GSEA) de la CSE de l'UICN, qui sont axées sur la protection de l'habitat, l'atténuation des conflits homme-éléphant, les efforts de lutte contre le braconnage, l'intégration dans la planification du développement et le renforcement des capacités en matière de conservation.

Les principaux objectifs du Programme qui sont la prévention de l'extinction des espèces, le soutien au rétablissement, le renforcement des politiques de conservation, le renforcement du pouvoir d'action des communautés locales et l'intégration de la résilience climatique, soutiennent directement la mission du GSEA. Il apporte son appui à la mise à jour des évaluations de la Liste rouge et les Plans d'action ciblés, renforçant ainsi les approches reposant sur des bases concrètes de la conservation des éléphants.

L'atténuation des conflits homme-éléphant est un point de chevauchement essentiel, le Programme mettant l'accent sur la gouvernance inclusive et les solutions pilotées par les communautés. Les efforts du GSEA pour développer des stratégies locales de coexistence s'inscrivent dans cette approche homme-nature.

Le Programme soutient également l'intégration de la biodiversité dans la politique de développement, en s'alignant sur les travaux du GSEA sur les Plans d'action nationaux pour la conservation des éléphants, la connectivité des habitats et les initiatives transfrontalières.

Le renforcement des capacités est un autre centre d'intérêt commun. L'investissement du Programme dans la formation et le partage des connaissances complète le rôle de chef de file du GSEA en matière d'élaboration d'orientations, d'ateliers et d'outils pour les praticiens de la conservation et les communautés.

Enfin, l'intégration du climat dans le Programme ouvre de nouvelles perspectives pour le GSEA. En identifiant les refuges climatiques, en restaurant les corridors d'habitat et en faisant progresser l'adaptation basée sur les écosystèmes, le GSEA contribue à des Solutions fondées sur la Nature qui renforcent la résilience climatique dans les États de l'aire de répartition de l'éléphant.

**Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.**

Le GSEA est bien placé pour contribuer au Programme de l'UICN 2026-2029, en particulier en ce qui concerne le rétablissement des espèces, la gouvernance inclusive, la résilience climatique et l'intégration de la conservation dans des systèmes sociétaux plus larges.

Afin d'enrayer l'extinction des espèces et de favoriser leur rétablissement, il mènera des actions ciblées en faveur des éléphants d'Asie dans le cadre d'évaluations détaillées de la Liste rouge et de l'élaboration de Plans d'action nationaux pour la conservation des éléphants, en parfaite adéquation avec les objectifs de l'UICN en matière de biodiversité. Les efforts de conservation servent également de Solutions fondées sur la Nature, soutenant l'adaptation au changement climatique et les écosystèmes sains.

La promotion de la coexistence homme-éléphant reste un objectif central, l'accent étant mis sur une conservation inclusive et pilotée par les communautés. Ces efforts soutiennent l'approche Une seule

santé en améliorant le bien-être écologique et humain.

Le GSEA contribue à l'élaboration des politiques, notamment des Plans d'action nationaux pour la conservation des éléphants et des efforts transfrontaliers, en aidant à intégrer la conservation dans des secteurs tels que les infrastructures linéaires, l'énergie et l'agriculture. Bien qu'il ne soit pas directement impliqué dans la réforme agricole, le GSEA encourage la planification au niveau du paysage afin de minimiser les conflits liés à l'utilisation des terres, de réduire la dégradation écologique et de soutenir les moyens d'existence des communautés locales.

L'expansion urbaine dans les habitats des éléphants est une préoccupation croissante. Le GSEA soutient le développement urbain fondé sur la nature au moyen de l'aménagement du territoire et de l'infrastructure verte afin de maintenir la connectivité des habitats et la résilience urbaine.

Si la conservation marine n'est pas la priorité du GSEA, ses travaux sur les milieux terrestres contribuent à maintenir les systèmes d'eau douce vitaux pour les écosystèmes en aval et soutiennent ainsi indirectement l'économie bleue.

La résilience climatique est une priorité transversale. Le GSEA identifie les refuges climatiques et conçoit des SFN à grande échelle comme la restauration des forêts et les corridors d'habitat, contribuant ainsi à la biodiversité, aux objectifs climatiques et au bien-être des communautés.

Grâce à l'expertise de scientifiques, le GSEA soutiendra les principales Réalisations du Programme de l'UICN concernant la connectivité des habitats, la coexistence, le suivi de la santé et l'intégration de la conservation des éléphants dans des cadres de planification plus larges.

### Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

1. **Secrétariat de l'UICN** (Programmes régionaux et mondiaux) : Bureau régional pour l'Asie
2. **Autres Commissions de l'UICN** : Commission de la sauvegarde des espèces (CSE), Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES), Commission mondiale des aires protégées (CMAP), Commission de la gestion des écosystèmes (CGE), Commission de l'éducation et de la communication (CEC)
3. **Comités nationaux et régionaux de l'UICN**
4. **Membres de l'UICN (Gouvernements et ONG)**

### Comment valoriser au mieux votre contribution ?

Plateforme des Contributions pour la Nature

**Sur la plateforme IUCN Engage** : Soutenir l'échange de connaissances sur les conflits homme-éléphant, la santé des espèces sauvages et la connectivité afin d'engager une collaboration en temps réel avec les membres de la Commission et le Secrétariat.

**Dans les rapports des Comités nationaux** : Souligner les efforts nationaux, infranationaux et transfrontaliers du GSEA, en collaboration avec les gouvernements sur les stratégies de conservation des éléphants.

**Dans les rapports de la Commission** : Les contributions du GSEA devraient être intégrées dans les rapports plus généraux de la CSE, conformément au cycle de la CSE de l'UICN : évaluer, planifier, agir, travailler en réseau et communiquer.

**Autre (veuillez préciser) :**

- (i) Publications scientifiques et rapports techniques/du groupe de travail rédigés ou corédigés par les membres du GSEA
- (ii) Études de cas sur PANORAMA présentant les meilleures pratiques en matière de conservation des éléphants, les modèles de coexistence ou les applications des SfN dans les paysages qui abritent

des éléphants

- (iii) Conventions ou forums mondiaux et régionaux tels que la Convention sur les espèces migratrices (CMS) ou les rapports de la CITES, où la contribution du GSEA soutient directement les résultats de l'action publique.

## Nom de la composante : Comité régional de l'UICN pour l'Asie du Sud et de l'Est

### Décrivez comment les Réalisations et les Résultats du Programme 2026-2029 soutiennent les priorités en matière de conservation de la composante de l'UICN à laquelle vous appartenez.

- Grande cohérence entre les Réalisations du Programme et leurs propres priorités, notamment en matière de conservation de la biodiversité, de restauration des écosystèmes et de protection des espèces.
- Le Comité se félicite de l'accent mis par l'UICN sur la résilience des écosystèmes, les Solutions fondées sur la Nature et les outils tels que la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées et la Liste verte.
- Les Comités nationaux ont souligné que le Programme constituait une référence stratégique pour l'élaboration de leurs propres plans et activités.
- Il a notamment été suggéré de mettre davantage l'accent sur la participation des jeunes, l'engagement des entreprises, l'équité de genre et l'approche « Une seule santé ».
- Certains ont souligné la nécessité d'améliorer la promotion et la communication des ressources et des objectifs du Programme auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes.

### Indiquez comment votre composante pourrait contribuer aux Réalisations et aux Résultats pertinents/sélectionnés.

- Les contributions comprennent l'organisation d'ateliers, le renforcement des capacités locales et nationales, la participation des communautés et l'intégration de la conservation dans un système de gouvernance plus large.
- L'accent est mis sur la cogestion des forêts, la restauration des zones humides, l'infrastructure verte urbaine et la conservation marine.
- Plusieurs entités souhaitent apporter leur contribution dans des domaines thématiques tels que les villes durables, l'économie bleue régénérative et les évaluations de la Liste Rouge de l'UICN des espèces menacées.
- Les efforts particuliers en faveur de l'équité de genre, de la diversité et des liens entre le climat et la nature sont fréquemment mentionnés.
- Les contributions sont planifiées au moyen de plans de travail annuels, de rapports au niveau national et de la mise en œuvre active de projets.

### Avec quelles autres composantes de l'Union auriez-vous besoin de collaborer pour atteindre les Réalisations/Résultats sélectionnés ?

- Les principaux collaborateurs sont le Secrétariat de l'UICN, les Comités régionaux et nationaux et diverses Commissions (en particulier sur les écosystèmes, les entreprises, les finances et la jeunesse).
- Il existe un besoin de soutien dans les domaines techniques, l'élaboration des politiques et la participation des parties prenantes.
- Coopération régionale et partage des connaissances.
- Un engagement plus structuré avec des réseaux et des groupes de spécialistes axés sur les milieux urbains.

## Comment valoriser au mieux votre contribution ?

Plateforme des Contributions pour la Nature

Sur la plateforme IUCN Engage

Dans les rapports des Comités nationaux

Dans les rapports de la Commission

Autre (veuillez préciser) :

- Ateliers et documents de formation
- Vidéos, sites web et réseaux sociaux
- Rapports établis dans le cadre des stratégies nationales en faveur de la biodiversité et des forums de coopération régionale.

## Annexe 4 Glossaire

### 30x30

Abréviation de la Cible 3 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>68</sup>.

### Accord de Paris

Traité international juridiquement contraignant sur les changements climatiques adopté lors de la COP21 de la CCNUCC, le 12 décembre 2015. Son objectif primordial est de maintenir « l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels » et de poursuivre les efforts « pour limiter l'augmentation de la température à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels. » Il vise en outre à renforcer la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et à renforcer la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et à rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient au climat.

### Aires conservées

Zone géographiquement délimitée, gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation de la biodiversité. Cela comprend à la fois les aires protégées (comme les parcs nationaux) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ).

### Aires protégées

Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

### AMCEZ

Autre mesure de conservation efficace par zone – zone géographiquement délimitée, autre qu'une aire protégée, qui est réglementée et gérée de façon à obtenir des résultats positifs et durables à long terme pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris des fonctions et services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

### AME

Accords multilatéraux sur l'environnement – traités entre États visant à aborder les questions environnementales collectivement.

### AMP

Aires marines protégées – zones océaniques désignées pour la conservation à long terme de la

---

<sup>68</sup> [Cible 3](#) du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal : Conserver 30 % des terres, des eaux et des mers d'ici à 2030. *Faire en sorte que, d'ici à 2030, au moins 30 % des zones terrestres et des eaux intérieures, ainsi que des zones marines et côtières, en particulier les zones d'une grande importance pour la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées écologiquement représentatives, bien reliées et équitablement gérées et à d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et veiller à créer les moyens nécessaires à cette fin, tout en reconnaissant les territoires autochtones et traditionnels, s'il y a lieu, et en intégrant les zones concernées dans les paysages terrestres et marins plus vastes et les océans, en veillant en outre à ce que l'utilisation durable, lorsqu'elle est appropriée dans ces zones, soit pleinement compatible avec les objectifs de conservation et respecte les droits des peuples autochtones et des communautés locales, y compris concernant leurs territoires traditionnels.*

biodiversité, favorisant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets tout en fournissant d'autres services écosystémiques.

### **Baromètre de restauration**

Baromètre de restauration de l'UICN – outil utilisé actuellement par les gouvernements nationaux et infranationaux pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de restauration dans tous les écosystèmes terrestres, dont les eaux côtières et intérieures.

### **BBNJ**

Biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale – accord de mise en œuvre au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer pour régir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale.

### **Biodiversité**

Variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

### **Cadre de Sendai**

Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

### **CCAMLR**

Convention sur la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique

### **CCC**

Commission sur la crise climatique de l'UICN.

### **CCNUCC**

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

### **CDB**

Convention sur la diversité biologique – Traité des Nations Unies pour la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

### **CDN**

Contributions déterminées au niveau national – plans d'action climatique soumis par les Parties à l'Accord de Paris en tant qu'obligation légale, définissant les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et, à titre volontaire, d'adaptation au changement climatique.

### **CEC**

Commission de l'éducation et de la communication de l'UICN.

### **CGE**

Commission de la gestion des écosystèmes de l'UICN

## **Changement planétaire**

Désigne les nombreux changements qui se produisent à l'échelle de notre planète, notamment les changements du climat, des terres, de l'eau et des écosystèmes. Les êtres humains influencent de plus en plus ces changements et constituent un élément important du système terrestre.

## **CITES**

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

## **CMAP**

Commission mondiale des aires protégées de l'UICN

## **CMDE**

Commission mondiale du droit de l'environnement de l'UICN

## **CMS**

Convention sur les espèces migratrices

## **Commissions de l'UICN**

Les sept commissions d'experts de l'UICN composées de 17 000 volontaires.

## **Conventions de Rio**

Convention sur la diversité biologique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, toutes adoptées lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992.

## **COP**

Conférence des Parties – organe de décision d'un accord multilatéral sur l'environnement, composé de représentants de l'ensemble des Parties à l'accord.

## **CPEES**

Commission des politiques environnementales, économiques et sociales de l'UICN.

## **Criminalité liée à la nature**

Criminalité liée à l'environnement, telle que le trafic des espèces sauvages, y compris la flore et la faune protégées par la CITES, les produits ligneux et non ligneux, les déchets dangereux et autres déchets, les métaux précieux, les pierres précieuses et autres minéraux, ainsi que, entre autres, le braconnage.

## **CSE**

Commission pour la sauvegarde des espèces de l'UICN.

## **Défi de Bonn**

Effort mondial dont l'objectif est de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déboisées d'ici à 2020, et 350 millions d'hectares d'ici à 2030, lancé en 2011 par le Gouvernement allemand et l'UICN.

## Défi de l'eau douce

Initiative dirigée par les pays pour restaurer 300 000 kilomètres de cours d'eau dégradés et 350 millions d'hectares de zones humides dégradées d'ici à 2030.

## Droits

Principes juridiques, sociaux ou éthiques de liberté ou de droit ; en d'autres termes, les règles normatives fondamentales qui définissent ce qui est permis ou dû aux personnes selon un système juridique, une convention sociale ou une théorie éthique. Selon les Nations Unies, les droits humains sont les droits inaliénables de tous les êtres humains, sans distinction aucune, notamment de race, de sexe, de nationalité, d'origine ethnique, de langue, de religion ou de toute autre situation. Ils incluent le droit à la vie et à la liberté. Ils impliquent que nul ne sera tenu en esclavage, que nul ne sera soumis à la torture. Chacun a le droit à la liberté d'opinion et d'expression, au travail, à l'éducation, etc. Nous avons tous le droit d'exercer nos droits de l'homme sur un pied d'égalité et sans discrimination.

## Économie bleue régénérative

Économie axée sur la santé des océans, qui comprend la richesse de leur biodiversité et leurs services écosystémiques, tout en favorisant le développement, l'inclusion sociale, l'équité et le renforcement du pouvoir d'action des communautés côtières afin qu'elles deviennent les gardiennes naturelles de ces ressources.

## Éducation fondée sur la nature

Écosystème de stratégies éducatives mixtes englobant l'éducation à l'environnement, les modes de connaissance autochtones, l'éducation au climat et à la biodiversité, l'éducation au développement durable, l'éducation en plein air et l'éducation expérientielle, la pleine conscience et l'apprentissage socio-émotionnel, entre autres.

## Espèces exotiques envahissantes

Espèces introduites en dehors de leur aire de répartition naturelle qui ont des effets négatifs sur la biodiversité indigène.

## État de droit

Principe de gouvernance en vertu duquel l'ensemble des individus, des institutions et des entités publiques et privées, y compris l'État lui-même, ont à répondre de l'observation de lois promulguées publiquement, appliquées de façon identique pour tous et administrées de manière indépendante, et compatibles avec les règles et normes internationales en matière de droits humains. Il implique, d'autre part, des mesures propres à assurer le respect des principes de la primauté du droit, de l'égalité devant la loi, de la responsabilité au regard de la loi, de l'équité dans l'application de la loi, de la séparation des pouvoirs, de la participation à la prise de décisions, de la sécurité juridique, du refus de l'arbitraire et de la transparence des procédures et des processus législatifs.

## FAO

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

## FEM

Fonds pour l'environnement mondial – mécanisme de financement multilatéral pour les projets

liés à la biodiversité, aux changements climatiques, aux eaux internationales et à la dégradation des terres.

## **FVC**

Fonds vert pour le climat – mécanisme financier visant à aider les pays en développement à faire face au défi que pose le changement climatique, établi en application de la CCNUCC et concourant également à l'application de l'Accord de Paris.

## **Géodiversité**

Variété des roches, des minéraux, des fossiles, des reliefs, des sédiments et des sols, ainsi que les processus naturels qui les forment et les modifient.

## **Géoingénierie**

Interventions à grande échelle dans les systèmes naturels de la Terre pour contrer ou atténuer les changements climatiques.

## **GIEC**

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – organe des Nations Unies chargé de l'évaluation de la recherche scientifique sur le changement climatique.

## **GINGR**

*Global Initiative for Nature, Grids and Renewables* (Initiative mondiale pour la nature, les réseaux et les énergies renouvelables). Elle vise à soutenir une transition énergétique juste et durable en fournissant des outils d'évaluation permettant de quantifier les contributions aux objectifs positifs pour la nature et les populations.

## **Humanité**

Êtres humains en général ou considérés collectivement. Comprend les communautés, les institutions et la société civile.

## **Intégrité des écosystèmes**

Capacité des écosystèmes à maintenir leurs caractéristiques que sont leur composition, leur structure, leur fonction et leur résilience dans les conditions actuelles, comme reconnue dans les évaluations de l'UICN.

## **INU**

Index de nature urbaine de l'UICN – série d'indices visant à mesurer la performance écologique des villes.

## **IPBES**

Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques – organe intergouvernemental indépendant dont la mission consiste à renforcer l'interface science-politique en ce qui concerne la biodiversité et les services écosystémiques.

## **IPO**

Organisations de peuples autochtones.

## **ITTs**

Territoires autochtones et traditionnels.

## **KMGBF**

Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal – cadre adopté par décision de la COP à la CDB pour enrayer et mettre fin à la perte de biodiversité d’ici à 2030, qui comprend 23 cibles et 4 objectifs.

## **Liste rouge de l’UICN des espèces menacées™**

Inventaire complet de l’état de conservation global des espèces biologiques.

## **Liste rouge des écosystèmes de l’UICN**

Standard mondial pour évaluer les risques liés aux écosystèmes.

## **Liste verte de l’UICN**

Liste verte des aires protégées et conservées de l’UICN - Standard mondial de l’UICN qui reconnaît les aires protégées et conservées obtenant des résultats positifs en matière de conservation.

## **Membres de l’UICN**

Plus de 1 400 organisations Membres, dont des États et des organismes gouvernementaux aux niveaux nationaux et infranationaux, des organisations non gouvernementales, des organisations de peuples autochtones, des institutions universitaires et scientifiques, et des associations professionnelles.

## **MEOR**

Méthodologie d’évaluation des opportunités de restauration – cadre élaboré par l’UICN et le *World Resources Institute* permettant aux pays d’évaluer les opportunités de restauration des forêts et des paysages et de repérer des zones spécifiques présentant un potentiel à l’échelon national ou infranational.

## **Mesure de l’approche Positive pour la Nature**

Approche scientifique intégrée de l’UICN qui permet aux entreprises de contribuer de manière significative, mesurable et vérifiable au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à l’objectif mondial Positif pour la Nature, notamment en réduisant le risque d’extinction des espèces et le risque d’effondrement des écosystèmes, conformément aux engagements nationaux ainsi qu’avec la participation active tant des gouvernements que de la société civile afin qu’ils en retirent des avantages.

## **Métrique STAR**

Métrique de la Réduction des menaces et de la restauration en faveur des espèces – mesure la contribution que les investissements peuvent apporter à la réduction du risque d’extinction des espèces.

## **Nature**

Englobe à la fois les composantes non vivantes (y compris la géodiversité) et les composantes vivantes (c’est-à-dire la biodiversité) du monde naturel.

## **Objectif mondial en matière d’adaptation**

Établi dans le cadre de l’Accord de Paris, c’est un engagement collectif visant à renforcer les capacités d’adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements.

## ODD

Objectifs de développement durable 17 – objectifs mondiaux interdépendants pour 2030 adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 afin de garantir un avenir meilleur et plus durable pour tous.

## OMS

Organisation mondiale de la santé

## OMSA

Organisation mondiale de la santé animale

## ONG

Organisation non gouvernementale

## OSC

Organisations de la société civile – groupes non gouvernementaux à but non lucratif qui défendent et œuvrent dans l'intérêt public.

## Outil intégré d'évaluation de la biodiversité (IBAT, en anglais)

Outil en ligne de mise en correspondance et de communication d'informations utilisé par des entreprises, des gouvernements, des chercheurs et des institutions financières pour accéder à des séries de données mondiales sur la biodiversité, actuellement la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées, la Base de données mondiale sur les aires protégées et la Base de données mondiale des zones clés pour la biodiversité.

## PAME

Plan d'action mondial pour les espèces – initiative élaborée de manière collaborative par l'UICN, ses Commissions, ses Membres et ses Partenaires afin de soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il présente les interventions et mesures stratégiques destinées à conserver et à gérer durablement les espèces tout en garantissant des avantages équitables.

## PANORAMA

[PANORAMA – Solutions pour une planète saine](#) est une initiative mondiale d'échange de connaissances qui offre aux spécialistes une plateforme leur permettant de partager leurs réussites et d'apprendre des expériences des autres au sein d'une communauté.

## Partenaires

Organisations avec lesquelles l'UICN travaille, mais qui ne font pas partie de l'UICN.

## Partenariat ENACT

Partenariat pour l'amélioration des solutions fondées sur la nature pour une transformation accélérée du climat. Lancé lors de la COP27 de la CCNUCC par la présidence égyptienne de la COP, en collaboration avec le Gouvernement de l'Allemagne et l'UICN, il vise à accélérer les efforts collectifs mondiaux pour lutter contre le changement climatique, la dégradation des terres et des écosystèmes, et la perte de biodiversité grâce à des Solutions fondées sur la Nature.

## Patrimoine géologique

Partie du patrimoine naturel d'une zone donnée constituée d'éléments de géodiversité présentant une valeur géologique particulière et méritant donc d'être préservés au profit des générations actuelles et futures.

### **Plateforme des Contributions pour la Nature**

Plateforme de l'UICN qui permet aux Membres de documenter à quels endroits ils entreprennent (ou envisagent d'entreprendre) des actions de conservation et de restauration.

### **Plateforme SKILLS du PAME**

La plateforme SKILLS (connaissances, informations, apprentissage, utilisation et partage en matière de conservation des espèces) en ligne du PAME constitue une ressource complète, qui offre des outils, un soutien à la formation et des conseils techniques pour aider les gouvernements et les parties prenantes du monde entier à mettre en œuvre efficacement les principaux résultats du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal en matière d'espèces, à prévenir les extinctions, à réduire le risque d'extinction, et à maintenir et à accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes.

### **PNA**

Plans nationaux d'adaptation – instruments nationaux de planification élaborés par les pays en application de la CCNUCC et de l'Accord de Paris afin de définir les priorités à moyen et à long terme en matière d'adaptation aux changements climatiques.

### **PNUE**

Programme des Nations Unies pour l'environnement.

### **Positif pour la Nature**

Objectif sociétal mondial visant à stopper et à inverser la perte de nature d'ici à 2030 par rapport à une ligne de base de 2020, afin de parvenir à un rétablissement total de la nature d'ici à 2050, conformément à la mission du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

### **Programme d'action de Beijing**

Programme mondial pour parvenir à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir d'action des femmes.

### **Secrétariat**

Constitué du personnel de l'UICN, le Directeur général étant le chef de l'exécutif de l'UICN qui dirige le Secrétariat.

### **Services écosystémiques**

Avantages que les humains tirent des écosystèmes.

### **SfN**

Solutions fondées sur la nature – actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever les enjeux de société de manière efficace et adaptative.

### **SPANB**

Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité – instruments soumis à titre d'obligation

légale par les Parties à la CDB, décrivant leurs plans pour respecter leurs engagements au titre de la Convention.

### **Standard pour les SfN**

Standard mondial de l'UICN pour les Solutions fondées sur la Nature – cadre pour la vérification, la conception et la mise à l'échelle des SfN à haute intégrité.

### **Statut vert des écosystèmes**

Une méthode en cours d'élaboration, prévue dans une Résolution de l'UICN, visant à évaluer systématiquement le rétablissement passé, actuel et futur des écosystèmes.

### **Statut vert des espèces**

Norme de l'UICN pour évaluer le rétablissement des espèces et l'impact de la conservation, qui complète la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées.

### **TNFD**

*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (groupe de travail sur la communication des informations financières liées à la nature).

### **Typologie mondiale des écosystèmes**

La Typologie mondiale des écosystèmes de l'UICN est un système de classification exhaustif des écosystèmes de la Terre qui décrit leurs fonctions et leur composition.

### **UICN**

L'ensemble des composantes de l'Union : organisations Membres, Membres des Commissions, Comités nationaux et régionaux et Secrétariat.

### **UNDRIP**

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

### **Une seule santé**

Approche collaborative et multisectorielle qui reconnaît l'interdépendance entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale.

### **Valeur universelle exceptionnelle**

Importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. Le Comité du patrimoine mondial définit les critères d'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial en fonction de leur valeur universelle exceptionnelle.

### **Zones clés pour la biodiversité**

Lieux importants pour la conservation de la diversité biologique mondiale, identifiés à l'aide de critères normalisés à l'échelle internationale élaborés par l'UICN et ses partenaires.